



Lettres franques: à Napoléon III, empereur des Français

<https://hdl.handle.net/1874/282513>

LETTRES FRANQUES.

92

L'Empire, c'est la paix!

(Discours de Louis-Napoléon à Bordeaux.)

93

4
LETTRES

FRANQUES.

A NAPOLEON III,

Empereur des Français.

PAR FRÉDÉRIC BILLOT, AVOCAT.

Bruxelles.

IMPRIMERIE DE A. LABROUE ET COMPAGNIE,

RUE DE LA FOURGHE, 56.

—
1853

LETTER

MEMORANDUM

TO THE DIRECTOR

FROM THE ASSISTANT SECRETARY

[Faint signature]

FORWARDED TO THE DIRECTOR BY THE ASSISTANT SECRETARY

DATE: 1912

INTRODUCTION.

« Je ne fais point, ici, d'épître dé-
« dicatoire et je ne demande point de
« protection pour ce livre : on le lira
« s'il est bon ; et, s'il est mauvais, je
« ne me soucie pas qu'on le lise. »

(MONTESQUIEU.—Préface des *Lettres
Persanes.*)

Demander protection, c'est avoir des craintes ;
—craindre, c'est ne pas avoir l'âme dégagée de
tout reproche.

Celui qui, n'obéissant qu'à une conscience
calme et droite, dit la vérité, ne doit être saisi
d'aucune terreur. Je ne comprends pas autre-
ment le caractère de celui qui accepte, avec dé-
vouement pour son pays, la mission de produire
la lumière.

Fais ce que dois, advienne que pourra : telle
est la devise du civisme français comme du de-

voir chrétien. Les hypocrites, les serviles ou les lâches ne la comprendront jamais.

Demander protection pour la vérité, c'est insulter le pouvoir, et je le respecte.

La vérité est forte et se protège elle-même ; il n'y a qu'à la laisser passer.

Le pouvoir ne doit protection qu'à ce qui est injustement attaqué. Je ne lui demande même pas et je ne dois pas lui demander la sienne pour des attaques qui me détruiraient au premier choc, si j'ai trompé, — mais qui ne m'effleureront même pas, si elles sont injustes.

Je n'ai pas à dire ce qu'a été Louis-Napoléon jusqu'au plébiscite du 25 novembre : ma plume s'est toujours arrêtée là où ma conscience m'a paru ne pas pouvoir être libre. Je dirai ce qu'il doit être, à mes yeux, *dans* l'empire ; on me jugera.

Je n'ai besoin que de rappeler que j'ai cru remplir un devoir de bon Français. Que le pouvoir fasse le sien ; et nous aurons l'un et l'autre, je pense, bien mérité du pays.

FRÉDÉRIC BILLOT.

Paris, 1^{er} janvier 1853.

LETTRES FRANQUES.

LETTRE PREMIÈRE.

PRINCE,

Vous l'avez dit : l'empire c'est la paix ! et la France entière a accueilli vos paroles avec un véritable enthousiasme !

Mais quelle paix ?

Vous l'avez fait pressentir aussi : *une paix digne de la France !...*

Loin de vous la pensée de franchir les Alpes et les Pyrénées, d'aller graver votre nom sur les Pyramides, de planter vos tentes sous les murs de Berlin, de Vienne et de Moscou ;

Loin de vous la pensée de réveiller les sublimes échos de l'Adige et du Mincio, de chasser

violemment l'Autriche de la Lombardie et de Venise, de donner des rois à l'Espagne, à la Hollande, à la Westphalie, à Naples ou à Rome ;

Loin de vous, prince, la pensée funeste de bouleverser de nouveau l'Europe continentale, de porter le fer et le feu chez des peuples amis, de ravager et de conquérir : vous n'amoncelleriez que des ruines au sein desquelles vous ne tarderiez pas à être enseveli.

Un grand homme d'État l'a dit : « On ne fait pas de révolution avec le passé. » Et le passé a jugé les guerres et les conquêtes, en leur donnant pour dernier terme le deuil et le néant.

L'illustre rapporteur du sénat, M. Troplong, a dit vrai à son tour, et son sentiment a été approuvé par la France entière, lorsqu'il a rappelé « que la France était assez riche des triomphes militaires du passé... »

Non, la France n'a pas besoin de verser du sang pour le plaisir de verser du sang, quand sa dignité ne sera pas engagée, — de détruire pour le sauvage plaisir de détruire, — de dominer pour le stérile orgueil d'une puissance sans durée possible, — d'inscrire son nom dans les capitales de l'Europe où il a été porté avec plus de bruit et de gloire qu'il ne serait possible à un conquérant moderne d'en produire désormais...

Oui, la France veut la paix, mais une paix di-

gne d'elle, une paix qui ne fasse pas rougir, — une paix qui ne compromette pas à jamais ses immenses intérêts intérieurs et extérieurs, — une paix qui lui rappelle sa grandeur, sa prépondérance, son autorité, — une paix qui soit le prix du bien qu'elle a fait à l'Europe et qui soit le gage du bien qu'elle peut encore produire, — une paix enfin qui ne la retienne pas muselée, enchaînée dans des liens qui humilient son génie en le punissant des avantages qu'il a prodigués à tous les peuples et qui lui ravissent indignement ceux qui lui appartiennent...

LETTRE II.

—

PRINCE,

Je n'entends flatter, sous aucun rapport, vos intentions ou vos vues personnelles quelles qu'elles soient. — Éloigné du sentiment qui vous a porté au pouvoir, invariablement dévoué à un prin-

cipe que ma conscience ne pourra jamais abandonner, je n'ai point à vous inspirer pour vous conduire, mais à manifester (parce que c'est un devoir) le sentiment national sur la question de la paix.

Comme vous aimez la France pour elle-même, comme sa dignité et sa grandeur sont les premiers de vos soins, vous écouterez, avec un religieux intérêt, l'homme obscur qui, autant que vous, aimera sa dignité et sa grandeur.

Revenons :

Je n'hésite pas à vous le dire, et la France entière avec moi : Les traités de 1815 ont été infâmes, et la paix qui les a suivis a été trois fois honteuse! — Les traités de 1815 ont été imposés par la force, par la haine, par la jalousie, par la brutalité, par la vengeance! Les traités de 1815 n'ont point été acceptés par les Bourbons aînés, qui les ont subis comme la victime subit la volonté du brigand qui la dépouille. — Les traités de 1815 sont une page de boue; et il n'y a pas assez de sang dans les veines de dix millions d'hommes pour laver cette immense souillure!

.

En face de ces traités, qui ne sont pas des traités, mais un joug, — qui ne sont pas des stipulations, mais des ordres insolents, — qui n'ont

pas le caractère synallagmatique, mais l'autorité potestative élevée à la dernière puissance...;

En face de ces traités qui ne donnent rien, mais qui prennent tout, qui insultent et qui bafouent..., l'âme est opprimée, le cœur se gonfle d'indignation et de colère; et un Français digne de ce nom comprend l'injure qu'il doit venger.

C'est que, dans ces traités, il ne s'agit pas seulement d'un morcellement de territoire, — de compter, par exemple, en 1814, 6,717 lieues carrées de moins qu'en 1788, — il ne s'agit pas seulement d'orgueil passagèrement offensé, de remparts protecteurs détruits comme ceux d'Huningue, ou de places fortes cédées comme Landau, Sarrelouis et Philippeville... — Il s'agit, comme je le démontrerai bientôt, des rapports extérieurs, du commerce extérieur anéanti, de notre prospérité coloniale confisquée, de la liberté des mers interdite; — il s'agit, en un mot, de tout l'avenir de la France.

La question à vider n'est donc point napoléonienne, mais toute nationale et toute française; et c'est à ce titre que je la soutiens et que je la défendrai envers et contre tous.

Aussi, vous le savez, les Bourbons de la branche aînée qu'on a insultés de tant de reproches, aussi injustes qu'absurdes, n'ont pas hésité à

provoquer la destruction de ces ignobles traités. Vous savez, après 1850, ce qu'on a trouvé dans les cartons du ministère des affaires étrangères. Ce qui allait s'opérer n'est plus un mystère. L'histoire a enregistré comment, de concert avec la Russie, nous allions reporter nos limites au Rhin et les avantages que nous allions reconquérir dans le *lac français*. Si ce n'était pas là l'abolition complète de ces traités, c'était le plus national, le plus grand acheminement à leur destruction. Il est permis de croire que, sans 1850, de honteuse mémoire, la dignité comme la prospérité de la France n'auraient rien eu à revendiquer d'une race qui a porté si haut sa grandeur, et qui, malgré les résistances et les implacables haines d'un peuple voisin, a arboré le drapeau français sur cette terre d'Afrique et consommé la plus magnifique conquête des temps modernes.

Ce que la Restauration, ce que les Bourbons avaient commencé dans un intérêt de dignité, d'honneur et de prospérité, dans un intérêt tout national enfin, pourriez-vous l'abandonner?...

Je ne le pense pas.

Vous avez une mission : elle est là tout entière.

Vous êtes au pouvoir; vous disposez de la force qui fait votre autorité. Vous commandez,

vous ordonnez, vous décrétez. Vous êtes un fait puissant, redoutable... L'inaction ferait de vous une cause sans effet; et une cause sans effet est sans valeur dans le monde physique comme dans l'organisme politique.

Comme il ne s'agit point, je l'ai dit, d'une guerre de luxe impérial, je ne vous dirai point : La paix insulte, déshonore votre race, outrage les cendres de l'exilé de Sainte-Hélène!

Je ne vous dirai point : La paix approuve le crime de lèse-nation, de lèse-humanité commis par l'Angleterre sur le plus grand de votre race!

Je ne vous dirai point : La paix vous fait l'esclave des geôliers de votre oncle! la paix vous agenouille devant Waterloo!!

Non!

Mais je vous dirai, avec une fierté toute française : La paix vous place au-dessous de ceux qui ont voté l'indemnité Pritchard!...

Je vous dirai : La paix vous place au-dessous de ceux qui ont sanctionné le droit de visite, mendié l'alliance anglaise,—de ceux qui se sont courbés et courbés dans un abaissement continu, et qui ont jeté à la voirie l'honneur et la dignité de la France!...

Je vous dirai : La paix vous fait souscrire à toutes les humiliations de la France; — la paix est votre *approuvé* au bas des traités de 1815;

— la paix est la ratification du morcellement, du déchirement de notre territoire, l'acceptation déshonorante de l'œuvre de l'étranger; — la paix est la renonciation enfin à tout sentiment de dignité et d'honneur, à toute pensée de prospérité, d'avenir et de grandeur pour le pays!...

Je dirais à Henri V lui-même, s'il occupait le trône de ses pères et qu'il s'inclinât devant ces traités (dont, grâce à Dieu! sa race a, autant qu'il était en elle, lavé la souillure) : « Vous n'êtes pas digne de commander à des Français!... »

LETTRE III.

PRINCE,

Je ne serais pas compris si vous supposiez qu'en m'éloignant de la paix, je voudrais voir le feu aux quatre coins de l'Europe...

Mon intelligence et mon patriotisme ne se sont jamais égarés dans une telle folie.

Pour ôter cette idée à ceux qui pourraient la concevoir, je rappellerai que toutes les puissances de l'Europe n'ont pas eu une égale part d'influence et de profit dans les traités de 1815.

Ce que nous savons tous, c'est que, si les puissances continentales ont eu le plus à souffrir de nos guerres révolutionnaires, ce sont elles, et particulièrement la Russie, qui nous ont traités avec le plus de générosité.

La puissance qui a le plus insulté à nos malheurs, — celle qui voulait nous morceler pour nous détruire, pour effacer le nom de la France de la carte de l'univers, — celle qui a fait les coalitions, — celle qui a le plus profité des traités de 1815 ; je dis mieux, celle qui a rédigé ces traités, celle qui a presque exclusivement profité de nos dépouilles comme de notre abaissement, c'est l'Angleterre ! Les puissances continentales n'ont eu, dans ces traités, que des satisfactions communes à beaucoup d'égards ; et nos rancunes contre elles ne peuvent pas être les mêmes. Je vais plus loin, et je dis que, sous le plus grand nombre de rapports, il y aurait extravagance et vertige à les troubler par une soudaine agression, parce que je suis convaincu qu'entre elles et la France il y aura toujours un

moment pour faire entendre le langage de la raison, de l'intérêt et de la justice.

Paix donc à l'Europe continentale, qui ne croit plus depuis longtemps aux traités de 1815, qui en profite peu et qui n'a pas pour elle-même un sérieux intérêt de les soutenir ! Je dis plus : l'intérêt bien entendu de l'Europe continentale est de les anéantir. En le faisant, c'est un brasier ardent qu'elle éteindra, et ce sont des voies nouvelles qu'elle ouvrira au génie de tous les peuples.

Mais, Prince, dans la famille des nations, il existe un peuple exceptionnel qui, depuis la découverte du nouveau monde et, plus particulièrement, depuis les traités de Westphalie, se donne, sur les autres, une autorité insolente et arrête à lui seul le travail d'émancipation de l'Europe. Ce peuple impose partout ses volontés aveugles et tyranniques ; sa diplomatie corruptrice est en tous lieux ; son or subjugue et patrifie la moralité des peuples. — Ce peuple, dont l'indifférence, l'aveuglement ou la lâcheté des chancelleries tolère les spéculations honteuses, a trouvé le moyen d'interdire à ses égaux ce qui serait contraire à ses intérêts. Il peut impunément et où bon lui semble exciter toutes les révoltes, soudoyer toutes les insurrections, troubler tous les États sans émotion pour lui-

même. Il a pu prendre, sur le globe, toutes les positions avancées pour soumettre, humilier ou écraser quiconque lui fait ombrage... Il viole audacieusement et impunément tous les traités... Il n'accorde à autrui de liberté que celle qui lui plaît... Il tient tout le monde lié, et il n'est lié à personne... Il arrête à son gré, dans leur élan, tous les progrès nuisibles à son transcendant égoïsme... Le mal, oui, le mal dans sa plus grande et sa plus monstrueuse acception, est devenu le levier nécessaire de sa fortune et de sa puissance. Il en est arrivé à ce point — et je le dis à la honte de l'Europe — de pouvoir dire arrogamment à ses égaux : « Vous ne ferez que ce que je voudrai ; je me moque de vous !... »

Et la France — faut-il le dire ? — est l'objet spécial non-seulement d'une jalousie aveugle, mais d'une rivalité produisant les excès les plus inouïs...

Et ce peuple n'exerce pas seulement sa fatale influence sur la France, sur l'Europe ; mais il comprime l'univers et ne permet aux autres peuples de vivre que pour le faire vivre, lui ! Ne s'intitule-t-il pas le maître du monde ? et laisse-t-il à ses rivaux autre chose que le choix des humiliations ?....

Si, dans ce résumé de la politique anglaise, j'ai

menti, qu'on condamne mes impostures et ma personne au dernier mépris !...

Mais si j'ai dit vrai, l'Angleterre n'est-elle pas atroce et ne doit-elle pas être mise au ban des nations ?...

Si j'ai dit vrai, ne faut-il pas déclarer à cette nation impie non une guerre de réparation, mais une guerre d'extermination ?....

Si j'ai dit vrai, ne faut-il pas que le bronze annonce dans nos 37 mille communes qu'une croisade sans trêve et sans merci doit s'ouvrir contre elle ?

Si j'ai dit vrai, ne faut-il pas que le tocsin sonne partout où il y aura un Français pour l'entendre ? et que le cri « Aux armes ! » soit répété jusqu'à ce que des millions d'hommes, la torche et le fer à la main, aient enseveli sous ses ruines ce peuple exécré de l'univers ?...

Prince, je n'entends point être cru sur parole dans un aussi grave débat. J'ai hâte de justifier mes assertions dans les lettres qui vont suivre. Daignez les lire avec attention avant de prononcer votre arrêt.

LETTRE IV.

PRINCE,

Il y a dans la vieille Europe, vous le savez, une nation qui occupe une position topographique tout exceptionnelle. C'est d'elle que le poète latin a dit :

..... *Penitus toto divisos orbe Britannos.*

A l'époque des conquêtes où la force brutale était tout, — à celle où le droit des gens, les rapports internationaux, reconnus depuis, n'existaient pas, — où la balance de l'Europe n'avait point encore été créée par des traités pour équilibrer les puissances, ce peuple, malgré son isolement et les avantages immenses qui en résultaient pour lui, subit, comme tous les autres, les afflictions ou les bienfaits de la conquête.

Vaincu par les Romains, vaincu par les Saxons et les Danois, vaincu par les Normands, il a fini, comme la plus grande partie des peuples de

l'Occident, par prendre son rang de puissance définitivement constituée; et depuis le onzième siècle, cette terre orgueilleuse n'a été foulée par aucun conquérant victorieux. — Il semblerait vraiment que ce pays a prescrit contre une invasion étrangère.

A mesure que de graves transformations intérieures s'opérèrent chez les peuples de l'Europe pour leur gouvernement, notamment à l'aurore et au midi de la féodalité, ce peuple, toujours ennemi, devint redoutable pour la France. De vassal qu'il était de nos rois, il voulut devenir leur maître. Dieu ne l'a pas voulu: le génie de la France était là!

Si je voulais, ici, ressusciter des haines, je rappellerais ces temps désastreux où les rois d'Angleterre, maîtres de nos plus belles provinces, ne s'avançaient au cœur de notre pays qu'à la lueur de nos villes et de nos campagnes incendiées, sur des ruines atrocement entassées, massacrant et égorgant tout ce qui se trouvait sous leurs pas.

On pourrait croire, à ce sujet, à une exagération passionnée. Pour imposer silence au doute ou à l'incrédulité, je ne citerai qu'un seul passage, entre mille, relatif aux horreurs dont la France a été le théâtre pendant toute la période féodale; je le prends, au hasard, dans l'analyse

raisonnée de l'histoire de France, d'un homme pour lequel vous n'avez pas moins d'admiration que moi, de Chateaubriand : « Rien n'é-
« chappe, par mer et par terre, aux ravages de
« ce monarque (Édouard III), qui se disait roi
« des Français et qui venait pour régner sur des
« Français : par mer, tous les vaisseaux, depuis
« le plus grand navire jusqu'à la plus petite
« barque, furent pris et réunis à la flotte an-
« glaise ; par terre, toutes les villes et les vil-
« lages furent saccagés et brûlés. Harfleur suc-
« comba la première ; et quoiqu'elle se fût
« rendue sans coup férir, elle n'en fut pas moins
« pillée ; elle perdit *or, argent et chers joyaux*.
« *Il se trouva si grande foison de richesse* (dit
« un historien du temps), *que compagnons n'a-*
« *vaient cure de draps fourrés de vair... !* Les
« habitants enlevés de la ville furent entassés
« sur la flotte anglaise. Cherbourg fut incen-
« dié ; le château se défendit ; Montebourg, Va-
« lognes, Carentan furent renversés de fond en
« comble !!!... »

Et cela a duré, pour cette première période, pendant plus de cent quinze ans !... Combien de fois, depuis, n'avons-nous pas vu de semblables choses !... Mais ce ne sont point des haines que je cherche à réchauffer ; ce sont des intérêts que j'étudie religieusement et consciencieuse-

ment avec vous, convaincu que vous n'aurez de passion que pour faire triompher l'honneur et la prospérité de la France.

J'entends si peu réveiller d'inutiles rancunes, que j'oublie jusqu'à nos lamentables défaites de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt; — que j'oublie les honteux traités de Bretigny et de Troyes; — que j'oublie jusqu'aux régences d'Henri V et du duc de Bedford, quoique ce dernier nom rappelle à mon âme française le plus lâche des crimes dont une nation puisse se souiller!...

C'est dans ce sentiment bien compris que vous me permettrez de jeter encore, avec vous, un coup d'œil rapide sur nos rapports généraux avec cette puissance depuis son expulsion complète de notre territoire jusqu'aux traités de Westphalie, — depuis ceux-ci jusqu'en 1789 et depuis cette dernière époque jusqu'à nos jours.

J'espère que vous reconnaîtrez que ce ne sont point des préjugés que j'exalte pour ranimer de vieilles inimitiés, mais que c'est la situation la plus sérieuse et la plus grave que je découvre pour appeler à son aide une solution réclamée par tous les peuples du monde.

LETTRE V.

PRINCE,

Les croisades, en apportant un immense soulagement aux communes de France, avaient, en jetant leur dernier éclat, procuré au commerce des peuples des débouchés nouveaux du côté de l'Orient.

C'était beaucoup pour rendre florissants la plupart des ports du *lac français*; mais c'était moins et beaucoup moins que ce que la fin du quinzième siècle allait offrir à l'activité comme au génie des nations.

L'Amérique est découverte; et, quelques années après, un Portugais trouve la route des Indes. Ces deux faits immenses devaient absorber plus d'un siècle en terminant, pour un long temps, la lutte des territoires, pour commencer et agrandir celle du commerce et des intérêts extérieurs.

Parmi les peuples de l'Europe qui devaient

profiter le plus de ces vastes découvertes, comme de celles qui devaient bientôt y être ajoutées par les navigateurs de tous les pays, l'Angleterre dut être au premier rang. Les habitudes de ses regnicoles, ses ports nombreux, le génie de ses associations, l'intelligence parfaite de ses ressources, ses résolutions impérieuses lui firent trouver dans l'Amérique et les Indes, non-seulement des débouchés nombreux, mais des possessions d'une étendue fabuleuse et des avantages qui ne devaient être égalés par aucune puissance, même par l'Espagne au temps de sa grandeur et lorsque *le soleil ne se couchait jamais sur ses États.*

Le règne d'Élisabeth au seizième siècle, celui du Protecteur au dix-septième, avaient déjà fait de la marine marchande de l'Angleterre, comme de sa marine militaire, la plus nombreuse comme la plus instruite des marines du monde.

Aussi l'Angleterre acquit-elle une domination rapide et dans les Indes et dans le nouveau monde. La conséquence de ce développement devait être aussi la domination des mers ; mais n'anticipons pas.

A côté de l'Angleterre, mais avec un développement moins rapide et moins intelligent peut-être, s'élevait le commerce maritime de la France. Elle, aussi, avait fini par conquérir des

possessions en Amérique et quelques points de relâche dans les Indes. Cette position était inférieure et n'était pas de nature à donner de l'ombrage. A aucune époque de son histoire, la France ne s'est montrée envieuse des progrès de ses voisins. Elle a toujours respecté leur liberté comme elle a été jalouse de la faire dominer dans les conseils de son gouvernement.

La marine française faisait donc des progrès, toujours retardés par les guerres de Charles VIII, de Louis XII et de François I^{er} en Italie d'abord, et ensuite par ses guerres civiles religieuses qui ont eu, grâce aussi en partie à l'Angleterre, un caractère si violent et si désastreux. — Ces deux grandes causes d'affaiblissement durent retarder les inquiétudes jalouses de l'Angleterre; nous nous abîmions nous-mêmes: elle n'avait besoin que d'assister à notre ruine.

En 1627, l'Angleterre s'effraye de nos progrès, non dans les Indes ou en Amérique, mais contre le protestantisme, et des mesures prises par Louis XIII contre la Rochelle, ce dernier rempart de la réforme et de la révolte; — elle dirige sur l'île de Rhé une flotte de 90 vaisseaux commandée par Buckingham. Mais sa tentative échoue honteusement: Richelieu était là!

Le grand règne arrive. — La guerre de trente ans est achevée par les traités de Westphalie

(1645), œuvre immortelle de Mazarin. La lutte était terminée entre le protestantisme et le catholicisme, entre la France et l'Autriche. L'Europe était reconstituée sur de nouvelles bases. Tous les changements politiques qui s'étaient faits depuis un siècle et demi étaient réglés, écrits, légitimés; l'existence de nouveaux États, l'extinction de prétentions surannées, la reconnaissance des droits acquis était déclarée et acceptée par toutes les parties contractantes. Les relations des diverses puissances y étaient combinées de telle sorte que toutes se fissent contre-poids et qu'il naquît de cette pondération de forces un équilibre garant de la paix universelle.

Telle fut l'œuvre immense accomplie par le premier congrès que l'Europe eût vu depuis les conciles généraux du moyen âge, le congrès de Westphalie.

Cette paix solennelle durera-t-elle longtemps?

.
.

Louis XIV occupe le trône de France, et Colbert est son ministre.

Si le commerce, l'agriculture et l'industrie étaient intelligemment protégés par le grand roi et le grand ministre, la marine devait avoir aussi une part non moins grande dans leur sollicitude.

Des colonies sont fondées à Madagascar, à Cayenne, sur les côtes de Malabar et de Coromandel ; celles des Antilles et du Canada, ranimées, cessent d'être à la charge de l'État.

Un édit déclare que le commerce maritime ne déroge pas à la noblesse. Tout ceci se passe de 1664 à 1669.

La marine militaire, que Mazarin avait laissée retomber dans le néant, est rétablie sur un pied formidable ; on demande des constructeurs, on achète des vaisseaux et des objets de grément à la Hollande et à la Suède ; on classe trente mille hommes pour la marine ; et la France qui, en 1661, n'avait plus que dix-huit mauvais vaisseaux, en avait, en 1667, soixante de 80 à 50 canons, onze frégates, quarante autres petits bâtiments, en tout cent dix navires garnis de 5,715 canons et montés par douze mille hommes.

En 1680, ces nombres étaient plus que doublés : les classes des provinces maritimes s'élevaient à soixante mille ; et l'on comptait quarante mille officiers, soldats ou employés de la marine.

On créa les ports de Rochefort et de Cette ; on agrandit ceux de Toulon et de Brest ; on établit cinq arsenaux et des chantiers de construction ; on institua l'école des gardes-marines, etc. Le génie de Colbert jetait la nation dans une voie inconnue de progrès.

Ajoutez à cela le traité des Pyrénées de 1654, qui complétait glorieusement le traité de Westphalie et qui assurait la prépondérance de la France sur la maison d'Autriche, — et le traité d'Aix-la-Chapelle de 1668, assurant à la France tout ce qu'elle avait conquis sur la Lys, l'Escaut et la Sambre : et vous comprendrez tout ce qu'il était permis d'espérer d'un état si florissant.

Je n'entends pas établir que Louis XIV ait toujours été juste dans ses guerres; je crois même qu'il aurait pu en faire trois fois moins sans préjudice pour la grandeur de la France. Mais toutes les fois que, soit sous son règne, soit sous celui de ses successeurs, je signalerai une rupture de la paix du côté de l'Angleterre, c'est que cette rupture ne sera fondée que sur la jalousie systématique qu'elle porte à sa rivale et jamais sur un préjudice réel.

Comment l'Angleterre expliquerait-elle, en effet, sa déclaration de guerre de 1678, excitée par Guillaume et suivie de la paix de Nimègue, faite malgré elle ?

Et puis cette ligue d'Augsbourg, dont Guillaume III était l'âme, quelle en était la cause ? Était-ce l'envahissement d'une province anglaise ? Non ! mais simplement l'énergie déployée contre le protestantisme. Il lui faut, à cette nation, un prétexte ; rien de plus. Elle

veut bien abaisser, humilier la France ; elle veut la réduire jusqu'à la détresse ; elle voudrait l'anéantir... — C'est elle, par cette ligne, qui force à ouvrir les campagnes de 1689, 1690, 1691 ; c'est elle qui force à soutenir la lutte de 1692, où Tourville, avec quarante-quatre vaisseaux, soutient à la Hogue un combat si inégal et si glorieux ; c'est elle qui continue en 1693, où le même Tourville et d'Estrées, à la hauteur du cap Saint-Vincent, battent les flottes ennemies ; c'est elle qui force la France à s'imposer d'écrasants sacrifices dont plus tard nous ressentirons tout le poids ; c'est elle qui nous impose le traité de Ryswick, où elle fait rendre à la France toutes les conquêtes faites depuis la paix de Nimègue!...

C'est encore elle qui rend si difficile la solution sur la succession d'Espagne, en excitant contre nos armes toutes les armes et contre nos droits toutes les ambitions aveugles qui nous livrent cent combats et nous imposent, de concert avec elle, le *trois fois* honteux traité d'Utrecht, de Bade et de Rastadt (1713), où nous ne rendons plus ce que nous avons pris, mais où l'Angleterre exige :

- 1° La démolition du port de Dunkerque !
- 2° La cession de la baie d'Hudson !
- 3° La cession de l'Acadie !

4° La cession de Terre-Neuve !

5° La cession de Saint-Christophe !!!

Sans parler de Gibraltar et de Minorque, cédés par Philippe V, qui est en outre forcé de lui accorder des avantages commerciaux au détriment de la France !

L'Espagne, après avoir réfléchi sur sa politique inintelligente, devient-elle l'alliée de la France ? Aussitôt l'Angleterre l'écrase dans la campagne de 1759 : car ce n'est pas un accommodement que veut la nation anglaise, mais le partage du commerce d'Amérique ; et Walpole est obligé de déclarer la guerre. — Quelle dignité ! quelle justice !!

Quelle fut encore la cause de cette guerre de George II, en 1742, contre la France ? La voici telle que la rapporte un historien moderne :

« La nation anglaise voulait la guerre pour
« avoir l'empire de la mer et arrêter l'Espagne
« et la France *dans leur prospérité coloniale...*
« Aussitôt on décide que trois flottes seront en-
« voyées dans la Méditerranée et qu'on cher-
« chera à reformer les anciennes coalitions con-
« tre la France ! »

Il faut nous arrêter dans notre prospérité coloniale.

Et pour cela il faut détruire nos flottes et celles de nos alliés.

Il faut se rendre maîtres de nos colonies.

Il faut exciter des coalitions continentales fondées sur les plus ridicules prétextes.

Il faut soutenir le protestantisme contre le catholicisme, parce que le catholicisme est la religion de la liberté, et que la France est sa patrie adoptive.

Il faut soutenir toutes les prétentions des ambitions rivales.

Il faut nous réduire à la dernière des détresses; sans quoi cette infâme nation ne peut pas vivre!!!

Aussi voyez sa situation et la nôtre, dès 1745; et avec quelle facilité elle achève de nous écraser et pour longtemps :

Elle a 150 vaisseaux de 420 à 450 canons, 100 bâtiments inférieurs, d'innombrables corsaires.

Et contre de telles forces, l'Espagne et la France réunies n'ont pas 50 vaisseaux *de tout rang*, tant les luttes précédentes les ont amoindries...

Elle attaque Carthagène, s'empare du cap Breton, grande île qui couvre l'entrée du Saint-Laurent et protège les pêcheries de Terre-Neuve; elle fait même une descente en Bretagne (1745). Tous les convois de la France sont battus et capturés. Le plus considérable, formé de 850

voiles et de 16 bâtiments d'escorte, devait reprendre le cap Breton; il est défait à la hauteur du cap Finistère (1747, 14 juin). Et les vainqueurs font un butin *de plus de 20 millions!* — A la fin de la guerre, la France n'avait plus que DEUX VAISSEAUX!!...

Et le commerce français, en une seule année, avait perdu plus de 70 millions!!!

Et tout cela se termine par le traité d'Aix-la-Chapelle (18 octobre 1748), par lequel Louis XV rend les Pays-Bas, les provinces hollandaises, Nice, la Savoie, pour prix de 500 mille hommes sacrifiés, pour notre marine et celle d'Espagne détruites et pour 4,200 millions ajoutés à la dette nationale!

Les cheveux ne s'en dressent-ils pas sur la tête!!!

.

Nous jouissons de quelques années de paix; le commerce redevient florissant, de Pétersbourg à Cadix : « Les beaux-arts, dit un publiciste, étaient en honneur. L'Europe entière ne vit guère luire de plus beaux jours que depuis la paix d'Aix-la-Chapelle jusqu'en 1755. On voyait entre toutes les nations une correspondance mutuelle : l'Europe ressemblait à une grande famille réunie après ses différends. »

La France avait, en effet, par quelques années de paix, largement réparé les plaies de la dernière guerre ; elle murmurait de la lourdeur des impôts, et payait néanmoins plus aisément 500 millions qu'elle n'en avait payé 450 sous Louis XIV ; elle était folle de plaisir et de luxe ; elle prodiguait l'or dans ses maisons, sur ses meubles, sur ses habits ; elle s'agitait par un besoin continuel de progrès en tous genres ; elle profitait de l'impulsion donnée aux sciences naturelles et mathématiques pour améliorer son agriculture, son industrie, son commerce, sa navigation.

Notre marine commerciale était dans l'état le plus florissant ; notre marine militaire, régénérée par un ministre habile, comptait déjà 65 vaisseaux ou frégates, et, d'après les plans de Machault, elle devait, en dix ans, s'élever à 165, sans les bâtimens inférieurs. Nos colonies n'avaient jamais connu une si grande prospérité : Bourbon, Maurice, Saint-Domingue, la Martinique produisaient d'énormes fortunes : la Louisiane et le Canada n'étaient plus à charge à la métropole et allaient se donner la main par les établissemens formés sur le Mississipi et le Saint-Laurent ; quant à nos possessions dans l'Inde, Dupleix travaillait à en faire le noyau d'un grand empire. Jamais la France n'avait eu

une plus belle chance de devenir puissance coloniale.

L'Angleterre s'épouvanta de la résurrection merveilleuse d'une marine qu'elle avait crue anéantie, de la prospérité de nos colonies, de nos projets d'établissements dans l'Amérique du Nord et dans l'Indoustan.

Qu'un gouvernement plus jaloux de la gloire nationale succédât à celui du ministre de Louis XV, et l'Anglais perdait l'empire des mers !... Mais il ne fallait pas laisser la France faire de nouveaux progrès ; il fallait profiter de la lâcheté de son gouvernement. Telle était la pensée de l'avidé et superbe aristocratie qui gouvernait l'Angleterre sous le nom des princes de Hanovre, qui dominait aussi bien la chambre des communes que la royauté par la vénalité ouverte des élections, qui tenait le peuple en laisse, en exaltant, jusqu'à la démence, son orgueil et sa haine aveugle contre la France.

A sa tête était un homme nouveau, mais qui s'était empreint de toutes les passions de la noblesse, William Pitt, dont le patriotisme, étroit et farouche, semblait puisé dans les mœurs de l'antiquité, — grand orateur et grand homme d'État, mais espèce de Romain moderne qui poussait son pays à étendre sa domination extérieure par une guerre perpétuelle, — qui ne

voulait pas rivaliser avec les autres peuples par les voies pacifiques, mais en foulant aux pieds tous les droits de l'humanité, en les traitant comme les anciens traitaient les Barbares, en regardant la France comme une autre Carthage dont la ruine était la vie de l'Angleterre.

Jamais la France n'avait moins justifié qu'à cette époque les haines passionnées de ses voisins ; jamais elle n'avait été moins conquérante ni plus amie de la paix.

Ce n'était pas la France orgueilleuse de Louis XIV, tenant constamment suspendus sur l'Angleterre les Stuarts, le papisme et le pouvoir absolu : le gouvernement de Louis XV était, on le sait, plutôt disposé à se mettre aux genoux de ses voisins qu'à les dominer ; la nation, tout occupée de sa prospérité intérieure, n'agrandissait son commerce que par des voies légitimes et ne demandait que sa part de l'Océan. En Amérique et dans l'Inde, les Français avaient, il est vrai, formé des projets d'agrandissement, mais c'était sur les habitants du pays, — agrandissement légitime dans les idées du temps et pour lequel le champ était ouvert à eux comme aux Anglais. — Encore le gouvernement s'efforça-t-il, avec une modération pusillanime, d'apaiser sur ce point la susceptibilité chatouilleuse de ses voisins.

Quelques mots de plus sont nécessaires sur notre situation dans l'Inde à cette époque. Ils seront comme le lugubre avant-coureur de notre ruine, dans des régions légitimement conquises par la France, et pressurées aujourd'hui par l'avidité jalouse de notre implacable ennemie...

Dupleix regardait l'empire du Mogol comme un héritage ouvert à toutes les ambitions, et dans lequel les puissances européennes étaient appelées à prendre la meilleure part : il intervint donc dans les guerres que se faisaient les gouverneurs des provinces devenus indépendants sous les noms de soubabs, nababs, rajahs ; il obtint du grand Mogol la nababie de Carnate, il se fit le protecteur des soubabs d'Arcate et de Decan, qui lui payaient tribut ; il acquit de vastes accroissements de territoire à Pondichéry, à Karikal, à Masulipatnam, et quatre provinces qui procuraient deux cents lieues de côtes à notre commerce. Mais il n'obtenait pas de renforts du gouvernement ; il voyait les Anglais donner des secours à ses ennemis ; il éprouva des revers dans une guerre où il eut à lutter contre les princes de Tanjaour et de Maïssour, aidés des Mahrattes et des Anglais, commandés par le général Clive.

En même temps, la compagnie française se

lassa de ce gouverneur, dont elle ne comprenait pas les plans, qui l'entraînait dans des dépenses dont elle ne voyait pas le fruit, « qui voulait conquérir des royaumes à des gens qui ne demandoient que des dividendes. »

Enfin, le ministère anglais se plaignit du *génie ambitieux d'un homme qui voulait troubler toute l'Asie.*

Alors la cour de France rappela Dupleix (1755); et ce grand homme, qui avait régné trente ans dans l'Inde, quitta en pleurant cette conquête magnifique qu'il laissait aux Anglais, pour aller mourir à Paris dans l'humiliation et dans l'indigence.

En même temps que l'Angleterre arrêtait les progrès des Français dans l'Inde, elle faisait naître en Amérique des querelles futiles, mais soutenues par elle avec tant d'opiniâtreté, que depuis cinq ans les commissaires des deux nations travaillaient vainement à les apaiser. Ces querelles avaient principalement pour objet la possession de quelques Antilles, et surtout les limites de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre. Les îles Sainte-Lucie, la Dominique, Saint-Vincent et Tabago étaient, depuis un siècle, communes et indivises entre les deux nations : George II s'en déclara souverain unique. L'Acadie, cédée à l'Angleterre par les traités d'U-

trecht et d'Aix-la-Chapelle, était une presqu'île dont les limites semblaient fixées par la nature ; les Anglais prétendirent les étendre jusqu'au Saint-Laurent, pour se donner la navigation du fleuve et cerner le Canada. Les Français avaient découvert le Mississipi, déclaré qu'ils prenaient possession de tout son bassin, et établi des forts sur l'Ohio. Les Anglais prétendirent que cette rivière appartenait à la colonie de la Nouvelle-Angleterre ; ils bâtirent un fort sur ses rives ; et un officier français leur ayant été envoyé en parlementaire, il fut assassiné par la garnison de ce fort que commandait un homme devenu autrement célèbre, Washington (mai 1754).

A cet acte odieux, le ministère français commence des armements à Brest et à Rochefort, et se prépare à faire passer trois mille hommes et neuf vaisseaux dans le Canada. Le ministère anglais regarde ces armements comme hostiles, et il déclare que ses flottilles avaient l'ordre de courir sus à tout vaisseau français qui porterait des renforts dans l'Amérique. A cette injonction insolente, la cour de Versailles répond en ordonnant à ses marins de ne pas se défendre, et elle restitue une frégate anglaise qui venait d'être prise par un vaisseau français qu'elle avait attaqué. Elle se plaint à toutes les puissances des intentions hostiles de l'Angleterre, offrit

un arrangement, et néanmoins fit partir des renforts pour le Canada. Mais pendant que George II assurait le parlement de ses dispositions pacifiques, que Louis XV négociait et continuait à se croire en paix, le ministère anglais envoya quatre corps d'armée en Amérique pour y surprendre les colonies françaises; il fit sortir dix-huit vaisseaux à la poursuite de l'escadre du Canada, et lança ses corsaires sur toutes les mers, pour surprendre les marchands français qui naviguaient tranquillement sur la foi des traités (1755, juin). Deux frégates de l'escadre du Canada furent ainsi attaquées et prises par la flotte anglaise; puis, en quelques semaines, *trois cents* bâtiments de commerce furent capturés par une piraterie si odieuse, que la chambre des communes déclara ces prises illégitimes; mais le ministère se garda bien de les rendre: c'étaient *huit mille* matelots et *cent millions* enlevés à la France!...

Nous ne sommes point au bout de cette série de désastres qui accuse dans leurs auteurs le génie d'une destruction égoïste et un brigandage que le droit des gens, la civilisation, les idées morales de tous les peuples flétriront à jamais.

Au moment où le génie de Frédéric changeait la face de la guerre, le plus implacable ennemi de la France, Pitt, entraît au ministère... Aussi-

tôt il donne douze millions de subsides au roi de Prusse; il fait doubler les armemens maritimes et envoie des flottes incendier les ports français. « Les Français, disait-il, veulent conquérir l'Amérique en Allemagne; il faut les en chasser. »

En effet, les escadres anglaises couvrent les mers et viennent incendier nos vaisseaux jusque dans nos ports : elles en brûlèrent vingt-sept à Cherbourg; elles causèrent (1758) à Saint-Malo une perte de douze millions et firent une tentative inutile sur Rochefort.

Les colonies françaises se trouvant abandonnées à leurs propres forces, les établissemens du Sénégal tombent aux mains des Anglais. Le fort Duquesne sur l'Ohio est pris; Louisbourg éprouve le même sort. — Chandernagor est détruit et ses immenses richesses sont enlevées...

En moins de quatre ans, nous perdons 57 vaisseaux, 56 frégates et 2,500 matelots!...

Un sentiment de sombre désespoir s'empare du pouvoir. Le cabinet français songe à opérer une descente en Angleterre (1759). Les amiraux Laclue et Couflans doivent l'opérer, mais ils sont battus... Le moment n'en était pas encore arrivé... Le chemin n'était pas fait...

Après la destruction des escadres de descente, les Anglais envoient tout à l'aise des renforts au

Canada ; leurs vaisseaux prennent ou chassent tous les vaisseaux français. Québec est assiégé et capitule. Les forts de Niagara et Ticondérago, qui assuraient les communications du Canada et de la Louisiane, tombent... L'année suivante, le reste des Français resserrés dans Montréal capitulent, et le Canada est entièrement perdu !

Et tous ces malheurs sont couronnés par le traité de Paris et de Hubertsbourg (1763, 10 février), par lequel Louis XV rend les villes qu'il possédait encore dans l'Allemagne. Il restitue à l'Angleterre Minorque ; il lui cède l'Acadie, le Canada, le cap Breton, le golfe et le fleuve Saint-Laurent, la Grenade, Saint-Vincent, Tabago, Dominique, la rivière de Sénégal avec ses comptoirs ; il consent que le Mississipi serve dorénavant de limite aux possessions anglaises ; il ne recouvre nos colonies de l'Inde qu'à condition de ne pas les fortifier et de les laisser sans garnison ; il s'engage à démolir de nouveau Dunkerque ; enfin il cède la Louisiane à l'Espagne pour la dédommager de la Floride qu'elle abandonne aux Anglais...

C'est peu à peu qu'il faut lire ensuite les horreurs dont se souillent les Anglais dans leurs possessions indiennes. Qui n'a pas lu les pages déchirantes où sont retracés les actes de ces infâmes, à la tête desquels se trouvait lord Clive,

nom qu'il faut vouer à l'exécration du genre humain? — où l'on voit créer une famine qui fait périr TROIS MILLIONS d'Indiens!...

Et ce même lord Clive, traduit devant le parlement, non-seulement pour ce forfait, le plus épouvantable dont parlent les annales du monde civilisé, mais encore pour d'autres crimes presque fabuleux, est *honorablement acquitté!!*... Voilà ce peuple.

Au milieu de nos désastres sans exemple dans l'histoire, l'esprit se repose un instant avec bonheur sur la situation des colonies anglaises en Amérique, que leur métropole voulait écraser comme les Indiens dont nous venons de parler. Mais Washington se lève; Franklin brillait déjà. La France vole au secours des opprimés de lord North et du despote George III, non pour conquérir à son profit, mais pour protéger. Une belle flotte de trente-deux vaisseaux sort de Brest et bat l'amiral Keppel entre les îles d'Ouessant et les Sorlingues; une autre de douze vaisseaux part de Toulon, et la capitulation de York-Town termine cette belle expédition qui enlève pour jamais les États-Unis à l'Angleterre et ne laisse à la France que le souvenir d'avoir servi l'humanité.

LETTRE VI.

PRINCE,

Vous venez d'assister à une partie de ce drame qui a déjà duré plusieurs siècles. Vous avez vu traiter cette pauvre France comme une ville prise d'assaut.

Vous avez vu ses ports comblés, ses flottes détruites par les boulets et l'incendie, ses colonies envahies, son commerce extérieur anéanti.

Vous avez vu des coalitions succédant à des coalitions, à des guerres injustes des guerres encore plus injustes, et les trésors de la France s'épuiser non-seulement pour ne rien conserver de la part légitime qui lui revenait dans les grandes découvertes continentales du xv^e et du xvi^e siècle, mais encore pour disputer les lambeaux d'un territoire national garanti par les traités.

Tout cela est inouï et appelle sinon des vengeances, au moins d'éclatantes réparations...

Mais attendez encore avant de rouvrir le temple à demi fermé du dieu des combats.

Rien n'est fini avec l'Angleterre... Des luttes plus terribles et plus sanglantes que jamais vont s'ouvrir. L'âme en est saisie d'indignation et d'horreur. Notre patriotisme et notre fierté vont cruellement souffrir... Le jour de l'expiation se fera-t-il donc encore longtemps attendre?...

Nous sommes en 1792.

Le cri de liberté devient universel.

L'aristocratie anglaise et sa vieille constitution se voient menacées de ruine... Pitt conçoit l'espoir de les sauver, en lançant l'Angleterre contre la France — toujours et toujours contre la France!...

« Refroidir les Anglais pour la révolution française, dit un historien, en la présentant « comme irréligieuse, insociable, avide de tout « détruire, prête à tous les crimes, — et, en « même temps, exciter leur orgueil et leur cupidité, en leur montrant l'occasion unique « d'acquérir l'empire des mers par la ruine « d'une rivale éternelle, » tel est le plan de Pitt. Il divise d'abord l'opposition parlementaire; et le plus ardent ennemi de la révolution, Burke, en se séparant de Fox, son ami de vingt ans, donne au ministère un appui qui annule entièrement les whigs et rend les torys

tout-puissants. — Il favorise ensuite, ce tory échevelé, par son or et ses intrigues, les excès des jacobins et l'anarchie de la France... — Il ranime les vieilles inimitiés de la nation, il prépare des armements et commence des actes réels d'hostilité. Il interdit aux vaisseaux français d'acheter des blés en Angleterre; une frégate française est prise par des vaisseaux anglais dans la mer de l'Inde. — Le stathouder de Hollande entre par ses conseils dans la coalition.

Ce n'est encore là que le prélude de ce tory, qui avait refusé *obstinément* toute espèce de démarche pour sauver le roi martyr... — Royalistes imbéciles, aimez donc les Anglais!...

Pitt cherche ensuite à ameuter toute l'Europe contre la France. Il ranime par des subsides la Prusse et l'Autriche; il promet des secours au roi de Sardaigne; il tire de son immobilité l'Espagne, remplace le sage d'Aranda par l'indigne favori Manuel Godoï. — Il fait entrer dans la coalition le Portugal, devenu colonie anglaise depuis le traité de Methuen, — le roi de Naples et la cour de Rome. — Il parvient à secouer de sa torpeur la diète germanique et prend à sa solde les princes de Bade, de Hesse et de Bavière. — Il laisse la Russie envahir la Pologne, et, d'accord avec la Prusse, en arracher

encore deux lambeaux, l'un de 1200 mille, l'autre de 5 millions d'habitants.

Il ne reste dans la neutralité que la Suède, le Danemark, la Suisse, Venise et la Turquie...

Tous les intérêts sont méconnus, toute la politique ancienne oubliée, toutes les alliances de position renversées : la Hollande et l'Espagne unissent leurs vaisseaux à ceux de leur ennemie contre leur unique amie. La Prusse et l'Autriche font alliance intime. L'Italie se livre à l'Angleterre, l'Allemagne à l'Autriche. L'Angleterre laisse la Russie démembrer la Pologne.

Et l'Angleterre *seule* associe l'Europe à ses colères. Ce n'est pas le roi de France qu'elle veut sauver; *elle ne le veut pas!!!*

Ce n'est pas l'anarchie qu'elle veut éviter; elle soudoie les jacobins!!!

Ce n'est pas notre sang et nos trésors qu'elle veut épargner; elle appelle toute l'Europe à former la coalition la plus vaste et la plus effroyable des temps anciens et nouveaux...

C'est l'Angleterre avec ses intérêts égoïstes, sa politique sans honneur et sans foi, ses jalousies, son fiel et ses furcurs. C'est elle avec son or qui soudoie, avec ses passions qui attisent et qui brûlent, avec son idée fixe et froide comme un poignard, de nous abaisser, de nous humilier, de nous subalterniser.

C'est toujours l'Angleterre contre la France; et la France, par l'Angleterre, contre l'Europe entière!

Le principe des coalitions est jeté.

Je n'ai plus à rappeler ses œuvres ténébreuses et les faits inouïs qui les ont couronnées. Vous en retrouverez les dates immortelles dans les années 1797, 1802, 1804, 1806, 1807, 1809 et 1814.

C'est en vain que, dans des combats de géants qui feront à jamais l'admiration de l'univers, la France, — cette France orgueilleuse et guerrière qui, malgré toutes les coalitions et toutes les infamies d'une diplomatie mercantile et jalouse, ne craindra jamais de rivale, — c'est en vain qu'elle écrase l'Autriche en Italie, qu'elle l'humilie en Allemagne, qu'elle insulte trois fois la capitale de ses États; c'est en vain qu'elle châtie la Prusse et qu'elle plante ses tentes au pied des murs de Berlin; c'est en vain qu'elle donne à la première puissance de l'Europe, la Russie, une de ces terribles leçons qui forment à elles seules le sujet d'une Iliade; rien ne troublera ses farouches et haineux instincts.

La France traite à Tolentino, à Campo-Formio, à Lunéville : qu'importe à l'Angleterre?

La France fait la paix d'Amiens, fait la paix de Presbourg : qu'est-ce que cela fait à l'Angleterre?

La France traite encore à Bartenstein, à Tilsitt, à Vienne : de quel poids peuvent être tous ces traités dans l'esprit de son implacable ennemie?

La coalition est permanente; malgré les trêves, malgré les entrevues, malgré les préliminaires de toute espèce, malgré les traités solennels, malgré la paix la plus hautement déclarée, l'Angleterre féodale et protestante est toujours debout. Il faut qu'elle écrase le catholicisme et la liberté dont la France sera toujours le sublime refuge...

Qu'ajoute-t-elle encore à tous ces moyens d'action? Non contente du concours actif des grandes puissances, elle soupçonne l'inactivité des neutres et se livre, à leur égard, notamment à Copenhague, à des actes d'un vandalisme, d'une férocité et d'une barbarie qui égalent les atrocités de lord Clive dans les Indes. Laissez-moi vous rappeler à ce sujet le passage d'un contemporain qui a admirablement posé les termes du débat entre l'Angleterre et les neutres, et flétri, dans cette occasion comme dans d'autres, la politique atroce de ces brigands des mers :

« ... La deuxième coalition était dissoute : l'Angleterre restait seule en armes, et elle avait alors à lutter non plus contre la France seule,

mais contre la moitié de l'Europe, pour une question dont dépendait toute son existence. Depuis que les progrès de la civilisation ont amené des adoucissements dans les lois de la guerre, les États chrétiens ont admis, comme bases du droit maritime, que les puissances neutres peuvent faire commerce avec les puissances belligérantes, excepté en munitions de guerre; que les objets appartenant aux sujets des puissances belligérantes sont libres à bord des vaisseaux neutres; que les bâtimens marchands des puissances neutres peuvent être visités par les vaisseaux de guerre des puissances belligérantes, pourvu qu'ils ne soient pas eux-mêmes escortés par un vaisseau de guerre de leur nation; enfin, qu'un port déclaré en état de blocus par une puissance belligérante doit être bloqué réellement, pour que les neutres s'abstiennent de communiquer avec lui. L'Angleterre seule a refusé d'admettre ces principes, sans lesquels il n'y a plus de liberté des mers; elle prohibe non-seulement les munitions de guerre, mais le bois, le chanvre, le fer, les vivres; elle confisque tout objet appartenant aux sujets de la puissance ennemie; elle visite les vaisseaux marchands, non-seulement quand ils sont isolés, mais quand ils sont escortés; elle prétend qu'un port est bloqué dès qu'elle a déclaré qu'elle en faisait le

blocus, même quand elle n'aurait pas une chaloupe devant ce port. En d'autres termes, elle veut l'empire des mers : « Il ne faut pas, » disait lord Chatham, « qu'il soit tiré sur l'Océan un seul coup de canon sans notre bon plaisir ; » et son fils ajoutait : « Si nous étions justes un seul jour, nous n'aurions pas un an à vivre !... »

« La France, depuis qu'elle possède une marine, s'est déclarée la protectrice de la liberté des mers ; la liberté des mers a été le but ou patent, ou caché, de toutes ses guerres contre l'Angleterre ; l'empire des mers a été le but constant de toutes les coalitions que l'Angleterre a suscitées contre elle. Tout le xviii^e siècle fut rempli de ce grave procès, où l'humanité entière est intéressée ; et la guerre de 1778 fut, en réalité, un appel de la France à tous les peuples contre la tyrannie de l'Angleterre, appel qui engendra la neutralité armée de 1780, où, pour la première fois, les principes conservateurs de la liberté maritime furent nettement posés.

« L'Angleterre fut vaineue, mais elle n'abandonna pas ses prétentions ; et quand elle vit la France en révolution, elle se jeta dans la coalition des rois pour les faire triompher. En effet, dans ce grand conflit, les neutres se laissèrent visiter, insulter, confisquer, sans oser se plaindre, puisque eux-mêmes s'étaient follement dé-

clarés contre leur antique alliée et protectrice. Alors la France, qui était au ban des nations et faisait des efforts surhumains pour se sauver, mit de côté ses principes maritimes : elle déclara aux neutres qu'elle « les traiterait de la même façon qu'ils souffriraient que les Anglais en usassent à leur égard ; » elle visita, insulta, confisqua leurs bâtimens : la mer fut abandonnée à la force brutale et sauvage. Cet état de choses dura jusqu'au 18 brumaire. Bonaparte, qui voyait les préventions de l'Europe contre la France en partie effacées, leva l'embargo sur tous les bâtimens neutres retenus dans nos ports, et déclara que la République revenait aux principes de 1780. Alors les neutres sortirent de leur engourdissement ; les États-Unis signèrent (1800, 1^{er} octobre) avec la France un traité qui est considéré comme l'un des plus remarquables monuments de la diplomatie de notre siècle, et qui fut accueilli par toutes les nations comme un code complet de droit maritime.

« La Suède et le Danemark proclamèrent de nouveau le vieux principe : *Le pavillon couvre la marchandise*. Ils trouvèrent appui dans Paul I^{er}, qui, à son tour, entraîna la Prusse, et l'on parla de renouveler le traité de 1780. A cette époque, une flottille danoise, qu'escortait une frégate, fut enlevée par les Anglais. Le Da-

nemark demanda réparation Le cabinet britannique s'emporta contre « cette insolence » et déclara que « tous les neutres devaient se soumettre à la visite du dernier des corsaires anglais. » — « Renoncer au droit de visite, » disait Pitt, « c'est renoncer à l'empire, c'est souffrir que la France ressuscite sa marine et son commerce. Jamais l'Angleterre ne se départira de ces droits indisputables, dont l'exercice est absolument indispensable pour le maintien des intérêts les plus chers de son empire. Les lois invoquées par les neutres, sont attentatoires aux bases de notre grandeur et de notre sécurité maritime; elles sont un principe jacobinique des droits de l'homme, qui nous conduirait à renoncer à tous les avantages pour lesquels nous avons depuis si longtemps, et avec tant de profit, déployé toute l'énergie britannique. »

Et pour épouvanter les neutres, l'Angleterre ordonna de courir sus à tous leurs bâtiments, en captura plus de 400, et s'empara des colonies danoises et suédoises. Enfin elle déploya des forces triples de celles qu'elle eût jamais mises en mer : 25 vaisseaux allèrent menacer Copenhague dans le Sund; une flotte bombarde le Ferrol et Cadix; une autre bloqua Gènes; une troisième insulta les côtes de la Hollande; une quatrième alla porter une armée en Égypte;

une cinquième força Malte à capituler après deux ans de siège (1800, 5 septembre). L'Angleterre possédait alors 495 vaisseaux de ligne, 250 frégates, 500 bâtimens inférieurs; elle entourait toutes les côtes d'une chaîne presque continue de croisières; elle paralysait dans leurs ports les petites escadres de la France et de ses alliés.

Cependant les quatre puissances du Nord avaient mis l'embargo sur les vaisseaux et les propriétés des Anglais. Paul 1^{er} avait embrassé la cause des neutres avec sa fougue ordinaire, et, par ses conseils, un traité, modelé sur celui de 1780, fut signé (16 décembre) entre les quatre États pour faire respecter la liberté des mers. C'était une déclaration de guerre à la Grande-Bretagne. Aussitôt un corps danois occupa Hambourg, entrepôt principal du commerce anglais, et ferma l'Elbe; les Prussiens envahirent le Hanovre et fermèrent le Wésér et l'Ems; le roi de Suède rassembla vingt mille hommes; enfin Paul proposa à ses alliés de s'unir intimement avec la France. Déjà il avait chassé Louis XVIII de Mittau, envoyé une ambassade solennelle à Bonaparte, entamé des relations d'amitié avec ce grand homme : « Je veux m'unir à vous, lui écrivait-il, pour mettre un terme aux injustices de l'Angleterre, qui

viole tous les droits des nations et n'est jamais guidée que par son égoïsme et son intérêt. » Et il lui demanda trente mille hommes qu'il voulait joindre à quarante mille Russes pour marcher dans l'Inde par le Caucase et la Perse. Les destinées de l'Europe allaient être changées; une confédération, la plus juste et la plus populaire que les rois eussent jamais faite, allait résoudre ce grand problème d'humanité et de civilisation : la liberté des mers. Bonaparte tressaillait de joie. Pitt calcula avec la profondeur du génie la grandeur du danger. Tout le continent était désarmé ou ennemi; il fallait céder à l'ascendant de la France, s'humilier momentanément devant la révolution, faire la paix. La guerre ne devait plus maintenant avoir qu'un but : dissoudre la coalition du Nord, pour isoler la France et obtenir d'elle des conditions modérées. Dès lors le rôle du ministre était fini ou du moins ajourné. Pitt et ses amis donnèrent leur démission (1801, 16 mars). Mais les hommes changèrent, non les principes : le pouvoir resta aux torys; seulement les nouveaux ministres étaient des torys moins prononcés, qui pouvaient faire la paix sans déshonneur; et ils s'y préparèrent par une lutte vigoureuse contre la coalition du Nord.

La quadruple alliance préparait ses arme-

ments ; mais elle n'avait pas encore une escadre en mer. Le cabinet britannique résolut de la prévenir. Il fomenta les haines de la noblesse russe contre le czar, qui avait violé ses privilèges ; il corrompit la cour de Suède ; il envoya dans la Baltique une flotte de 52 voiles, commandée par Parker et Nelson. Nulle part la cause des neutres n'était plus populaire qu'en Danemark. Quoiqu'un arrangement particulier fait récemment avec l'Angleterre eût permis à ce pays de se tenir hors ligne, quoiqu'il fût le premier exposé à la colère britannique, il avait salué le traité du 16 décembre par d'unanimes acclamations. « La mer libre ou la mort ! » était le cri des ouvriers et matelots volontaires qui accouraient en foule dans les chantiers et sur les vaisseaux. C'était donc à Copenhague qu'était le cœur de la quadruple alliance ; c'était là que l'Angleterre avait décidé de la détruire. La flotte de Nelson franchit le Sund par la trahison des Suédois, qui ne défendirent point le passage. Elle apparut devant Copenhague, qui était protégée par 10 vaisseaux, 11 batteries flottantes et 2 citadelles. Toute la ville courut aux armes avec le plus grand enthousiasme, et une bataille terrible s'engagea (2 avril). Malgré les forces triples des Anglais et l'audace de Nelson, qui répéta sa manœuvre d'Aboukir, les Danois firent la plus glo-

rieuse résistance. L'amiral Parker, dont le centre avait été écrasé, proposa un armistice, et le prince régent de Danemark s'empressa d'y adhérer : il venait de recevoir secrètement la nouvelle d'un événement étrange qui complétait la victoire des Anglais : Paul I^{er} avait été assassiné par ses courtisans (1801, 25 mars) !

Cette mort changea la face de l'Europe. Alexandre, fils de Paul, fut proclamé empereur. Il se hâta de confirmer les privilèges de sa noblesse, annonça qu'il gouvernerait par les principes de Catherine la Grande, communiqua ses vues pacifiques à l'Angleterre et entama des négociations qui aboutirent à une transaction déplorable par laquelle la Russie abandonna les droits des neutres (17 juin).

Alors le Danemark, la Suède et la Prusse rétablirent leurs relations avec l'Angleterre sans régler les points contestés. La France se trouva encore seule à lutter pour la liberté des mers, et la question des droits maritimes fut indéfiniment ajournée.

Les traités de paix n'étant plus pour l'Angleterre que des trêves hypocrites, Napoléon avait reconnu l'impossibilité de la vaincre sur le continent. Comme on l'avait conçu en 1759, il forma la résolution d'atteindre cette puissance

en allant la chercher dans son île et en se prenant avec elle corps à corps. — Vous connaissez, sans que je le rappelle, tout ce qui se rapporte au fameux camp de Boulogne et à l'alarme qu'en prit l'Angleterre, alarme qui ne s'éteignit qu'à la paix d'Amiens.

Le grand capitaine, accablé par des nécessités nouvelles, attiré par son ennemie sur tous les points de l'Europe, livre cent combats, remporte cent victoires qui ne l'affermissent pas davantage. L'Angleterre ne lui laisse ni repos, ni trêve. Il n'est pas permis à Napoléon de recommencer sa tentative de 1801 : car nos plus belles escadres avaient été détruites à Aboukir, et Trafalgar avait achevé de ruiner notre marine. — Napoléon croit encore pouvoir l'atteindre dans le blocus continental, et il se trompe... Il n'a même plus le temps de redonner cours à son idée de Boulogne et de tenter une seconde descente. Ses moments sont dévorés par sa gigantesque et folle expédition de Russie, à laquelle ne succèdent que des revers qui amènent l'abdication de Fontainebleau, l'exil de l'île d'Elbe, le honteux traité de Paris, les cent jours et Waterloo!

L'Angleterre triomphe. Oh ! cette fois ses vœux impies sont bien accomplis !... L'Europe armée foule notre sol et commande en maître dans Paris. — D'un trait de plume, la France perd

55 places garnies de 12 mille canons, 51 vaisseaux, 12 frégates, etc.; elle reprend ses limites de 1792. L'Angleterre garde Maurice, Tabago, Sainte-Lucie, le Cap, Malte, les îles Ioniennes, tout ce qu'elle veut enfin !

Pendant trois années, les peuples que nous avons vaincus sur tant de champs de bataille nous tiennent sous leur joug. — 4,500 millions de rançon sont payés à l'Angleterre et aux nations qu'elle a entraînés après elle. Jamais honte pareille ne vint couvrir le front de notre malheureuse patrie...

Laissez-moi m'arrêter ici quelques instants. La douleur suffoque mon âme. Je sens à l'oppression que j'éprouve qu'il n'y a encore que la moitié des décrets de Dieu d'accomplie. Le ciel semble pur à cette Angleterre qui prend nos vaisseaux, nos colonies, pille nos trésors et déchire notre territoire... Elle sourit d'une joie cruelle à nos malheurs comme à nos humiliations...

Le Dieu de toute justice, le Dieu de la France ne tournera-t-il pas un jour ses foudres contre elle?... — Attendons...

LETTRE VII.

PRINCE,

La France respire... Rendue à son indépendance, elle arbore, cette fois, malgré l'Angleterre, son drapeau victorieux sur le sol africain, et conquiert un monde nouveau.

Cette conquête ne suffit point à la France qu'elle ne lave pas, au regard de l'Angleterre, de l'humiliation des traités de 1815. L'esprit de réaction grandit; une révolution s'opère; le jour de la réparation semble être sonné pour ceux qui ignorent l'œuvre de la diplomatie de Charles X.

Honte éternelle!

Celui que quelques bourgeois factieux élèvent subitement au pouvoir, au lieu de porter haut le drapeau de la France, s'incline devant les odieux traités, s'humilie devant l'Angleterre, souscrit au droit de visite, paye à Pritchard l'assassinat de nos frères, laisse l'Angleterre domi-

ner en Orient comme sur toutes les mers, jusqu'à ce que la France, fatiguée, indignée de tant de bassesses et de lâchetés, le chasse, comme un valet, du palais qu'il avait usurpé.

Vous savez le reste. — Vous savez aussi que Louis-Philippe s'était déjà frappé de mort le jour où, peu avant son avènement, il avait osé écrire à un souverain du Nord ces lignes d'une honte ineffable : « . . . Les traités de 1815 « sont un chef-d'œuvre de notre diplomatie : JE « LES VÈNÈRE !!!... »

« On parlait bien cependant de les *modifier* « un peu; mais cette prétention de quelques « esprits exaltés aurait précipité la France, et « peut-être l'Europe, dans de terribles calamités. C'est pour les faire respecter que je me « suis dévoué... » (L. LAROQUE, *Trois pages de l'histoire de Louis-Philippe*, page 152.)

Quel dévouement!...

LETTRE VIII.

PRINCE,

Le moment est venu de dresser notre bilan.

Il résultera de la comparaison de notre marine militaire, de notre marine marchande, de nos importations et de nos exportations, avec les termes semblables pris sur des documents officiels, chez les Anglais, des renseignements qui jetteront à leur tour la plus vive lumière sur la situation respective des deux peuples.

Je ne veux fatiguer votre esprit ni par des chiffres, ni par des distinctions trop multipliées. Je ne veux mettre sous vos yeux que ce qui sera rigoureusement nécessaire aux divers points que nous voulons éclaircir.

Parlons d'abord de la marine :

Voici le relevé que je prends sur le *Navy-List*, publié par ordre de l'amirauté, et fixant le dernier état de la marine anglaise au 1^{er} janvier 1844.

1 ^o Vaisseaux de ligne depuis 70 jusqu'à 120 canons.	108
2 ^o Bâtiments de 50 canons.	17
3 ^o » de 42 à 46 canons.	42
4 ^o Bâtiments à vapeur de différentes forces.	109
5 ^o Malles et packets à vapeur.	38
6 ^o Divers, tels que corvettes, bricks, cutters, etc.	358
	<hr/>
Total général.	669

sans parler des navires en construction.

Notez qu'en mai 1840, le chiffre total n'était que de 455. Mais, en 1842, on voit en construction 21 vaisseaux de ligne, 9 frégates, 21 sloops, 18 frégates à vapeur, etc. — Depuis 1844, le chiffre de 669 s'est considérablement accru.

Voici maintenant la situation de la France telle qu'elle est offerte par l'exercice 1845, vol. 2, page 219, où on lit ce qui suit : « La marine française, en 1845, pouvait armer, si c'eût été nécessaire, environ 46 vaisseaux de ligne, 55 frégates et 255 bâtiments d'une force inférieure, en tout environ 555 bâtiments. » Cela n'est pas entièrement exact. Voici, d'après M. le chevalier F. de Tapiès, la récapitulation de nos forces, avec la distinction des bâtiments à flot des bâtiments en construction :

Vaisseaux à flot.	23	
» en construction.	25	
Frégates à flot.	29	
» en construction.	49	
Corvettes	51	
Brieks à flot.	47	
» en construction	8	
Corvettes, gabares.	77	
» en construction.	2	
Canonnières.	51	
» en construction.	6	
Bâtiments à vapeur	40	
» en construction.	8	
TOTAUX.	66	298

Malgré l'activité de nos arsenaux, malgré la note de Joinville, cet état s'est peu amélioré depuis 1845.

Notre personnel *marins* est dans la même proportion : cela est désolant !

Aussi, voyez comme l'Angleterre nous ricane dans l'*United-Service*, revue consacrée aux intérêts de la marine anglaise :

« La France, obstinée surtout dans l'envie qu'elle porte à notre puissance navale, a toujours présente cette maxime de Richelieu : *la France veut une marine!*

« On trouve dans les matricules de la France

(année 1839), en déduisant les maîtres, les pilotes, les mousses et autres classes privilégiées, 55,000 matelots inscrits.

« L'État peut compter sur 55,000 bous marins et 15,000 novices inscrits, *en cas de nécessité.*

« MAIS EN CAS DE GUERRE, s'il lui fallait armer ses flottes proportionnellement à son matériel, la France aurait besoin d'un plus grand nombre de marins qu'elle n'est en état d'en réunir. Quoique la France possède le même littoral que sous Louis XIV, *elle ne pourrait plus* maintenant présenter à ses ennemis 200 navires de haut bord, montés par 66,000 marins et 14,000 hommes de troupes.

« Le commerce de ce pays, *frappé depuis plusieurs années d'une langueur incontestable*, ne possède qu'un personnel naval au-dessous même des besoins de son commerce, et ne pourrait fournir un contingent militaire sans détruire entièrement ses pêcheries et sa navigation marchande. Aussi, au premier bruit de guerre, la France est-elle obligée de réclamer des classes la presque totalité du personnel nécessaire au service de l'État, *et de faire comme les Russes*, demander à l'intérieur du royaume de mauvais marins que le littoral ne peut lui fournir.

« La plupart de ces malheureux conscrits, en-

levés à la mollesse des villes, à moitié éternés par des habitudes licencieuses ou des métiers insalubres, ne peuvent jamais acquérir la vigueur, la souplesse et le sang-froid nécessaires au métier de marin ; sachant à peine se tenir fermes dans les gros temps, malades à la mer, *ce ne seront guère que des hommes d'embaras dans les moments décisifs*, et en accouplant la faiblesse à la force on ne réussira qu'à énerver la constitution des meilleurs équipages.

« Rassurons-nous donc, ajoute *la Revue*, et soyons sans aucune alarme sur l'accroissement de la marine française. Ce n'est ni sur les vaisseaux casernés, ni dans les écoles des ports qu'on pourra donner aux équipages ces hommes résolus, au corps de fer, à l'âme inébranlable, véritables loups de mer qui font tout à la fois la gloire de leur pavillon et la terreur des équipages ennemis.

« Avec de l'argent, on fait des vaisseaux, on les arme, on les met à la mer ; mais on ne fait pas des marins habiles et surtout des marins expérimentés. Que la France se pénétre bien de ceci : qu'avec ses gros mots de philanthropie et de liberté individuelle, ELLE NE SAURAIT NOUS EMPÊCHER D'INCENDIER SES FLOTTES, SES PORTS, SES ARSENAUX ET DE SAISIR SES NAVIRES MARCHANDS !!!... »

Vous venez de l'entendre, n'est-ce pas? que c'est bien elle!

Le sang ne vous bouillonne-t-il pas au cœur? Ne sentez-vous pas, à ces défis insolents, votre main se porter sur la garde de votre épée?... Croyez-vous que la France puisse supporter encore longtemps une aussi arrogante audace?...

« La France veut une marine! répète-t-elle avec ironie...; mais elle n'a pas de marins! Elle n'a que des hommes d'embaras... Soyons sans alarmes sur son accroissement... Nous la détruirons quand nous voudrons!... »

L'insulte la plus sanglante entre nations n'est jamais allée jusque-là... Dieu en fera justice.

Permettez-moi de citer encore ici un passage de l'*United-Service* au sujet des moyens d'armement de l'Angleterre. Je le ferai sans réflexions : chaque pensée trouvera plus tard sa réfutation.

« De tous les ennemis, dit-il, de notre ascendant militaire, le plus actif c'est sans contredit le général Paixhans. Il cherche à nous arracher le domaine de la mer en employant de petits bâtiments et de gros canons contre nos vaisseaux de guerre.

« Selon M. Paixhans, la navigation à vapeur doit rabaisser notre supériorité et la mettre non dans les mains du peuple le plus marin, mais le plus nombreux; et celui qui aura le plus de chau-

dières à son service aura le plus de puissance et sur terre et sur mer.

« Mais on a oublié une chose : c'est que tant que le fer et le charbon de terre se trouveront ici plus facilement qu'ailleurs, que nos capitaux et notre industrie surpasseront ceux de tout le monde, que nos vaisseaux seront sous la conduite d'hommes parfaitement accoutumés à la mer, les positions relatives de la Grande-Bretagne et de ses rivaux seront toujours les mêmes.

« Si le gouvernement anglais le veut, il n'y a rien à craindre pour la nation à l'égard de la domination des mers.

« LA DOMINATION DE LA MER EST CELLE DU MONDE; car la nation qui pourra relier le plus de pays les uns aux autres, qui sera le centre et le moyen de communication des peuples entre eux, sera toujours, par cette raison même, l'agent le plus actif de la civilisation humaine et le pouvoir du globe le plus fort et le plus respecté. »

J'allais en finir sur les outrecuidances anglaises. Mais je rencontre encore dans la Revue britannique de juin 1840, page 292, un passage qui justifie si bien ce que j'ai posé en fait dans mes lettres précédentes, qu'il est important de le citer. C'est toujours l'*United-Service* qui parle :

« Notre patrie est une flotte dont le vaisseau amiral est à Londres et les autres bâtiments partout.

« La Grande-Bretagne, ainsi que ces madrépores flottants au sein de l'Océan, étend çà et là à l'infini ses navires, comme les antennes qui vont saisir leur proie, forte ou faible, lointaine ou proche, en tout temps, en tout lieu.

« Sur chaque grande mer nous sommes parvenus à établir des espèces de corps de garde maritimes au moyen desquels *les navigations étrangères sont placées sous la police britannique.*

« Avec Jersey et Guernesey, nous pouvons braver jusque dans le cœur de la France ses bâtiments bretons et normands ; à l'aide de Gibraltar, nous gardons les clefs de la Méditerranée ; Malte est pour nous un *blockhaus nautique*, d'où l'on peut s'élancer tout à coup et sur l'Asie et sur l'Afrique ; dans l'île Maurice, nous avons une sentinelle avancée qui surveille sans cesse la route des Indes, et par la position de Ceylan nous dominons tout à la fois le golfe de Bengale et les possessions hollandaises ; notre marine enfin, *comme une ceinture flottante, environne le monde entier.*

« Ne craignons pas de le proclamer, *le sceptre du monde appartient à la Grande-Bretagne*

et lui appartiendra tant que sa puissance maritime sera sans conteste. Par sa topographie, par son état insulaire, par son commerce, par le nombre de ses colonies, elle ne peut se tenir à la surface du globe qu'avec le pied marin. »

Vous le voyez, elle déclare effectivement qu'elle a le sceptre du monde, qu'elle est le gardien de l'univers....

Princee, qu'en pensez-vous?

LETTRE IX.

Jetons maintenant les yeux sur la marine marchande anglaise. — Son effectif, au 1^{er} janvier 1842, d'après un document publié par ordre du parlement, était, savoir :

En navires à voiles de.	22,668	jaugeant	2,859,532 ton.
En navires à vapeur de.	795	id.	96,067
Total.	23,461		2,955,599

Dans ce nombre de navires encore ne sont

point compris les bâtimens marchands des Indes et des colonies diverses de la Grande-Bretagne, qui, d'après Cruchleys, sont de 900 et jaugent 100,000 tonneaux.

Au 1^{er} janvier 1844, l'effectif était de 25,152 bâtimens, jaugeant 2,957,000 tonneaux, *non compris les bâtimens à vapeur.*

Cette masse de navires marchands est, sans contredit, la plus considérable qu'une puissance ait jamais possédée sur le globe.

Examinons maintenant l'effectif de la marine marchande de France. Une fois les chiffres posés, les déductions se tireront d'elles-mêmes.

Résumé général de l'effectif au 31 décembre 1842.

Navires à voile des	{ l'Océan.	9,722 jang.	454,365
ports de.	{ la Médit.	5,679 id.	125,197
Navires à vapeur des	{ l'Océan.	75 id.	3,405
ports de.	{ la Médit.	55 id.	9,759
		<hr/>	<hr/>
	Total.	15,509	592,924

Sans parler de 5,928 bateaux se livrant à la petite pêche et jaugeant 41,401 tonneaux.

Ces chiffres français, comparés aux chiffres anglais qui précèdent, sont, par rapport à ces derniers, d'une infériorité désespérante. Et le temps qui s'est écoulé depuis 1842 et 1844 n'a pu faire qu'accroître cette infériorité. Ce n'est

pas depuis 1848, notamment, que nous avons pu nous occuper beaucoup des accroissements à apporter à cette cause immense de prospérité publique. Nos finances d'une part et ensuite nos agitations politiques offraient un double et grave obstacle. Nous ne faisons que l'indiquer pour faire comprendre que nos chiffres pris dans des années assez prospères et voisines de nous, n'accusent encore rien de consolant pour l'avenir.

Déjà, en 1859, nos intérêts commerciaux se plaignaient amèrement de cette situation. Nous lisons dans *l'Industriel* de cette même année ce qui suit : « L'Angleterre avait déjà, en 1858, 750 bâtiments à vapeur jaugeant 90,000 tonneaux : la France 82 seulement. Depuis lors l'Angleterre a parfaitement compris tout le parti qu'elle pouvait tirer de cette navigation pour consolider sa puissance politique et commerciale.

« Par un système de spoliation, suivi avec persévérance, elle est parvenue, dans l'espace d'un siècle, à fonder au delà des mers un empire colossal, assemblage immense d'établissements insulaires et de provinces continentales dont la conquête lui assure le commerce exclusif ; mais tous ces pays divers manquaient d'un lien commun. L'Angleterre, par la vapeur, a établi une sorte de solidarité entre toutes les parties de son

vaste empire : car partout elle a fait des efforts incouïs pour la multiplier ; et non-seulement elle l'emporte de beaucoup sur nous par le nombre de ses bateaux à vapeur, mais, ce qui est bien plus important pour elle, par le nombreux personnel d'ouvriers qu'elle a formés et le matériel immense qu'elle possède.

« Pendant que l'Angleterre s'avavançait à pas de géant, nous n'avions encore, à la fin de 1839, que 225 bateaux à vapeur d'une force moindre de 11,257 chevaux-vapeur. Il est cependant d'un intérêt urgent pour notre marine et pour la France de marcher aussi dans cette voie, afin de ne pas nous trouver tout à coup bloqués dans nos propres ports. »

LETTRE X.

Le mouvement de la navigation marchande anglaise, *cabotage non compris, non plus que les navires sur lest*, a donné, en entrées et en sor-

ties, pour 1841. 42,719 navires.
 et pour 1842 41,078 id.

D'après les documents officiels publiés par le *Board of trade* (ministère du commerce), le commerce général du Royaume-Uni s'est élevé, en 1841, à 4 milliards 552 millions (valeurs officielles).

En 1842, le commerce général n'a atteint que 4 milliards 476 millions; diminution produite en partie par la crise financière américaine, mais qui a été promptement comblée et dépassée depuis.

Le chiffre de ces valeurs officielles des échanges faits par le commerce anglais se divise ainsi :

Importation.	1,609,449,000 f.	1,650,118,000 f.
Exporta- (Prod. angl. 2,534,515,000	2,506,505,000	
tion. (Prod.étrang. 568,070,000	539,604,000	
	<hr/>	<hr/>
Total.	4,552,052,000	4,476,225,000

Le commerce général de la France en 1842, d'après le tableau publié en 1843 par l'administration des douanes, représente, savoir :

En importations qui s'accroissent annuellement.	1,142,000,000 fr.
En exportations qui diminuent tous les ans.	940,000,000
	<hr/>
Total.	2,082,000,000 fr.

Observons qu'en 1841 ce chiffre était de 2 milliards 187 millions : plus de cent millions de moins d'une année à l'autre !

La part du commerce de mer a été, dans ce dernier chiffre, de 1,525 millions, dont 863 millions *par navires étrangers* et 662 millions *seulement* PAR NAVIRES FRANÇAIS.

Ces résultats ont suggéré à un économiste du XIX^e siècle les tristes réflexions suivantes : « En 1788, lorsque la France était encore riche en colonies, elle y exportait annuellement pour une valeur de 119 millions, aujourd'hui elle n'y exporte tout au plus que pour une valeur de 50 à 60 millions. Et les produits de ses colonies qu'elle importait autrefois dans plusieurs parties de l'Europe, ne suffisent plus aujourd'hui à ses propres besoins.... » — On sait, notamment, ce que la France a dû faire pour la fabrication du sucre, dans le grand développement de la culture de la betterave.

Voulons-nous constater, maintenant, les entrées et les sorties des navires opérant la navigation sur toutes les côtes de France? Nous voyons cette navigation faite non pas seulement par des Français et des étrangers; mais, ce qui est plus désolant à enregistrer, c'est que les navires étrangers qui importent ou qui exportent

sont toujours supérieurs aux navires français.
En effet, nous voyons à l'entrée :

Navires français. . .	6,953	jaugeant	705,756 ton.
Navires étrangers . .	7,822	id.	979,324
	<hr/>		
Total des navires.	14,777		1,685,080 ton.

Les sorties n'ont été que 12,249 navires, jaugeant 1,244,094 tonneaux.

« D'après ce tableau officiel, pour l'année 1859, le nombre des vaisseaux nationaux, entrés dans nos propres ports, dit M. de Topiès, est inférieur de 867 à celui des étrangers, et le tonnage montre une infériorité de 275,568 tonneaux.

« Sans colonies, la France, qui possède 500 lieues de côtes, et que la nature appelle à la fois à être une puissance de terre et de mer, finira, dans un temps peu éloigné, par n'avoir plus que des matelots de cabotage, marins peu habiles à la navigation militaire de l'État et encore moins propres à lutter contre une nation rivale qui couvre de ses bâtiments toutes les mers de l'univers.

Nous pourrions aussi facilement citer, pour juger notre commerce maritime, des documents plus récents qui ne changeraient rien, ou à peu près rien, à la situation qui vient d'être exposée.

Pour nous en convaincre, jetons ensemble un

coup d'œil sur le résumé analytique du commerce de la France avec l'étranger, publié en 1849 par l'administration des douanes. Nous y voyons (page xv) que, dans la navigation de concurrence, la part proportionnelle du pavillon français et celle du pavillon étranger donnent les chiffres suivants :

Navires français.	{	Année 1848.	42 p. %
		— 1849.	44
		5 dernières années.	37
Navires étrangers.	{	Année 1848.	58
		— 1849.	56
		5 dernières années.	65

Si maintenant l'on décompose les chiffres de l'importation et de l'exportation réunies, on a les proportions suivantes :

IMPORTATIONS.

Navires français.	{	Année 1848.	50 p. %
		— 1849.	49
		5 dernières années.	41
Navires étrangers.	{	Année 1848.	50
		— 1849.	49
		5 dernières années.	59

EXPORTATIONS.

Navires français.	{	Année 1848. . . .	36 p. %
		— 1849. . . .	42
		5 dernières années.	54
Navires étrangers.	{	Année 1848. . . .	64
		— 1849. . . .	58
		5 dernières années.	66

Après de tels chiffres établissant de si désolants rapports, on a pitié de nos hommes d'État se vantant d'avoir *enlevé au commerce étranger* un centième, deux centièmes pour lesquels ils embouchent la trompette, qu'ils sont obligés de quitter et de reprendre, suivant les oscillations qui établissent qu'à force de *centièmes enlevés*, nous finissons par n'avoir rien enlevé du tout...

Voici encore *une conquête* (style officiel) dans la navigation de concurrence faite par le pavillon français sur le pavillon étranger. Lisez plutôt la page xvii du même résumé :

Année 1849.	{	Nav. français.	11,200	proport.	43 %
		— étrangers.	14,668	—	57
Moyenne quinquennale.	{	Nav. français.	9,452	—	55
		— étrangers.	17,580	—	65

Quelle conquête !

Le secret de cette infériorité n'est caché à personne. On le trouve dans le même travail où l'on voit que toutes nos colonies (page xvii), l'Algérie comprise, ne donnent que le 6 pour cent à l'importation générale. Les autres quatre-vingt-quatorzièmes nous sont fournis par les autres puissances, qui gardent pour leurs regnicoles les avantages de leurs provenances et les immunités de leur navigation.

LETTRE XI.

—

Tout s'enchaîne : si la navigation est immense, le personnel marin le sera aussi. C'en est pas pour établir la différence que nous rapprochons les nombres, mais pour faire ressortir l'immensité de cette différence.

Dans la marine royale anglaise, le personnel actif, au 1^{er} janvier 1844 était, en amiraux,

vice-amiraux, capitaines, commandants, etc., de 2,950.

Le nombre des marins votés par le parlement a été de 52,054, plus 2,000 mousses et 10,500 *marines*; en tout 44,554.

La marine marchande occupe 210,408 marins. La grande pêche et la pêche du haréng et du saumon sur les côtes occupent aussi un très-grand nombre d'hommes.

Le *cadre* du corps d'officiers de la marine française est réglé, par l'ordonnance du 14 septembre 1840, à 1,752, ce qui représente l'effectif du cadre d'activité.

Quant à notre inscription maritime, elle était en 1705 de plus de 100,000 hommes; — en 1814, elle était encore de plus de 80,000 hommes. Elle s'est maintenue au chiffre de 80, 85, 86,000 jusqu'en 1858, où, sous l'influence du gouvernement de Louis-Philippe, elle est descendue à 52,000 hommes, dont 37,000 à peine sont en état de servir, — c'est-à-dire moins de la moitié de l'armée navale dont nous pouvions disposer il y a quarante-six ans, et cela quand, autour de nous, toutes les puissances croissent en forces maritimes !

La marine marchande en France n'occupe pas le quart du personnel qui pourrait s'y dévouer.

— Le cabotage dans l'Océan et la Méditerranée se fait par environ 65,000 matelots.

Il n'y a rien de surprenant dans tous ces nombres réduits : notre conduite, nos règles, nos mesures, nos lois, notre condescendance, notre faiblesse les ont faits ce qu'ils sont.

D'où vient la *langueur* de notre commerce maritime que les Anglais nous jettent à la face ?

Qu'est-ce qui produit ces *hommes d'embarras* dont ils ricanent si insolentement ?

Quelle est la cause de la diminution si considérable, surtout depuis 1852, de notre personnel marin ?

D'où proviennent les souffrances de notre commerce et de notre industrie ?...

Ne poussons pas plus loin les questions, car la même réponse leur est commune à toutes : la tyrannie des mers.

En voyant l'importance que l'Angleterre attache à sa toute-puissance, on doit conclure deux choses : les avantages immenses qu'elle en retire, de même que les avantages non moins grands dont sont privées les puissances qui subissent cette tyrannie sans nom.

L'Angleterre a, ma foi ! bien raison, puisqu'on la laisse faire.

Prince, jusques à quand abusera-t-elle de la patience des peuples ?...

LETTRE XII.

PRINCE ,

Achevons notre bilan , en faisant passer sous vos yeux les possessions anglaises dans les cinq parties du monde, comparées aux lambeaux qui nous ont été laissés comme par pitié!...

L'Angleterre possède :

En EUROPE, Hélioland, Gibraltar, Malte et les îles Ioniennes ;

En ASIE, l'Indoustan anglais, les tributaires et alliés hindous, Ceylan et les conquêtes de 1845, qui ne font que s'accroître ;

En AMÉRIQUE, le haut et le bas Canada, l'île du cap Breton, l'île de Terre-Neuve, les Bermudes, les petites Antilles, Bahama ou Lucayes, la Jamaïque, l'île du Prince-Édouard, la Dominique (Antilles), l'établissement de la baie de Honduras, la Guyane, Hipparo (Terre de feu) ;

En AFRIQUE, Sierra-Leone et dépendances, l'île de Fernando-Pò, Sainte-Hélène, le cap de Bonne-Espérance, l'île de France, Seychelles ;

Dans l'Océanie, la Nouvelle-Galles méridionale, la terre de Diémen et l'île de Norfolk.

La France possède :

L'île Bourbon, dans l'océan Indien, que les Anglais ont bien voulu nous rendre en 1815.

La Guadeloupe, Marie-Galante, la Martinique, la Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, Terre-Neuve (dont ils n'ont pas voulu) dans l'Amérique ;

Madagascar, l'Algérie (en Afrique), que nous possédons malgré eux et qu'ils nous prendront quand nous aurons achevé les frais d'établissement ;

Et nos possessions d'Asie, où nous comptons environ 200,000 habitants...

L'Angleterre compte dans ses colonies 125 millions 598,200 habitants.

La France n'en trouve que 2,450,075, l'Algérie comprise!!!

L'Angleterre (Royaume-Uni) n'a que 27 millions d'hommes, et la France en contient cependant 56 millions !

La France, *moins de trois millions de colons...*

Et l'Angleterre, *plus de cent vingt-cinq millions...*

Quelle différence !...

Nous ne nous en apercevrons peut-être même pas si, sur le reste du globe, nous avons les mêmes accès qu'elle ; si nous jouissons de toutes les immunités qu'elle s'est acquises auprès d'un grand nombre de puissances et dont la force brutale est la seule raison...

Nous n'envierons jamais à l'Angleterre, je m'empresse de le dire, sa tyrannie ; mais nous conserverons le droit imprescriptible de lui disputer ses débouchés chez tous les peuples constitués.

La France ne s'inclinera jamais, non jamais ! devant cette souveraineté que sa prétention à l'universalité condamne à périr, parce qu'elle est la violation de toute liberté, de tout droit, de toute justice.

LETTRE XIII.

PRINCE,

Vous avez sous les yeux les principaux documents du débat. Leur authenticité et leur caractère historique leur donnent l'importance la plus grave. Jamais situation n'a été plus tranchée ! Jamais des intérêts si grands n'ont été à juger et par vous et par le monde entier.

L'Angleterre, vous l'avez vu, se moque de la France en rappelant le mot du grand Richelieu : « La France veut une marine. »

L'Angleterre se moque de la France en rappelant cette pensée d'un diplomate illustre : « La France est un soldat, » auquel elle répond avec une ironie amère : « L'Angleterre est un matelot, » et ce matelot rit de votre soldat.

L'Angleterre se moque de la France en lui jetant au visage « le dépérissement de son commerce, sa langueur incontestable, *qui n'a pas* « *besoin de marins...* »

L'Angleterre insulte la France quand, en parlant de nos intrépides marins, elle les appelle *des hommes d'embarras dans les moments décisifs, sachant à peine se tenir fermes à la mer dans les gros temps*, et autres étrangetés indignes d'un grand peuple.

L'Angleterre insulte la France et l'humanité tout entière quand elle répète à satiété et avec une joie féroce : « ... La France ne saurait nous empêcher, quel que soit l'accroissement de sa marine, d'incendier ses flottes, ses ports, ses arsenaux et de saisir ses navires marchands !!... »

L'Angleterre insulte à la dignité et à l'indépendance de tous les peuples « avec ses corps de garde maritimes au moyen desquels les navigations étrangères sont placées *sous la police britannique.* »

L'Angleterre insulte à la civilisation du monde quand elle proclame « que le sceptre du monde lui appartient... que la domination de la mer est celle du monde... et que le gouvernement anglais n'a rien à craindre pour lui à l'égard de la domination des mers. »

L'Angleterre insulte à toutes les lois morales de l'univers quand elle dit par la bouche de Pitt et qu'elle traduit par toutes ses actions ce honteux sentiment : « Si nous étions justes un seul

« jour, nous n'aurions pas un an à vivre !!... »

Qu'est ce donc qu'un peuple *qui ne peut pas être juste, MÊME UN SEUL JOUR ?...*

Ce peuple, il faut le dire, existe contre les lois de toute société, contre les lois de Dieu !

Un tel peuple périra tôt ou tard... Votre bras ne se lèverait pas sur lui, qu'un bras plus terrible peut-être, dans un avenir qui ne peut pas être éloigné, écrasera sa brutale insolence et sa perversité...

Qu'il s'en souviennent donc : sans l'assassinat de Paul I^{er}, Londres ne serait peut-être, aujourd'hui, qu'une *sous-préfecture française.... — Uno avulso, non... deficiet alter!*

Chez toutes les nations du globe, la politique n'a que deux courants, le principe ou l'intérêt — ou ces deux choses simultanément. Le principe s'avoue; l'intérêt aussi. L'un et l'autre, dans l'acception qui leur est universellement donnée, impliquent un sens moral qui n'effarouche ni les idées de droit, ni les idées de justice.

L'Angleterre ne professe ni l'une ni l'autre de ces deux politiques : car son principe est la négation de tous les principes, comme son intérêt est la négation de tous les intérêts.

L'Angleterre a pour maxime : Maintenir l'anarchie chez autrui pour maintenir la dictature

universelle que cette anarchie rend facile. Sa politique est donc, par ce côté, toute proudhonnienne. Elle a donné raison à l'auteur des *Contradictions sociales*.

Vous devez, Prince, donner raison, à votre tour, à la France, en apprenant aux peuples que la civilisation n'est pas plus le brigandage en gants jaunes que la propriété n'est le vol légalisé.

LETTRE XIV.

La France veut une marine! Cela fait rire messieurs les Anglais... Rira bien qui rira le dernier.

Elle la veut, et elle l'aura.

Les temps n'ont pas encore parlé... Des peuples non moins orgueilleux que la Grande-Bretagne ont cessé d'être... Carthage possédait plus d'or que Rome, et l'on se demande aujourd'hui

où gisent même les ruines de Carthage!... Et Rome était soldat et Carthage matelot!...

Il y a moins de deux siècles, la France avait une marine et la marine la plus puissante du monde. Elle s'en servait non point pour dominer, pour subjuguier, pour écraser, mais pour repousser d'injustes agressions. Elle ne disait point, avec un fol orgueil : « Je suis la reine du monde ! » quoiqu'elle eût eu quelque droit à tenir un tel langage. Elle s'abaissait moins encore à l'ignoble rôle de policière des mers...

La France n'avait point élevé à l'état de piraterie nationale et de brigandage universel un des plus beaux instruments de la fortune et de la civilisation des peuples. Elle ne disait point aux nations : « Je vous brûlerai vos flottes et vos villes, vos arsenaux et vos ports ; je courrai sus à vos navires marchands ; je ferai sur mer ce que font sur terre les voleurs et les assassins ! !... » — La France, forte et éclairée, a toujours été généreuse envers ses inférieurs, protectrice pour les faibles, magnanime pour tous.

La France veut une marine ! — c'est un droit, c'est une nécessité de sa position. Elle n'a pas cessé d'avoir 500 lieues de côtes ; elle n'a pas cessé d'être baignée par l'Océan et la Méditerranée ; elle n'a pas cessé d'avoir, elle aussi, des

hommes à la poitrine ceinte d'un triple airain. Elle les avait sous Louis XIII et Louis XIV ; elle les avait sous Louis XV ; elle en était encore illustrée sous Louis XVI, comme plus tard sous la république. Pourquoi ne les retrouverait-elle pas?...

On a pitié vraiment de ce langage, qui serait déjà une méprisable injure dans la bouche d'un homme quelconque, et qui prend le caractère d'une de ces insolences que nos *trente Bretons* feraient payer cher aux *trente Anglais*, dans des champs nouveaux, s'ils venaient à s'ouvrir ; — on a pitié d'entendre ces faufarons d'outre-mer dire de nos marins que ce sont « *des hommes d'embarras dans les moments décisifs...* »

Étaient-ce des hommes d'embarras que ceux commandés par les Suffren, les Duquesne, les Duguay-Trouin, les Jean Bart et les Tourville ?

Étaient-ce des hommes d'embarras que ceux commandés par le comte d'Estrées à Solcby, — que ceux qui cérasaient la Hollande et l'Espagne à Stromboli, Agousta et Palerme, — que ceux qui, à la journée de la Hogue, osèrent avec 44 vaisseaux en attaquer 88, abîmés par nous ?

Sont-ce donc des hommes d'embarras ceux qui, dans les luttes *corps à corps*, ne laissent pas à l'Angleterre *un seul exemple* de succès à invoquer, elle qui dans la guerre des escadres a été

si souvent épouvantée de notre résolution et de notre audace?...

Sont-ce des hommes d'embarras ceux que tu as vus combattre, à tes côtés, à Navarin?...

Non, non! superbe Angleterre, tu n'es pas invincible! Quand on met la main sur le cœur de la France, on sent à ses battements que, malgré ta puissance, elle te dédaigne encore et qu'elle a dans les veines un sang qui peut faire un jour frissonner le tien...

LETTRE XV.

Je ne m'aveugle pas sur l'état maritime de la France. Je m'abuse moins encore sur la situation redoutable de l'Angleterre à cet égard. Entre celle-ci et nous, la différence de moyens et de forces est considérable. Il est évident qu'elle nous est supérieure, en ce moment, sous ce double rapport.

Si nous avons été autrefois l'égal et même le

supérieur de l'Angleterre, nous pouvons le devenir encore, non pour dominer les mers, mais pour les rendre libres et servir la civilisation.

Si l'Angleterre retire d'immenses avantages de l'abondance et de la supériorité de ses fers, si elle est favorisée de bassins houillers aussi avantageux que féconds, si son génie particulier a été excité par les moyens dont la nature a été si prodigue envers elle, elle a dû ses accroissements prodigieux et cette supériorité qui l'a veugle, moins à l'énergie particulière dont elle se vante qu'au *laissez-faire* de la France, ridiculement absorbée, je le dis encore une fois, par les expéditions d'Italie sous Louis XII, Charles VIII et François I^{er} d'abord, expéditions qui n'ont pas empêché l'Autriche de peser sur la poitrine de la Lombardie et de Venise; ensuite à nos guerres religieuses, qui ont été si désastreuses pour la France. Nous n'avons ouvert les yeux que tard et lorsque l'Angleterre avait déjà placé, selon son expression, ses *corps de garde* aux quatre coins du monde.

Cependant sous Louis XIV et après lui, nos marins, maintenus à un nombre considérable par la navigation qui était puissante et prospère, pouvaient lutter, et ils l'ont fait avec avantage tant que les mers ont été libres pour eux, tant que nos colonies ont été nombreuses et floris-

santes, tant que l'Angleterre, seule à nous combattre, *n'a pas détourné nos coups en nous donnant sur le continent de l'Europe dix ennemis pour un*. Car pour obtenir satisfaction complète de l'Angleterre, nous pouvons le dire pour le passé comme pour l'avenir, il n'y aurait eu qu'à nous laisser faire contre elle et corps à corps avec elle...

Voilà tout le secret de l'accroissement de la puissance de l'Angleterre, la nature de cette puissance et les revers certains auxquels elle serait soumise si, loyale adversaire, elle était *seule* à se mesurer avec nous.

On a toujours dit : « La France est particulièrement une puissance continentale; c'est un grand atelier d'agriculture, puisque plus des deux tiers de ses habitants sont adonnés aux travaux agricoles; elle n'a pas besoin de marine... »

Il est vrai que la France est surtout agricole et industrielle; qu'elle renferme dans son sein, sous ce double rapport, des ressources immenses. Mais cela devrait-il jamais être un obstacle à l'augmentation de sa prospérité?

L'Angleterre est aussi un pays d'agriculture par excellence. A cet endroit, elle nous donne encore des leçons dont nous devrions profiter. Elle sait obtenir de son sol des rendements de

beaucoup supérieurs aux nôtres. C'est aussi pour cela que nous voyons, chez elle, les classes laborieuses mieux nourries, mieux vêtues. Cela l'empêche-t-il d'avoir, indépendamment de ses quarante-cinq mille matelots au service de l'État, plus de deux cent mille marins qui sillonnent toutes les mers?

Si la France est une puissance agricole, rien ne l'empêche donc de devenir puissance maritime. Il n'y a pas, après l'Angleterre, de peuple topographiquement plus favorisé qu'elle dans l'univers. Elle n'a pas seulement son littoral sur l'Océan et sur la Méditerranée; elle a aussi des fers, des houilles, des forêts pour sa marine. Elle a des bras intelligents et braves pour servir celle-ci, quand il lui aura été permis de vivre.

Mais un peuple peut vivre, sans doute, sans marine. La Prusse n'en a pas; l'Autriche n'en a pas; d'autres peuples n'en ont pas, et ils vivent. Cela ne veut pas dire que ceux qui peuvent en avoir doivent s'en passer quand ils peuvent en créer une, et se donner, en liberté, des avantages qui accroissent leur activité et leur bien-être? Pourquoi l'Angleterre serait-elle seule?...

Ce qui est hors de doute, c'est que rien n'active l'industrie comme une navigation développée. Le commerce ainsi soutenu offre à la puissance qui l'exerce l'avantage de balancer ses

chances avec l'agriculture, de lui venir en aide quand elle souffre, ou de s'enrichir, ou de bénéficier sur ses produits quand ils répondent aux espérances de la culture. L'une et l'autre de ces puissances s'allient parfaitement ; les Anglais nous en offrent le plus remarquable exemple.

Une marine ne se forme, ne s'entretient et ne s'accroît qu'avec des colonies, qu'avec la liberté des mers. Une marine veut la mer.

Que notre part nous soit faite (elle doit l'être un jour), et l'on verra si nous vivrons dans *cette langueur dont nous sommes depuis longtemps frappés*, et sur laquelle l'Angleterre plaisante si cruellement...

Nous sommes *frappés de langueur* depuis que l'Angleterre, appelant à son secours l'Europe entière pour nous écraser, nous a arraché une à une toutes nos possessions coloniales, a abaissé par ce moyen notre personnel marin, a réduit à un chiffre misérable notre capital navires marchands, nous a imposé des droits qui nous empêchent l'accès de ses ports, et placé une partie de notre industrie à la merci de ses tarifs comme des tarifs des nations qui subissent son joug.

Grand Dieu ! rends-nous le jour et combats contre nous !

LETTRE XVI.

Si la France avait jamais osé dire : « La domination de la mer est la domination du monde, et la domination de la mer n'appartient qu'à la France... » je la vouerais, tout Français que je suis, au mépris des nations ; et le premier, je dirais à l'Angleterre comme à tous les peuples : Écrasez cet orgueil qui s'élève contre les dessein de Dieu !

La France n'a jamais aspiré qu'à dominer par l'intelligence, dominer par les sciences et les arts, dominer par ses lumières, dominer par son génie, en conviant les peuples à la suivre dans les larges voies qu'elle s'est tracées. Tel est le despotisme de la France ; qu'on le blâme si l'on ose !

Les mers sont le chemin naturel et commun qui mène chez tous les peuples. Chez aucune nation, on ne prescrit les voies publiques. Pourrait-on donc prescrire les routes sans fin que

Dieu a créées pour arriver à la fraternité des peuples ?

Le doge de Venise épousait autrefois la mer, comme signe de sa puissance absolue sur cet élément commun. Alors Venise était, pour les républiques ses voisines, ce que l'Angleterre se dit être ou aspire à devenir. Qu'est devenue Venise?...

La ligue hanséatique a eu aussi, dans son temps, quelques velléités britanniques. Qu'est devenue la ligue hanséatique ?

La Hollande a eu ses grands jours ; elle était florissante avant l'Angleterre. Elle aussi a eu quelques-unes des passions qui tourmentent nos voisins d'outre-Manche. Qu'est devenue la Hollande ?

L'Espagne et le Portugal n'ont-ils pas voulu en faire autant au commencement du xvii^e siècle ? Que sont devenus l'Espagne et le Portugal?...

L'idée de dominer les mers par une puissance exclusive n'est pas moins folle que celle d'un peuple qui voudrait dominer la terre.

Les Grecs d'autrefois ont cru aussi, un moment, qu'ils domineraient le monde : Alexandre en a fini avec eux dans deux combats.

Les Romains sont les seuls qui aient cherché à être les Anglais de la terre : quelques barbares

les ont dépecés à ce point qu'on retrouve à peine les ruines de ce grand peuple.

Ces idées de domination exclusive devraient, ce semble, être passées. N'y a-t-il donc pas assez de leçons données à ce sujet dans l'histoire des peuples ?

Des passions goliathiques comme celle que caresse encore l'Angleterre ne peuvent vivre qu'à une époque de force brutale, de barbarie complète. On les rencontre à toutes les époques de conquête. Mais quand les nations sont constituées, sont assises, quand un droit fondé sur des lois éternelles les régit entre elles, elles ne peuvent plus exagérer leur puissance. Le dernier terme de la constitution des peuples est la civilisation et le bien-être commun qui en résulte.

Les nations de l'Europe sont constituées. Elles le sont même depuis assez longtemps pour qu'on dise déjà la *vieille* Europe par rapport à la *jeune*, qui a cependant été le berceau de notre civilisation, après avoir écrasé le despotisme romain.

Les êtres collectifs *nations* n'ont pas d'autres règles de conduite que les individus. Ces règles sont fondées sur des principes ; ceux-ci sur des intérêts reconnus et protégés. Les peuples ne doivent pas souffrir que l'un d'eux ait des privilèges que les autres n'auraient pas.

Les nations continentales sont liées par des

traités exprès ou tacites comme les populations maritimes.

Il n'y a pas de traité qui donne à l'Angleterre la puissance absolue des mers.

Il n'y a pas une raison au monde qui puisse consacrer à son profit une telle prétention.

L'Angleterre transporte dans sa politique avec les peuples ce qu'elle exécute au sein de son gouvernement. Essentiellement arrogante parce qu'elle est aristocratique, elle ne comprend pas cette liberté commune que nous pratiquons chez nous, ce droit commun qui est la plus belle de nos conquêtes. Il faudra bien qu'elle en passe, un jour, par là...

Autrefois, l'Angleterre, au sujet de la domination des mers, manifestait ses prétentions avec une certaine mesure. Elle cherchait à couvrir son ambition de l'enveloppe du droit. — On sait que, vers 1609, Grotius avait publié un livre intitulé : *Mare liberum*, pour établir le droit que réclamaient les Hollandais de naviguer dans les Indes orientales, malgré l'opposition des Espagnols et des Portugais. Quelques années après, Selden combattit les principes de Grotius dans son *Mare clausum*, publié en 1656 au sujet de prétentions maritimes élevées entre l'Angleterre et la Hollande.

En soutenant la cause de la liberté des mers,

Grotius avait peu développé sa doctrine sans doute, parce que, fondée sur le droit naturel, elle lui paraissait incontestable et absolument démontrée. — Selden, au contraire, invoque l'autorité des *publicistes anglais* (ce qui n'a rien de surprenant) favorables à la sienne, de l'auteur anonyme du *Consolato del mare*, d'Albéric Gentili, celle même des *Saintes Écritures* et des *poètes anciens*. Il épuise tous les sophismes pour faire prévaloir l'opinion contraire qu'un diplomate français, en 1811, M. Gérard de Rayneval, a réfutée victorieusement et détruite sans retour.

Autant Selden est rhéteur et petit, autant Grotius est logique et grand. Le publiciste hollandais s'adresse aux princes et aux peuples libres de l'univers chrétien, et, dans une seule pensée, il flétrit, dans le passé comme dans l'avenir, toutes les misérables arguties de l'égoïsme et de la mauvaise foi. « ... *Ipsi vero qui in summa fortuna sunt collocati*, dit-il, *JUS OMNE AIUNT EX VOLUNTATE, voluntatem ex utilitate metiendam.* » — Selden ne s'adresse qu'aux passions et ne soutient que les intérêts anglais; Grotius parle pour l'humanité. « Que parlez-vous, dit-il encore (ch. 2), de découverte ou de trouvaille? On ne trouve que ce qui est perdu. Et les peuples que vous tenez sous le joug avaient leurs rois, leur gouvernement, leurs lois, leurs droits.

« Il serait curieux de voir les Arabes dire qu'ils ont trouvé l'Espagne, et soutenir qu'elle leur appartient parce qu'ils l'ont occupée autrefois... » — Aussi, dans son indignation contre la tyrannie des ennemis de sa patrie, Grotius s'écriait-il : « *Quod si in bellum tradimur hostium iniquitate* (cap. xiii), *debet nobis causæ æquitas fidem ac fiduciam boni eventus addere!* » — Nous devons en dire autant.

Les Selden modernes n'invoquent plus les *Saintes Écritures* et les *poètes*; eux aussi se sont réfugiés dans la poudre et le canon : c'est plus prompt, mais cela ne préjuge rien. — Cela ne dispense que d'une chose, c'est d'avoir raison.

Comme Grotius, nous dirons aux nouveaux tyrans des mers : Votre iniquité nous appelle au combat; nous y volerons; et notre droit triomphera.

LETTRE XVII.

Je l'ai rappelé précédemment (V. lettre XIII); un des plus grands hommes d'État d'Angleterre a dit : « Si nous étions justes un seul jour, nous n'aurions pas un an à vivre!! »

Cette pensée est atroce ; mais elle est vraie.

Dans cette douzaine de mots, Pitt a révélé toute la politique de sa nation. Elle n'en a pas d'autre ; elle ne peut pas en avoir d'autre , sous peine de mort...

L'Angleterre est en embuscade contre toutes les puissances de la terre. Elle les guette, elle les épie, comme un voleur de grands chemins, et elle les assassine quand leur butin lui semble bon à prendre.

Nous avons détruit les forbans et les corsaires de l'Algérie qui n'étaient ni aussi dangereux, ni aussi immoraux que les Anglais.

Si l'Angleterre était juste, elle ne pourrait pas vivre : d'où la conséquence effroyable qu'elle peut faire ce qu'elle veut et quand elle le veut. Il n'y a ni mesure, ni moralité, ni droit, ni justice qui l'embarrassent. Son principe est de n'en avoir aucun ; ses intérêts deviennent son seul guide. Un blocus lui convient-il ? elle le fait. — Un embargo lui plaît-il ? elle l'exécute. — Un commerce maritime lui déplaît-il ? elle capture et garde les cargaisons. — Une colonie est-elle à sa convenance ? elle s'en empare. — Une marine quelconque lui porte-t-elle ombrage ? elle la détruit. — N'a-t-elle même que des inquiétudes ou des soupçons sur d'humbles vaisseaux marchands ? elle les visite, elle les dépouille, elle les insulte. — Un peuple prospère-t-il ? elle le lance en révolution. — Un autre met-il en fuite ses démagogues incendiaires, elle donne asile à tous les proscrits pour dire, avec Canning : « Je tiens « dans mes mains la paix ou la guerre avec le « monde ! »

En faisant tout ce qu'elle veut, l'Angleterre, avec l'or dont elle dispose, agite les continents par ses coalitions, domine les mers par sa puissance de destruction, et ne permet à l'élément colonial d'essor étranger que celui qui, loin de l'offenser, s'humilie sous ses lois. — L'Angle-

terre raccourcit les étrangers à la mesure qui lui convient; c'est le Procuste des mers.

Cependant les nations ont fait des traités, voire même de *saintes alliances* pour lesquelles je professe un profond mépris; car elles n'ont sauvé ni un souverain, ni un principe. — Elles ont établi une balance. Que signifie tout cela au regard de l'Angleterre?

Que signifient, je le demande, ces traités qui n'obligent pas, ces balances qui ne pondèrent rien? Comment se fait-il que les puissances de l'Europe aient laissé prendre à l'Angleterre un ascendant sans limite?...

Je l'ai déjà dit, les nations ont leurs lois comme les individus. Il n'est pas plus permis à une nation d'être injuste qu'à une société particulière de l'être vis-à-vis de l'un de ses membres. Cesser d'être juste, c'est cesser de vivre comme homme social; c'est tomber dans la barbarie, le droit du plus fort qui n'est que la sauvagerie en principe.

Un roi disait « que la justice fût-elle bannie
« de la terre, elle se retrouverait dans le cœur
« du roi de France! » tant ce sentiment est profond parmi nous.

Il n'y a pas de limites aux excès là où la justice ne règne pas.

Comment! on punira dans toutes les sociétés

la moindre atteinte portée aux lois de ces sociétés, et il n'y aurait pas de moyen pour châtier l'attentat coupable d'une nation envers une autre nation? Cela ne saurait être admis sans bouleverser toutes les idées.

Il est donc de droit naturel, il est de toute justice qu'un peuple soit ramené aux principes constitutifs de l'existence de toutes les sociétés. Il doit y être ramené par deux voies, celle de la conciliation d'abord; et, s'il résiste, par celle de la contrainte.

De conciliation, l'Angleterre paraît peu s'en soucier. De contrainte, elle la brave. Quand on parle, comme elle, le langage presque officiel que nous avons rapporté, il faut s'attendre à la lutte et à une lutte terrible. C'est un malheur; mais il la faut! Dussions-nous succomber encore une fois, nous ne pouvons pas, ne serait-ce que par dignité, souffrir une humiliation qui atteint en même temps nos intérêts les plus graves. Nous devons forcer l'Angleterre à être *juste*, ou brûler avec elle jusques à notre dernière cartouche!... Mais nous vaincrons, parce que le Dieu des armées, qui est aussi le Dieu de justice, combattra avec nous!...

LETTRE XVIII.

Première objection : Les puissances s'opposent à l'immolation de l'Angleterre.

Deuxième objection : Les puissances restent-elles neutres, l'Angleterre serait, à elle seule, invincible par sa marine et sa position topographique. Toutes les descentes tentées chez ce peuple ont échoué.

Troisième objection : L'Europe ne tient pas à changer la tyrannie des mers. Autant vaut, pour elle, l'Angleterre que la France.

Quatrième objection : La liberté défend d'attaquer la liberté d'autrui.

Je vais répondre à ces objections dans l'ordre où je les ai posées.

I.

Nous assistons à une époque de transformation dont chaque peuple de l'Europe commence à ressentir les vives influences. Le mouvement s'en opère du centre à la circonférence, de la France à l'Univers.

Le droit commun se lève; l'ordre et la liberté, dans un sublime concours, marchent à toutes les conquêtes. Ils ne s'arrêteront qu'assis sur une base éternelle.

En s'agitant dans leurs sphères respectives, après des siècles d'expériences, les nations ont reconnu les avantages et les vices de ce qu'on appelle les traités existants, les alliances, la balance européenne. Quel traité invoquerait-on aujourd'hui qui n'aurait point été altéré, déchiré, méconnu en totalité ou en partie? La pierre angulaire de l'édifice européen était placée dans les traités de Westphalie. Eh bien, que sont-ils devenus, surtout depuis les traités de 1815?... L'Europe vit de son passé tant bien que mal; mais elle est inquiète, agitée, brûlante. Des nationalités éteintes veulent renaître à la vie des peuples; d'autres veulent une indépendance plus grande, d'autres encore aspirent à des agrandissements ou réclament une pondé-

ration plus juste ; et il y a malaise, souffrances, injustices à réparer, satisfactions à rendre. La vieille Europe, en un mot, a fait son temps pour beaucoup de choses ; et la civilisation moderne aspire à se débarrasser de son vieux linceul.

L'Italie le veut, l'Autriche le veut, la Russie le veut, *la Pologne le veut*, la Prusse le veut, la France le veut ;

L'Angleterre, SEULE, ne le veut pas !

L'Angleterre ne le veut pas, parce que la balance aux plateaux inégaux faite en 1815 est son œuvre ; parce qu'elle a placé la division, la contradiction partout ; parce qu'elle n'a élevé d'un côté que pour abaisser de l'autre et créer un antagonisme qui use, sur place, l'énergie des peuples et leur fait oublier dans des intrigues de cabinet les grandes questions de l'avenir ; — parce que l'Angleterre est partout, pèse sur tout, corrompt tout, neutralise tout.

L'Europe le sait, elle en souffre, elle en est fatiguée.

L'Europe s'assombrit... Il ne faut qu'un éclair pour annoncer la foudre, et vous êtes cet éclair.

L'Europe n'empêchera pas de forcer, encore une fois, l'Angleterre à *être juste*. Elle le voudra... Elle le veut déjà. C'est son plus grand intérêt.

Vous savez, prince, ce qu'on a trouvé dans

les cartons des affaires étrangères en 1830. La France devait porter ses frontières aux limites mérovingiennes. Cela devait avoir lieu quand éclata cette révolution misérable, faite au profit d'un homme anglais par le cœur, et qui a retardé, pour plaire aux Anglais devant lesquels il n'a cessé d'être à genoux pendant dix-huit ans, l'heure de notre émancipation.

II.

L'Angleterre est redoutable; mais elle n'est pas invincible.

L'Angleterre a une marine supérieure à celle des deux plus grandes puissances de l'Europe; elle n'est pas invincible.

L'Angleterre commande à plus de 150 millions d'hommes, elle est la plus haute expression de la force brutale; elle n'est pas invincible.

Si l'Angleterre a un immense développement de forces maritimes, elle a aussi d'innombrables ports à surveiller. Ses forces sont divisées comme ses colonies; c'est une cause d'affaiblissement pour ses escadres qu'elle n'aura jamais toutes sur un point : cela serait impossible. Il n'y a jamais eu de flottes de quatre cents voiles portant canons, combattant dans le même moment, sur le même point; comme il n'y a jamais

eu, sauf dans les temps barbares, d'armée terrestre de deux millions d'hommes en face de deux autres millions d'hommes. Il y a un nombre au-dessus duquel règne la confusion, le désordre; la puissance de l'homme, ici comme partout, a ses limites qu'on ne saurait dépasser sans danger. — Les plus fortes escadres n'ont jamais excédé cent vaisseaux, comme les plus grandes armées de terre n'ont jamais excédé cinq cent mille hommes. Ce n'est pas le nombre ajouté au nombre qui faisait vaincre Turenne; ce n'est pas le nombre qui a donné la victoire à Bonaparte sur Wurmser, Mélas et Beaulieu; comme ce n'est pas le nombre qui a donné la victoire aux Anglais à Trafalgar et Aboukir, ni le nombre qui nous a donné sur eux l'avantage dans de nombreuses rencontres.

Cent vaisseaux de ligne, dans un moment donné et sur un point déterminé, se feront jour, *quand ils seront maîtres de l'heure*; — cent vaisseaux de ligne partiront, arriveront, se battront et débarqueront; — cent vaisseaux de ligne vaineront! Si un plus grand nombre est nécessaire, la France les aura, les trouvera; elle en aura à opposer à sa rivale, dans le moment *et à l'heure dite*, autant que celle-ci pourra en mettre en ligne: c'est un point certain. Et ces cent vaisseaux, montés par des *hommes d'embaras*, mon

treront ce qu'ils sont à leurs orgueilleux rivaux...
— Mais cent vaisseaux de haut bord sont loin d'être nécessaires.

Il s'agit, pour nous, pour le succès, non d'une bataille navale succédant à une bataille navale, mais d'un départ et d'une arrivée, — d'un parcours de quelques heures, avec des accidents faciles à prévoir. Je n'ai certes pas la prétention de donner des leçons à nos habiles marins et de leur apprendre ce qu'ils auront à faire et ce qu'ils savent mieux que moi. Je n'entends faire ressortir que cette donnée générale, que l'agression ennemie (en supposant qu'il lui soit donné l'occasion d'éclater avant tout débarquement), n'ayant sur le point choisi par nous qu'un développement possible et limité, trouvera, pour lui résister, des moyens au moins égaux à l'attaque. — Celui qui attaque choisit; celui qu'on attaque doute, hésite; le premier est maître de tous ses moyens, le second subit souvent l'effet des calculs de son adversaire : c'est le soleil et la poussière, à Pharsale, dans les yeux des soldats de Pompée.

Telle sera la position de la France en face de l'Angleterre, pourvu que le débat se circoncrive entre ces deux puissances. Ce sera le combat corps à corps, le combat où le soldat français n'a jamais été vaincu par l'anglais ni par d'au-

tres. Disposez tout, prince, pour ce grand duel. Je n'ai pas besoin de redire que l'Europe vous sera sympathique, et que la Russie, à elle seule, commandant la neutralité, parce qu'elle a ses intérêts d'Orient qui doivent triompher avec vous, vous n'aurez pour témoin que le Dieu des batailles et pour gages de succès que la poitrine de vos soldats qui n'attendent qu'un signal pour lâcher leur colère, condensée par tant de siècles d'humiliation...

Je ne raisonne que dans le sens des moyens ordinaires, des moyens connus jusqu'au commencement de notre siècle. Je ne veux pas même quitter cette thèse pour répondre à l'argument tiré des tentatives infructueuses qui ont eu lieu jusqu'à ce jour.

Sauf les apprêts du camp de Boulogne, en 1804, il n'y a jamais eu, de la part de la France, de tentative sérieuse de descente en Angleterre; il n'y a eu que des diversions, sous Louis XIV comme sous Louis XV.

Le directoire est le premier qui, sous l'influence de Bonaparte qui avait devancé ses contemporains dans l'intelligence du génie anglais, ait fait d'immenses préparatifs contre l'Angleterre. Cent mille hommes avaient été rassemblés sur les côtes; 80 millions avaient été em-

pruntés ; notre marine se relevait et devenait presque aussi formidable que sous Louis XVI. — On ne pouvait plus compter sur l'assistance de la flotte de l'Espagne , à moitié détruite au cap Saint-Vincent , ni sur celle de la Hollande , détruite à Camperduyn. Il fallait donc se relever et marcher seuls contre l'Angleterre...

Ici se placent deux pensées d'envahissement : l'une directe, consistant, comme nous venons de le dire, à marcher droit vers le royaume-uni pour y descendre et le soumettre ; — l'autre, indirecte, et révélée par ce passage d'une lettre écrite de Milan par Bonaparte à Talleyrand, le 16 août 1797 : « Les temps ne sont pas éloignés
« où nous sentirons que, pour détruire vérita-
« blement l'Angleterre, il faut nous emparer
« de l'Égypte. L'empire ottoman croule tous les
« jours. La possession des îles Ioniennes nous
« mettra à même d'en prendre notre part. »

La voie indirecte de Bonaparte n'a pas réussi ; la voie directe devait être reprise par Bonaparte lui-même en 1804. — On se souvient du camp de Boulogne et de ses formidables apprêts ; on se souvient de la terreur de l'Angleterre par ce développement de flottilles que les vaisseaux de haut bord anglais venaient attaquer toujours avec perte, je devrais dire avec honte ; car l'épouvante de ces *loups de mer*, comme ils s'appellent,

fut telle, et la défaillance de leur confiance si grande, qu'ils ne jugèrent rien de plus favorable que de former, avec leur or, une nouvelle coalition de l'Europe qui devait détourner les préparatifs de Boulogne de leur but.

Il n'est donc pas jugé qu'avec de tels moyens une descente ne puisse pas s'opérer en Angleterre. La conduite de l'Angleterre semble avoir prouvé le contraire. — Je reviens donc toujours à ma pensée : soyons seuls avec elle, et en avant !

Mais nous n'en sommes plus là aujourd'hui. *Le chemin est fait*, comme on l'a dit, pour arriver sans trop d'encombre au sein du royaume-uni. La vapeur, à laquelle Bonaparte n'a pas cru, l'a tracé. Les orages et les tempêtes ne sont plus à craindre. Ce ne sont plus des jours qu'il faut compter, mais des instants. Et nos armées, le sac au dos, peuvent, en apprêtant leurs armes, dire : « A Londres ! » comme leurs aînés disaient : « A Vienne, à Berlin !! »

Je le répète, ce n'est point *le nombre* que nous avons jamais eu à craindre, mais les tempêtes. La question dégagée de cette grave complication, il ne restera plus que le nombre. Eh bien ! au nombre nous opposerons le nombre, — au courage le courage, — à la ruse le génie, — au patriotisme anglais les mâles accents de la liberté... Et ils auront été !...

III.

Aux temps où nous vivons, les peuples ne se détruisent plus, ils se transforment.

Il ne peut pas entrer dans la pensée d'un chrétien d'exterminer un peuple vaincu. On le châtie : cela suffit. Quand la Turquie opprimait la Grèce et que, cédant (la France du moins) à un profond sentiment d'humanité, en face des Hellènes, nous avons brûlé à Navarin une partie de la flotte ennemie, le sang a cessé de couler quand la résistance s'est éteinte.

Vaincre l'Angleterre, sous un autre point de vue, n'est pas substituer une tyrannie à la tyrannie vaincue, c'est mettre le droit à la place de la force brutale.

La France n'entend pas devenir Angleterre; elle a un assez beau titre pour le conserver. — Elle veut moins encore exclusivement dominer sur les 450 millions de populations soumises à ses lois. Elle ne veut pas, comme l'Angleterre le demandait pour la France en 1815, effacer son nom de la carte d'Europe; elle ne veut pas *incendier ses ports, ses arsenaux, ses flottes et saisir ses marchandises...* Elle veut l'empêcher de nuire; elle veut fonder chez elle le droit commun des nations, le droit des gens maritime; elle veut détruire dans sa racine sa politique

aussi injuste que barbare; elle veut, en un mot, faire marcher d'un grand pas la civilisation. Voilà ce que veut la France, et l'Europe avec elle; voilà ce que veulent les intérêts internationaux; voilà ce que veut l'humanité!

La France, tyran des peuples! — jamais, jamais!! Elle a, pour répondre à une telle calomnie, des certificats solennels qui, j'espère, datent de quelques siècles. La France n'a jamais combattu que pour la liberté. Mettre en doute ce sentiment national, serait nous insulter en mentant à toutes les traditions de notre histoire.

IV.

Si la liberté défend d'attaquer la liberté d'autrui, c'est à la condition que celle-ci ne violera pas les lois de Dieu envers les autres. Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit : cette vérité morale et religieuse vivra autant que le monde.

Vous êtes le premier, prince, j'en suis sûr, à admettre en principe qu'il est défendu à une nation de se mêler des querelles *intérieures* d'une autre nation. Que celle-ci se dispute sur des formes, sur des droits agrandis ou diminués, cela la regarde et ne regarde qu'elle. Mais que son principe de gouvernement exerce sur ses voisins

une fatale influence, c'est autre chose. Alors c'est le voisin qu'on attaque, c'est le voisin qu'on offense ; et c'est à ce voisin qu'il appartient de se défendre, de se faire respecter et d'imposer au peuple insulteur un frein, des limites qui mettent obstacle à ses caprices comme à ses mauvais desseins.

Tel est le rôle de la France envers l'Angleterre.

L'Angleterre, quoi qu'on en ait dit, ne jouit que des semblants de la liberté.

L'Angleterre est le pays des privilèges et des monopoles.

L'Angleterre est aristocratique par les whigs comme par les torys. Elle méprise tout ce qui ne lui ressemble pas ; elle se moque de ceux qui l'imitent... — Le plus grand malheur de la France, depuis soixante ans, est d'avoir copié certaines formes de ce peuple, auquel nous ne ressemblons pas plus que la nuit au jour.

L'Angleterre est féodale ; le joug de ses trente mille propriétaires terriens pèse encore sur 27 millions de regnicoles, sur 125 millions de colons.

L'Angleterre est protestante ; ou, comme l'on dit, le protestantisme est *la religion de l'État* ; ce qui veut dire la religion de l'inégalité, du despotisme des castes, la religion qui fait ou qui

inspire les révolutions. C'est à cette cause que l'Europe doit le spectacle déplorable que lui donne l'Angleterre dans l'oppression de l'Irlande, qui n'a plus d'O'Connell pour lui dire d'espérer...

L'Angleterre est encore sous le joug de ses seigneurs et de ses hauts barons. Le gouvernement habile de ces derniers feudataires a surexcité l'activité de la nation et lui a fait oublier jusqu'aux idées morales dans les agitations et les spéculations mercantiles de l'univers.

L'Angleterre est le pays de la corruption par excellence. Comme l'or y est abondant et concentré dans quelques mains, c'est avec cet or qu'on paye les suffrages; c'est avec cet or qu'on paye le fer et le plomb lancés par les coalitions contre nous. L'Anglais paye bien et il est bien servi; 182 millions de populations ont 50 mille oligarques pour maîtres; il reste, pour les servir, 450 millions d'esclaves: voilà la liberté anglaise qu'on vante tant.

Donc, en châtiant l'Angleterre, la France, sous un autre point de vue, n'offense point la liberté; elle lui donne au contraire l'essor qu'elle doit avoir chez toutes les nations aux temps où nous sommes. En châtiant l'Angleterre, nous détruisons la dernière et la plus redoutable des *barbaries civilisées* de l'Europe.

LETTRE XIX.

Que ferez-vous, prince, si votre descente est heureuse (et elle le sera), si votre armée arbore ses drapeaux sur cette terre toujours ennemie, et qui, par vous, cessera de l'être ?

C'est ici que se place votre *mission providentielle*.

Vous détruirez le principe du mal, c'est-à-dire l'oligarchie anglaise ; vous donnerez à l'Irlande l'égalité des droits ; vous placerez le royaume-uni dans l'impossibilité de nuire à jamais, en posant le principe du droit des gens maritime pour toute la terre ; et la terre saluera avec ivresse l'ère nouvelle que vous aurez ouverte pour elle. Et quoi qu'il vous arrive, citoyen ou César, vous resterez grand dans tous les siècles, plus grand que celui que vous avez pris pour modèle : car, lui, il n'a fait qu'irriter et détruire ; — et vous, vous calmez et réédifiez.

Cela est beaucoup, mais ce n'est rien encore à côté de la tâche immense qui vous reste à remplir de concert avec les couronnes, pour la balance nouvelle, non plus des États européens seulement, mais de l'univers : car, le temps en est venu.

Quand votre drapeau victorieux flottera sur la Tour de Londres, vous appellerez les puissances à un congrès œcuménique. Là, on décidera dans une alliance qui pourra, à juste titre, être appelée *sainte*, les grands intérêts de tous.

« L'Angleterre, comme le dit un publiciste,
« ne sera plus triple ; l'Espagne ne sentira plus
« s'agiter tous ses royaumes ; l'Italie ne sera plus
« divisée en morceaux ; l'Allemagne, selon l'ex-
« pression d'un grand seigneur russe, ne sera
« plus un archipel de princes et la Russie un as-
« semblage de nations... »

La France reprendra ses limites et toutes les positions maritimes qui lui sont dues. Ses colonies lui seront restituées ; Malte lui sera rendue ; l'Égypte vivra sous ses lois.

La Pologne reprendra ses limites avec son indépendance.

La Russie dominera en Orient ; Constantinople redeviendra chrétienne.

L'Autriche aura sa part dans la Turquie d'Europe ; la Hongrie sera indépendante.

La Prusse absorbera les États associés.

L'Italie sera libre de tout joug étranger.

L'Espagne et le Portugal ne feront qu'un ; le traité de Méthuen, comme tant d'autres, sera mis au pilon.

Les mers seront libres pour tous ; pour tous aussi même accès, mêmes droits, mêmes tarifs, mêmes avantages. Il n'y aura pas de différence. La supériorité de l'un ne résultera que de son plus d'intelligence et d'activité : ce sera l'homme *exalté*, non comme le veut Proudhon, mais comme le veut le sentiment de ses intérêts, uni à celui de sa dignité !

Et la *fraternité* des peuples sera désormais une vérité.

LETTRE XX.

Trente mille patriciens anglais souffriront : je me trompe ; trente mille sangsues seront détruites et trente mille citoyens seront créés. Cent cinquante millions d'hommes seront égaux et libres.

L'Angleterre datera son émancipation, sa prospérité, du jour où l'univers sera affranchi de la tyrannie de cette poignée d'hommes, de ce cénacle aristocratique dont le despotisme insolent n'a pas de limites.

L'Angleterre ne pressera plus ses matelots ; quarante-cinq mille hommes seront rendus à leurs travaux maritimes, à leurs familles, à toute leur liberté.

L'Angleterre n'aura plus à entretenir une flotte de six cents voiles armées, devenues inutiles, et à dépenser annuellement des centaines de millions pour entretenir des moyens de barbarie et de destruction. Son or appartiendra à tous, et tous le feront circuler pour la vie et le bonheur commun. La propriété de son sol tombera également dans le domaine commun anglais. — Tous les présents que nous a faits l'Angleterre ont été du poison pour nous. En échange, nous lui donnerons le pain de vie : la France n'a jamais laissé de regrets aux peuples qui ont suivi ses nobles traces.

Et, nous-mêmes, nous ne nous épuiserons plus en budgets onéreux pour créer et entretenir une marine, qui devra être considérablement diminuée, comme notre armée de terre considérablement réduite, parce que le foyer des coalitions, des guerres étrangères sera détruit. Il

n'y aura plus de coalition que celle des intérêts privés pour fonder la prospérité des familles et, par degrés, la prospérité des nations.

Tel doit être le canevas du véritable socialisme.

Lorsque ce champ aura été ouvert à l'activité des peuples, tous les bruits anarchiques cesseront. Vous n'entendrez plus parler de violation de propriété, de mépris de religion, de dégradation de famille. Cabet, Fourier, Proudhon. nés, sans le voir, d'un désordre dont ils n'ont pas compris la cause, ont insulté la nature et Dieu sans reconnaître l'origine véritable de toutes nos souffrances.

Si notre industrie souffre, c'est la faute des Anglais.

Si notre marine est languissante, c'est la faute des Anglais.

Si notre commerce extérieur est dans la détresse, c'est la faute des Anglais.

Si nous n'avons ni débouchés, ni colonies, c'est la faute des Anglais.

Si nous ne pouvons établir à l'extérieur de commerce nulle part, c'est la faute des Anglais.

Si nous sommes périodiquement révolutionnés, c'est la faute des Anglais.

Si nous sommes humiliés, insultés, c'est par les Anglais!!...

Je ne dis pas que la réduction de l'Angleterre au rôle des autres puissances juge toutes les questions sociales et que ce soit là le dernier mot de la civilisation, mais elle fera faire au progrès le pas le plus immense ; elle détruira le plus grand obstacle qui soit opposé à la marche de l'humanité. Elle développera partout l'activité, le génie des peuples qui comprennent que les utiles combats à livrer ne trouvent les moyens ni dans la poudre, ni dans le canon, mais dans le développement, au sein d'une liberté respectée, de toutes les sources de la prospérité des peuples. Nous marcherons ainsi vers l'époque dont on a prématurément parlé, celle du libre-échange universel qui ne peut s'ouvrir que lorsque les nations seront dans des rapports réciproques de prospérité, de grandeur, de force et de sécurité.

Je n'entends point faire ici un cours d'économie politique : ce ne serait pas le lieu. Mais je dois appeler votre attention sur les grandes questions à résoudre dans un avenir prochain.

Des publicistes, selon moi, à très-courte vue, ont prétendu et soutiennent encore que chaque nation, telle qu'elle est constituée, doit se suffire et ne rien demander à son voisin. De là, des droits d'entrée ruineux, une douane, des privilèges, une protection qui en enrichissent quel-

ques-uns et qui appauvrissent le plus grand nombre. De là aussi une inintelligence de l'économie publique, parquée, enfermée dans une sphère dont on ne songe pas à sortir, — sphère quelquefois ébranlée par des cris de souffrance qui engendrent des convulsions publiques et épouvantent les *demeurants* de la civilisation. De là une stagnation, une halte qui rétrécit le génie, abrutit les intelligences et opprime l'élan des peuples vers les conquêtes de l'avenir.

Puis on a soutenu que l'industrie tendait à se développer partout dans ce sens ; on a cité en particulier la Prusse et l'Autriche ; on n'a pas même oublié notre sucre de betterave, pour lequel on a sollicité des faveurs au détriment du sucre colonial...

Bref, dans la pensée de ces messieurs, il faudrait à peu près bannir toute idée de commerce extérieur, tant notre sol est riche et fécond...

Je ne nie pas l'étendue, la richesse et la fécondité de notre sol, accru des vastes contrées désertes encore de l'Algérie. Loin de là ; je pense, au contraire, que cette richesse et cette fécondité peuvent être doublées et triplées ; mais les capitaux manquent et rien ne peut se faire pour atteindre ce but. Jamais notre agriculture n'a même été aussi souffrante qu'en ce moment. Vous l'avez compris vous-même par vos insti-

tutions de crédit foncier. Elle ne peut donc se suffire à elle-même.

Et puis le sol de la France ne produit pas tout. En dehors du blé, du chanvre, du lin, des houilles, etc., il y a une foule de produits pour lesquels nous sommes tributaires de l'étranger et que nous ne nous procurons qu'à grands frais. — Ensuite, si la balance est un signe quelconque de détresse ou de prospérité, nous voyons chaque année que nos importations sont infiniment supérieures à nos exportations; d'où la conséquence que nous sommes de gros acheteurs et de petits vendeurs.

Le commerce de Bordeaux comprenait bien cette situation lorsqu'il présentait, en 1842, si je ne me trompe, des plaintes si saisissantes sur la stagnation de son commerce maritime, sur les causes de sa souffrance et sur les moyens qu'il proposait pour y remédier.

On ne saurait donc admettre en principe qu'il est inutile d'avoir des rapports extérieurs. C'est le contraire que le bon sens comprend, qu'il accepte et qu'il tend à développer. On ne doit prescrire à ce développement aucune limite. La restriction serait une destruction de la liberté elle-même. — Or, si la restriction, telle que nous la subissons aujourd'hui, produit pour nous des résultats aussi funestes, il est évident que nous

devons la briser. Accepter le *statu quo*, ce serait, un jour, donner un prétexte presque légitime à l'application de toutes les doctrines subversives que nous avons rappelées et qui ne prennent naissance, développement et force que dans l'indifférence ou l'égoïsme des gouvernements.

LETTRE XXI.

PRINCE,

Vous êtes arrivé au pouvoir, il faut le dire, dans les temps les plus difficiles.

Vous avez trouvé ouvert, devant vous, le livre de tous les problèmes sociaux et vous avez pu choisir.

Vous avez choisi en effet; mais votre main a-t-elle toujours été heureuse?...

Je reconnais que vous avez eu des intentions bonnes; mais les intentions, vous le savez, ne suffisent pas.

L'abaissement de l'intérêt, le crédit mobilier, la conversion des rentes ont quelque chose de

bon, mais ne jugent rien à fond. Ce ne sont, à bien des égards, peut-être, que de fraîches étiquettes sur de vieilles marchandises. Le monopole et le privilège ne paraissent pas détruits.

Vos docks sont incomparablement plus importants ; ils renferment une pensée d'immense avenir. Ils détruiront à jamais le ver rongeur du parasitisme en permettant au faible producteur de concourir avec le plus fort, en mettant, en tout temps, aux mains de ce petit producteur le warrant qui l'abritera de l'usure comme des besoins qui l'ont forcé, jusqu'à ce jour, à subir les prix les plus vils. Ce ne sont plus les grandes quantités qui écraseront les petites, mais les qualités en tous genres qui exciteront les ventes et fixeront les prix.

Ce qui me paraît plus grave, c'est l'établissement du crédit foncier. Je ne partage pas, permettez-moi de le dire avec autant de loyauté que de franchise, toutes les illusions de certains publicistes sur cette création nouvelle. Puissé-je me tromper ! Mais si je me trompe, mon erreur sera toute de bonne foi.

Essayons donc cet examen et voyons les choses avec toute l'ardeur d'une âme qui veut sincèrement le bien et qui ne veut pas être conduite au mal par le chemin qu'elle a précisément choisi pour l'éviter.

Sous un point de vue général, c'est l'agriculture qui a donné naissance à l'industrie. Si toutes les matières premières ne viennent pas d'elle aujourd'hui, il est vrai de dire qu'elle a été la première pourvoyeuse. Le règne minéral n'occupe que la seconde place dans les régions où s'élabore la prospérité publique.

L'industrie, née au berceau de toutes les sociétés avec des développements divers, n'a d'abord cherché ses débouchés que parmi les regnicoles. La liberté, honorée tacitement par tous les peuples, lui a procuré des débouchés qui ont accru à la fois ses produits et les avantages résultant de ceux-ci.

Le capital de l'industrie est donc la richesse foncière. Si ce capital souffre, l'industrie en subit le triste contre-coup.

La corrélation établie par les habitudes des peuples entre ces deux principes de la fortune publique produit cette conséquence : si l'industrie s'est développée parce que l'agriculture a été prospère, lorsque celle-ci décline l'industrie tombe d'autant de degrés.

Il y a plus : lorsque l'industrie est arrêtée dans ses élans, ses malheurs réagissent sur la propriété foncière qui se grève, qui s'abîme pour la soutenir.

D'où la conséquence encore que l'industrie à

l'état de souffrance ou d'arrêt par une cause quelconque, cause à la propriété foncière son malaise et sa ruine.

Une industrie développée ruine le sol, si ses débouchés sont restreints ou détruits.

Telle est la position de la France.

Libre autrefois, et suivant les temps et les progrès dans les voies extérieures ouvertes à l'industrie, elle a été, malgré le despotisme regrettable de certains rois, toujours riche et prospère. Elle a résisté à toutes les charges, à toutes les guerres, à tous les sacrifices, à tous les impôts exagérés qui lui ont été souvent imposés. Pourquoi? parce que la liberté générale de son commerce refaisait en quelques mois ce qui avait été détruit en plusieurs années.

Il ne lui est plus permis de compter aujourd'hui sur de tels avantages. Le mal qu'on lui a fait, et sous le joug duquel elle continue d'être placée, n'a pas de remède. Il faut qu'elle meure ou qu'elle s'agite dans des convulsions périodiques, si elle veut continuer de vivre d'une vie fébrile et agonisante.

Le sol, comme nous l'avons dit, est frappé de mort par la dette hypothécaire. Jamais, non, jamais il ne pourra se relever avec ses propres moyens. Tous les établissements de crédit foncier, industriels ou mobiliers n'y feront rien.

Ils donneront un soulagement, mais ils ne guériront pas. Le mal, le cancer sera toujours là !

Pour que le sol se relève, il faut le dire bien haut à tous les hommes d'État, il faut que l'industrie se relève ; — il faut que la liberté renaisse pour tous. Il faut que le monopole anglais soit effacé des traités des nations.

Voyez-les eux-mêmes, les Anglais ! Pourquoi leur agriculture est-elle si prospère ? Pourquoi sont-ils encore nos maîtres par ce côté ? C'est que l'industrie les gorge d'or ; c'est que les sacrifices pour l'agriculture leur coûtent peu. Et sans leur immense développement commercial, ils seraient dix fois au-dessous de nous.

Ouvrons donc les yeux !

Vous avez cru à l'efficacité du crédit foncier. Vous avez pensé que vous aviez trouvé le problème de l'extinction non du paupérisme, mais de la détresse de la propriété. C'est, selon moi, une erreur profonde.

Qu'avez-vous fait ?

Par votre décret du 20 novembre 1852, vous avez traité avec la banque foncière de Paris pour un prêt à 5 p c., tout compris, de 200 millions aux propriétaires gênés par des hypothèques, qui ne seront tenus à aucun remboursement et qui, au bout de cinquante ans, se trouveront libérés par le paiement exact des intérêts stipu-

lés. — A ce sujet, *le Pays* s'écrie : « C'est une
« révolution immense qui se prépare pour l'a-
« griculture. La masse des propriétés foncières
« en France est actuellement grevée d'une dette
« hypothécaire qui monte à plus de 8 milliards
« prêtés à 6, 7, 8 p. c., et quelquefois plus, en
« y comprenant les frais d'actes, d'enregistre-
« ment, de renouvellement, etc., et qui sont
« éternellement soumis au remboursement. Avec
« le nouveau système qui sera l'un des plus
« grands bienfaits du futur empereur, non-seu-
« lement le taux de l'intérêt sera réduit à 5 p. c.,
« mais on ne remboursera plus. »

Quoique je sois le premier, je le répète, à ren-
dre hommage à la bonne pensée qui a produit
ce décret, je suis loin d'y voir la *révolution im-*
mense dont parle *le Pays*.

Examinons :

D'abord, la dette hypothécaire n'est pas seu-
lement de 8 milliards. Vers la fin de 1842, elle
dépassait 13 milliards, ainsi que cela résulte de
documents authentiques que j'ai indiqués dans
un de mes précédents ouvrages (1). Ce chiffre
n'a pu que s'accroître sous l'influence de nos
malheurs publics. (V. MM. Cador et Grancoïn.)

(1) V. Introduction de mon livre sur la *Réforme du Barreau
et de la Magistrature*. Chez DENTU, libraire au Palais-Royal.

Or, 200 millions sont à 15 milliards dans le rapport de 4 à 65.

Le prêt de la banque foncière sera donc 65 fois inférieur à la dette hypothécaire.

De cette différence énorme entre la somme générale due par la propriété foncière et la petite somme rendue disponible pour éteindre cette dette, il va résulter ce premier embarras : entre deux, ou trois, ou quatre, ou un plus grand nombre de propriétaires grevés et ayant des titres égaux à l'emprunt, auquel de ces deux, trois ou quatre concurrents prêtera-t-on, s'il n'y a d'argent que pour en satisfaire un seul ? A qui donnera-t-on la préférence ? — Cette question n'est pas résolue. Elle découvre une première défectuosité de la mesure.

On répond que les 200 millions rendront disponible une somme égale, forcée de rentrer dans les mains des créanciers hypothécaires qui, ayant, à leur tour, 200 millions sans emploi, ne demanderont pas mieux que d'accepter les conditions nouvelles faites aux prêts fonciers, et que de cette affluence de numéraire il résultera nécessairement une source de plus grandes satisfactions et une diminution de l'intérêt. — Soit.

L'affluence n'apportera que 200 millions de plus. A ce chiffre se réduira le numéraire déplacé. Il y aura donc 400 millions, en supposant

que les prêts fonciers prennent cette extension légale. — Mais 400 millions ne forment pas encore le trentième de la dette hypothécaire ; nous sommes donc encore loin du but que le crédit foncier veut atteindre. L'inconvénient signalé plus haut n'a pas disparu.

Mais à côté de cet avantage passager se trouve la position tout à fait inférieure du possesseur de numéraire par rapport à l'établissement de crédit foncier. — En effet, ce possesseur ne doit plus, ne peut plus trouver l'occasion de placer ses fonds en concurrence avec la banque de crédit foncier. Celle-ci n'a ni frais d'acte, ni courtage, ni enregistrement à subir. Elle sera donc préférée à tout autre. — Que devra faire alors le propriétaire de numéraire ? Il sera obligé ou de le garder (ce qu'il n'est pas rationnel de supposer : car, sans emploi, ce serait une valeur morte), ou de le jeter dans le roulement de la banque de crédit foncier, dont il devra subir la loi et de laquelle il ne recevra qu'un intérêt, soit au $5\frac{1}{2}$, soit au $\frac{1}{4}$ p. c. Cette diminution dans l'intérêt serait excellente si elle profitait à la masse des emprunteurs. Mais, pas du tout ; elle ne profitera qu'à la banque du crédit foncier qui bénéficiera d'autant plus que ses facultés de prêter seront plus étendues par le gouvernement. — Par ce côté, c'est donc un monopole

établi par le décret au profit du capital sur les propriétés immobilières. Et ce monopole envahira tout!...

Le nouveau décret va mobiliser ensuite la propriété; et voici comment. Les lettres de gage souscrites par les emprunteurs auront une ressemblance parfaite avec les bons hypothécaires repoussés par la Constituante.

Les lettres de gage, aux mains de la société de crédit foncier, seront la propriété elle-même. Elles seront une valeur sérieuse, certaine, indélabile, circulant comme la lettre de change, passant d'un État dans un autre, faisant le tour du monde et ne s'arrêtant jamais. Je laisse à deviner les conséquences d'une telle mobilité qui va soumettre le sol à l'influence de tous les ouragans généraux et particuliers. Il n'y aura calme et absorption que dans un endroit, dans la caisse du crédit foncier.

Je devine que c'est par là que vous reconstituerez la grande propriété, abîmée par les morcellements de la loi napoléonienne des successions. Mais je voudrais devoir cette reconstitution à des actes de prévoyance, d'associations bien entendues, mais non à des spoliations involontaires, couvertes d'une enveloppe impénétrable au vulgaire et dépassant le but que vous vous êtes proposé.

Le cinq pour cent du crédit foncier est ensuite une usure déguisée. En voici la preuve. Admettez le non-paiement de l'intérêt, ce qui arrivera plus d'une fois. Il y aura expropriation forcée. Qui achètera? Personne autre que la caisse du crédit foncier, parce que cette caisse rendra le numéraire rare partout ailleurs que chez elle. Elle ne prêtera pas à un étranger pour lui permettre d'acquérir. Elle deviendra toujours ou presque toujours propriétaire pour le montant des lettres de gage avancées par elle. Et comme ces avances ne seront jamais que des deux tiers de la valeur de l'immeuble, elle bénéficiera de l'autre tiers. Cette source de bénéfices donnera à ses prêts le caractère de prêts à trente pour cent.

Je n'ai pas dit encore que les prêts étaient facultatifs et non obligatoires pour des positions identiques. S'ils sont facultatifs, ils ne se feront qu'aux personnes choisies ou désignées aux agents du crédit foncier. Celui-ci aura donc indirectement dans les mains la faculté de laisser souffrir et exproprier qui bon lui semblera. Ce sera peu moral Je désire me tromper, mais ce sera comme cela. Les faveurs auront changé de caractère pour accroître le prosélytisme.

Les 200 millions donnés par le gouvernement

à la caisse de crédit foncier sont un prélèvement pris sur le riche pour venir au secours du pauvre. C'est une *income-tax* déguisée ; c'est peut-être du communisme par décret, par en haut, au lieu du communisme par en bas. Ce sera le cas de dire avec Proudhon : La propriété c'est le vol!... Il est vrai que ce communisme s'arrête aux 200 millions pour devenir monopole pour le surplus. Ce ne sont pas moins deux spoliations, l'une sur la masse, l'autre sur les individus.

Quel sera le résultat final de tout ceci ? Le plus logique et le plus certain sera l'agitation du sol, momentanément soulagé en quelques parties et finalement envahi par les hauts barons de la finance.

— On va exagérer le crédit. Tout se ruera sur les lettres de gage. Tous se lieront, s'engageront avec le crédit foncier, et tous en sortiront avec les étrivières. Le mal se fera moins vite ; on ne le verra que plus tard et quand il sera impossible de le réparer. L'agriculture pourra en profiter, mais ses profits seront pour le crédit foncier.

Tout cela est déjà beaucoup et ne constitue pas tous les accidents graves qui seront à craindre. Ce qui sera le plus à déplorer, c'est la souffrance de l'industrie qui n'aura pas seule-

ment à se plaindre de l'engouement nouveau, mais à regretter l'éloignement des capitaux de ses centres d'activité. Elle est déjà réduite, faute de capitaux et de débouchés, à des extrémités graves. Que ne va-t-elle pas perdre encore dans tout ceci!

Je ne puis pas, prince, développer toutes ces thèses; ce ne serait pas le lieu. Il me suffit de vous donner les résultats de toutes les pensées que votre décret suggère, et de montrer tous les effets possibles qu'il peut engendrer.

J'entends des gens plus ou moins habiles s'en enthousiasmer. C'est la mode française, c'est le caractère français pour tout ce qui paraît nouveau. Je voudrais pouvoir m'enthousiasmer comme eux; mais ma raison s'y refuse.

Je ne vois donc pas là la panacée universelle.

L'agriculture souffre; le propriétaire foncier souffre: voilà l'évidence. Il faut secourir l'une et l'autre. La pensée qui vous anime à ce sujet est bonne, excellente.

Mais le commerce aussi souffre, l'industrie souffre; les arts sont aussi dans les étreintes de la détresse. Ils appellent tous du secours.

Votre décret, je regrette de le dire, ne protège pas la propriété; il mène à son absorption.—Il ne protège pas l'agriculture; il la met aux mains des marchands d'argent.—Il ne protège pas l'in-

dustrie ; il en éloigne et jette ailleurs les moyens d'échanger.

Et quand je me tromperais sur tous ces points ; quand, par l'effet de l'intérêt diminué, d'une circulation plus rapide, le foncier doublerait, quadruplerait en propriété, ces avantages seront moins sentis : car il faut que l'industrie grandisse dans la même proportion. Car, à quoi bon surproduire si l'on n'écoule pas, si l'on n'échange pas, si des débouchés plus considérables ne sont pas ouverts ? Beaucoup de produits et peu de débouchés sont une ruine. Mieux vaut rester où nous en sommes. Ce n'est pas ce que vous entendez, ce que vous voulez.

Eh bien ! si vous voulez que l'industrie se développe dans le rapport de l'accroissement de prospérité dont jouira le sol, ouvrez ces débouchés ; vous en avez les clefs, puisque vous avez la puissance. Conquérez et proclamez ensuite, parce que vous le pouvez, la liberté des mers pour tous, l'égalité des tarifs ; levez les embargos mis sur tous les points du globe à notre industrie, à notre commerce ; abolissez tout droit de visite ; — reprenez nos colonies anciennes et d'autres encore : ou plutôt, qu'il n'y ait plus de colonies, mais des peuples libres commerçant avec des peuples libres. — Alors vous verrez les débouchés s'ouvrir, les produits s'accroître, l'or

circuler à flots; — vous verrez l'agriculture se relever d'elle-même, l'intérêt diminuer, la prospérité partout sans privilège, sans monopole; — vous verrez s'anéantir les lugubres prédictions de Malthus sur la limitation des produits du sol et sur l'accroissement indéfini de la population. Le sol ne cessera d'appeler des bras sur nos deux continents; toutes les branches de commerce intérieur et extérieur ne cesseront de réclamer des contingents d'activité; et la loi de Dieu régnera en ce monde : « Le travail dans la liberté et la liberté dans tous les travaux humains ! »

Prince, voilà, si je ne me trompe, le but que vous devez atteindre et les moyens que vous devez employer. Je ne connais pas de mission plus belle, plus grande et plus féconde à la fois : vous l'accomplirez.

LETTRE XXII.

PRINCE,

Hésiteriez-vous, maintenant ?

Je vois les dangers qui vous menacent, non dans les canons dont l'Angleterre hérissé inutilement ses côtes, mais dans les terreurs qui l'ont soudainement frappée à la nouvelle de votre promotion au pouvoir.

Elle tremble, parce qu'elle sait qu'elle a commis vis-à-vis de la France le plus grand des crimes !

Elle tremble, parce qu'elle est encore seule pour lutter avec nous, et qu'elle est convaincue qu'aujourd'hui elle ne peut plus nous empêcher d'aborder son territoire, et, en l'abordant, de le foudroyer !

Elle tremble, parce qu'elle sait que jusque dans la dernière de nos chaumières son nom est maudit et qu'il ne s'échappe de nos poitrines qu'un long cri de vengeance !

Mais, prince, elle cessera de trembler si vous lui laissez le temps de se recueillir, d'agiter, d'exciter les susceptibilités jalouses de l'Europe...

Elle cessera de trembler si ses intrigues et son or sont acceptés, et si, par une nouvelle coalition aveugle, elle enchaîne au continent des forces qui ne devraient servir que contre elle...

Elle cessera de trembler si vous lui donnez le temps d'infiltrer dans votre gouvernement les agents de sa politique astucieuse et empoisonnée...

Pas d'hésitation donc!

C'est au galop qu'il faut marcher sur elle!

La France n'attend plus que le signal.

Jamais guerre ne fut plus grande dans son but, plus nationale dans sa grandeur et son intérêt, plus féconde pour l'humanité.

Envoyez donc votre héraut annoncer à la plus cruelle ennemie de la France, à l'ennemie du monde, que l'heure a sonné!!...

Et que le tocsin et le bronze l'annoncent dans toutes nos villes et nos campagnes!!...

L'Europe en tressaillira; et 450 millions d'esclaves élèveront la voix vers Dieu pour vous bénir!

Et les injures des Clive, des Hastings, des Wellesley seront vengées!...

Et le dix-neuvième siècle enfantera ses traités de Westphalie!...

Et l'humanité respirera!

Comme aux temps où une foi brûlante transportait par delà les mers l'élite de nos chevaliers, je vois des millions d'hommes s'élancer sur leurs armes à l'appel de la patrie...

Le chemin est fait!

Marchons à l'ennemi!

Que nous font ses innombrables vaisseaux et ses matelots? N'avons-nous pas aussi des vaisseaux et des matelots?...

Que nous font ses armées? N'avons-nous pas, mieux qu'elle, des poitrines sur lesquelles s'é-mousse le fer?... — Elle le sait bien!

L'Angleterre sera vaincue, parce que le droit est avec nous... Et les coalitions seront mortes, et les traités de 1815 seront vraiment frappés au cœur...

Ce qu'il y aura de grand et d'inouï peut-être, c'est que ce sera pour la première fois que la guerre aura été faite non pour élever un nom au-dessus de tous les noms, — non pour conquérir et effacer un peuple, — mais pour honorer la civilisation qui commande de détruire tout ce qui outrage la dignité humaine...

Prince, si cette guerre est un droit pour la France, elle est un devoir pour vous.

Guerre nationale, guerre sainte ! ta pensée fait bouillonner nos âmes et nous embrase d'une indicible ardeur !...

Aux armes donc ! et que le plus beau soleil se lève pour notre chère patrie !

Comme les croisés, répétons : Dieu le veut !

Oui, Dieu le veut ! car les lois de sa justice sont violées...

Dieu le veut ! car le front de la première nation du monde ne peut rester incliné vers la poussière...

Dieu le veut ! car les destinées de l'humanité dépendent des destinées de la France...

Redisons donc avec un enthousiasme sacré : La France aime mieux glisser dans le sang que dans la boue !...

La France aimera toujours mieux entendre le fracas du tonnerre que le bruit des chaînes dont un peuple insolent meurtrit ses libertés !

Et la paix régnera en France, en Europe, dans le monde entier !

Et l'empire, selon votre pensée, sera la paix, — paix grande, paix forte, qui ne constituera ni vainqueurs, ni vaincus, parce qu'elle sera la plus immense conquête de la civilisation sur ce qui en revêt hypocritement les semblants pour dénaturer les instincts moraux des nations...

Et l'empire sera la paix !

Et la paix, ainsi conquise, sera une vérité.

Prince,

L'EMPIRE, c'EST LA PAIX! sera le mot de l'humanité, s'il signifie enfin :

Justice à la France;

Paix à l'Europe continentale;

Guerre, guerre aux Anglais !!

Arles-sur-Rhône, 4 décembre 1832.

FRÉDÉRIC BILLOT.

POST-SCRIPTUM.

PRINCE,

Je rouvre cette lettre pour y rappeler encore la plus vive de mes préoccupations :

Méfiez-vous des Anglais *du dedans* autant et plus peut-être que des Anglais *du dehors* !

L'ignorance, on peut le dire, de la plupart de nos publicistes et de nos hommes d'État, la

bonne foi de quelques autres, vers la fin du siècle dernier, les ont rendus apôtres fanatiques des doctrines anglaises. Les constituants de 1789 les plus influents, abusés par des formes trompeuses, se sont faits Anglais sans le savoir. Ils croyaient voir la perfection des institutions politiques dans une constitution qui n'en renferme que l'hypocrite semblant. C'est sous l'effet de ce mirage funeste que Necker proposait, on le sait, de faire proclamer comme constitution de la France, à la tribune, *par un homme à la voix de Stentor*, la constitution anglaise!... — Quel aveuglement!!...

Si ceux-là se trompaient, que Dieu leur pardonne...

Mais il n'est plus permis aujourd'hui de se tromper, sous peine de forfaiture.

Nous n'avons rien en France qui ressemble à l'Angleterre : disons-le sans cesse.

Les Anglais sont protestants, les Français sont catholiques.

Ils sont aristocrates, nous sommes égaux.

Ils sont les pères du privilège et du monopole en tout, nous sommes les initiateurs et les propagateurs du droit commun.

Les Anglais sont pour toutes les restrictions, les Français sont pour toutes les libertés.

En Angleterre, la terre forme un domaine privilégié ; en France, elle peut appartenir à tous.

L'Angleterre est la patrie des castes, en France les castes sont à jamais abolies.

L'Anglais ne rêve que le trouble et l'anarchie pour s'enrichir des dépouilles des vaincus ; le Français ne rêve que la civilisation, l'émancipation et la grandeur des peuples.

L'Anglais ne communique que le poison ; le Français porte la vie dans toutes les contrées où il pénètre.

Nous ne sommes donc et nous ne pouvons être Anglais par aucun côté.

Être Anglais, en France, aujourd'hui, c'est être plus que traître ; c'est être parricide!...

Louis-Philippe était Anglais jusqu'au bout des ongles... cela se comprend. Son gouvernement, ses ministres étaient Anglais ; cela se comprend encore. Tous les *enrichis* et les corrompus qui l'entouraient étaient Anglais ; c'est à eux aussi que nous devons le droit de visite, l'indemnité *Pritchard*, l'abaissement continu et la politique chapeau bas!!...

Entre Louis-Philippe et la constitution de 89, nous avons eu aussi des *Anglais du dedans* de la pire espèce. C'est à ceux-ci que nous devons, en grande partie, l'invasion étrangère, l'accep-

tation des traités de 1815, les malheurs de la patrie!... — C'est à eux, sans partage, c'est aux doctrinaires que nous devons la charte de 1814; — c'est à eux que nous devons la révolution en 1850 et toutes ses turpitudes!...

Si l'on a pu dire : « LA RÉVOLUTION, C'EST L'ORLÉANISME! » c'est *parce que l'orléanisme est anglais* avant tout, pour tout, par-dessus tout; — c'est parce que l'orléanisme, bavure de 95, est vendu à l'étranger, vendu à l'Anglais!... — c'est parce que rien ne coûte à l'orléanisme (et nous avons eu le temps de le voir pendant dix-huit ans!...) pourvu qu'il trafique misérablement des intérêts, de l'honneur et de la dignité de la France.

Prince,

C'est aux *Anglais du dedans* que nous devrions encore, en grande partie, une nouvelle invasion de la France par l'Europe continentale, si elle n'était conjurée : car leurs vœux impies, soyez-en sûr, l'appellent et voudraient la voir triompher!!...

Lorsqu'ils disent : « Tout par les Anglais! » nous leur répondrons avec mépris : « Tout par les vrais Français! tout contre les Anglais!! »

Anathème donc aux *Anglais du dedans*!...

Mort aux Anglais du dehors!!...

Tout pour la France *vraie* et par la France!

La France ne poussera jamais d'autre cri.

Du nord au midi, du levant au couchant, le sentiment est le même; tous les Français sont unis dans cette pensée d'honneur et de dignité. Et c'est avec une vérité profonde que le poète a pu dire :

Et la Vendée aiguiserait son glaive
Sur la pierre de Waterloo!!...

DOCUMENTS.

Opinion de M. le comte de Flequelmont, sur la politique de l'Angleterre vis-à-vis de l'Eu- rope.

(Extrait de son livre intitulé : *Lord Palmerston, l'Angleterre
et le Continent*) (1).

I.

Lord Palmerston, ce fougueux ennemi de la France comme les Pitt, les Melbourne, les Canning et les Castlereagh, disait, au mois de juillet 1830, au banquet qui lui fut donné par le club de la réforme au sujet de l'affaire de la Grèce

(1) En vente chez A. Labroue et Co, 56, rue de la Fourche, à Bruxelles.

qui a pris le nom de *don Pacífico* : « Il n'est
« aucune partie du Grand-Océan, qui couvre une
« si vaste partie de la surface du globe, qui ne
« voie flotter nos vaisseaux et nos marchan-
« dises ; il n'y a aucun pays rapproché ou
« éloigné, sauvage ou civilisé, où l'on ne trouve
« des Anglais, etc. » Et autres fatuités de cette
espèce.

A quoi M. le comte de Ficquelmont répond,
entre autres choses : « Le dernier recense-
« ment de la population d'Irlande a montré que,
« depuis dix ans, *quatre cent cinquante mille* fa-
« milles ont abandonné leur pays ou lui ont été
« enlevées !... (T. 1^{er}, p. 142.) L'histoire a le
« droit, continue l'ancien président du conseil
« des ministres d'Autriche, de constater si, dans
« la part que l'Angleterre a prise aux événe-
« ments, il y a eu plus d'ambition que de sa-
« gesse ; si dans la mesure des intérêts la balance
« a toujours été celle de la justice... La préten-
« tion proclamée par lord Palmerston, au nom
« de l'Angleterre, d'être *le législateur du monde*,
« d'être *arbitre souverain* entre les peuples et
« les gouvernements, cette prétention donne à
« tous ses contemporains le droit de lui déclarer
« qu'il n'est aucun homme, sur la terre, qui
« puisse réunir en lui assez de savoir, de sa-
« gesse et de qualités, je ne dis pas pour ac-

« complir, mais pour oser entreprendre et
« proclamer une pareille mission!!... (Ibid.
« page 143.)

M. le comte de Ficquelmont parle de l'outrage britannique avec une modération que sa position explique, mais que nous ne pouvons garder au même degré. M. de Ficquelmont est Autrichien et nous sommes Français. Et toutes les fois que nous entendrons un Anglais, grand ou petit, dire que l'Angleterre est *la législatrice du monde, l'arbitre souverain des peuples*, notre sang bouillonnera dans nos veines et nous formerons des vœux pour que Dieu arme un bras assez puissant pour abaisser son orgueil... Que dis-je! ce bras existe; il n'a plus qu'à frapper!

II.

On rencontre, dans le même auteur, ces observations aussi judicieuses que profondes :
« ... Gênes et Venise ont été des États conqué-
« rants, marchands et colonisateurs. Leur déca-
« dence politique a suivi la décadence succes-
« sive de leur commerce, la perte de leurs
« conquêtes et celle des riches échelles qu'elles
« avaient fondées dans le Levant.

« ... La république de Gênes a perdu, comme

« Venise et par la même cause (l'invasion des
« Turcs), toutes ses possessions dans le Levant...

« Dès que la Hollande se fut affranchie de la
« domination espagnole, la liberté politique
« qu'elle venait de conquérir avec son indépen-
« dance en fit un peuple colonisateur et mar-
« chand. Aucune histoire ne prouve mieux que
« la liberté politique ne peut trouver la condi-
« tion de sa durée *que dans la liberté d'expan-
« sion. La perte de ses colonies en fit sur-le-
« champ une province de l'Empire français!*...
« Ce ne fut qu'en lui rendant ses colonies que
« l'Angleterre lui rendit aussi sa politique. Tous
« ces exemples nous donnent l'incontestable
« droit d'établir comme axiome, *que toute li-
« berté politique empêchée de faire usage de la
« force d'expansion qui lui est inhérente doit
« finir, en se détruisant elle-même, par con-
« duire un État à des principes DIAMÉTRALEMENT
« OPPOSÉS à ceux que cette liberté avait pour
« objet d'établir.* » (Ibid., p. 147, 148 et 149.)

Rien n'est plus vrai par rapport à la France.
N'est-ce pas, en effet, depuis que, par suite de
l'invasion de nos colonies par les Anglais, nous
ne pouvons *plus faire usage de notre force d'ex-
pansion*, que notre commerce éprouve des dé-
tresses qui engendrent, *les Anglais aidant*, des
commotions périodiques qui compromettent tou-

jours de plus en plus la fortune publique. Je dis « les Anglais aidant » ; M. de Ficquelmont va expliquer le sens de ces paroles pour la France comme pour tous les peuples du monde, dans les passages que nous allons rapporter dans l'article suivant.

III.

« La politique que poursuit l'Angleterre est, depuis longtemps, marquée du seau de la contradiction la plus manifeste. Peut-être n'avait-elle pas encore, dans les temps antérieurs, la conscience du mal qu'elle préparait à l'Europe... (P. 149.)

« Dans le temps où l'Angleterre se bornait à gêner l'activité commerciale, soit par la guerre, soit par des traités de paix et de commerce, elle n'avait pas encore été conduite par les événements qui datent de la première révolution de France à exercer une action directe sur l'organisation sociale des États. Aujourd'hui, cette action, élevée à la puissance d'un système politique, LES APPELLE TOUS A LA LIBERTÉ, tandis que toutes les voies d'expansion SONT PLUS QUE JAMAIS FERMÉES A CETTE LIBERTÉ!!...

« Comme la contradiction que je signale est la plus grave de toutes les causes qui agitent l'Eu-

rope, je crois devoir l'énoncer dans les termes les plus précis.

« Pour être sincère, l'Angleterre doit, si elle veut continuer à s'opposer au développement des forces et des relations maritimes de l'Europe, *cesser de l'exciter sans cesse, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, à prendre les formes de gouvernement les plus libres; car alors elle ne lui donne, comme nous avons le malheur d'en être les témoins, QUE LES CONVULSIONS DE LA LIBERTÉ sans aucun de ses avantages!*... »

« Si elle veut, au contraire, par un calcul que je ne saurais expliquer, parce qu'il m'est impossible de le comprendre, ne pas cesser d'appeler tous les peuples à la liberté, elle doit alors ouvrir toutes les voies au mouvement qui produit nécessairement la liberté. » (Ibid., p. 149-151.)

Voilà bien la politique de l'Angleterre résumée tout entière dans ce peu de mots!

Exciter partout, dans une pensée d'infâme machiavélisme, *les convulsions de la liberté, sans aucun de ses avantages!*... bouleverser, ruiner, faire le chaos et s'offrir comme réparatrice des désastres affreux qu'elle a causés!...

Nous ne blâmerons certes pas, en elle, le sentiment d'humanité (si tel est son caractère) qui la porte à recueillir les débris errants de toutes les démagogies européennes... Mais n'est-ce pas

avec ces débris que Canning insultait la France en lui jetant à la face « qu'il tenait dans ses mains la paix et la guerre? » N'est-ce pas avec de tels débris que *Palmerston* lui-même couve de telles pensées?... N'est-ce pas pour les plus sinistres desseins que l'Angleterre donne l'hospitalité à tous ces enfants perdus des révolutions avortées, à tous ces démolisseurs émérites de toute organisation sociale?

Ah! M. de Fiequelmont l'a dit, et son langage a stéréotypé l'infamie de la politique anglaise, outrageante pour l'humanité.

Peuples ignorants ou stupides, laissez-vous prendre maintenant aux amorces des Anglais! Croyez à la liberté qu'ils vous apportent! Confiez-vous à leurs calculs ténébreux et infernaux! Jetez-vous dans les bras de ce peuple qui vous offre, des lèvres, LA LIBERTÉ pour vous étreindre, vous égorger et vous dépouiller ensuite!...

On vient de vous dire avec l'autorité de la position, de l'expérience et du savoir, — on vient de vous dire avec la révélation du génie, ce que sont les Anglais... Y croirez-vous maintenant!!!...

Comment interpréterons-nous, à présent, ce passage d'un jeune publiciste moderne, relatif à l'homme politique que M. de Fiequelmont vient de représenter avec une vérité si saisissante?

«... Si, de nos jours, lord Palmerston a su faire
« naître, chez nous, des illusions qu'il a ensuite
« exploitées à son profit, tant mieux pour son
« pays, tant pis pour le nôtre! » (T. I^{er}, p. 153.)

Je dirai à mon tour : tant pis pour M. O. d'Haus-
sonville! — Il n'est pas permis de jouer avec
une telle légèreté sur la bonne foi publique, la
morale publique, la dignité humaine. — M. Fic-
quelmont, *Autrichien*, est, je regrette de le dire,
cent fois plus *Français*, par l'élevation de la
pensée, que le gendre de M. de Broglie...



N^o 2.

Opinion de M. O. d'Haussonville sur la politique de l'Angleterre vis-à-vis de la France.

(Extrait de son livre intitulé : *De l'Histoire de la politique extérieure du gouvernement français, 1850-1848-1832.*)

I.

Je viens de citer M. d'Haussonville. J'ai besoin d'en parler encore et de mettre sous les yeux du lecteur les passages où il émet son opinion générale sur le régime de 1850. Ils feront mieux connaître que toute autre chose la portée de l'intelligence politique de cet écrivain et la pensée intime des *Anglais de l'intérieur*.

« Après la révolution de 1850, dit-il, l'alliance de l'Angleterre et de la France a été

« mieux qu'une profonde combinaison poli-
« tique ; elle a été, pour ainsi dire, le cri in-
« stinctif des deux peuples... Nous n'oublierons
« jamais avec quelle confiance, des deux côtés
« du détroit, gouvernement et pays oublièrent,
« à cette heureuse époque, leurs vieilles que-
« relles, comme si elles ne devaient jamais re-
« naître, et se jetèrent ensemble dans l'avenir
« avec une généreuse ardeur. De pareils entraî-
« nements ne sauraient durer, mais ils hono-
« rent les nations qui les éprouvent et qui s'y
« abandonnent. La révolution de juillet causa
« en Angleterre, dans toutes les classes, une im-
« pression extraordinaire. La masse entière de
« la nation anglaise salua avec enthousiasme un
« mouvement populaire qui lui rappelait la ré-
« volution nationale de 1688, berceau de la dy-
« nastie régnante. Chez nous, c'était même
« ardeur et une égale sympathie pour ce peuple
« qui avait combattu si vaillamment pour le
« maintien de ses libertés, dont les annales
« étaient comme un livre prophétique où nous
« nous flattions alors de lire nos destinées. Les
« multitudes ratifiaient spontanément par leurs
« acclamations l'œuvre calculée des politiques
« habiles.

« C'est que l'accord de l'Angleterre et de la
« France porte des fruits que ne produira jamais

« aucune alliance!!!... Il amène le maintien de
« la paix, et d'une paix constamment favorable
« A NOTRE INFLUENCE!!!... Quand, de concert
« avec l'Angleterre, nous pouvons travailler au
« développement régulier des institutions mo-
« dernes en Europe, nous avons l'avantage de
« remplir notre mission libérale sans prendre la
« physionomie révolutionnaire. » (T. 1^{er}, p. 117,
118 et 119.)

Tout l'ouvrage de M. d'Haussonville est de cette force-là. C'est, d'un bout à l'autre, la même logomachie adalatrice sur les personnes et sur les choses.

M. d'Haussonville, il faut le lui dire, n'a point fait une histoire sérieuse de notre politique extérieure de 1850 à 1848. Son ouvrage n'est qu'une fade réclame en faveur de la politique de Louis-Philippe, autrement jugée par la France et par l'Europe entière.

Que signifient toutes ces bouffissures de style, toute cette lourde obésité de langage, traînant, en queue, un panégyrique plus qu'écouriffant de notre alliance avec l'Angleterre et des fruits d'icelle, avec un épithalame à notre influence gagnant tous les jours de volume en marchant sous le drapeau anglais?... Tout cela fait assez l'effet, pour la France, de Jeannot emboitant le pas derrière son sergent...

Elle a été belle *la part d'influence* de la France dans la question belge, dans la question polonaise, dans celle d'Italie!

Elle a été belle *la part d'influence* de la France dans la question d'Orient!

Oh! qu'elle a été belle dans ce traité du 15 juillet 1840 de *nos bons amis* les Anglais, dont l'accord a produit des fruits à nuls autres pareils, — dans ce traité conclu *sans l'adhésion de la France, à l'insu de la France, contre la France!!...*

Oh! quelle a été *magnifique* la part de la France dans la sanction du droit de visite, dans l'indemnité Pritchard!!! Qu'en dites-vous?

Dans la question belge, Louis-Philippe et son gouvernement ont été anglais, — dans la question polonaise, révolutionnaires, — dans la question d'Italie, lâches et stupides..., le tout pour plaire aux Anglais.

Dans la question d'Orient, Louis-Philippe et les siens ont été les porte-queue des Anglais; — dans le traité du 15 juillet, ils ont été conspués par les Anglais... qui ne leur devaient que le mépris.

Dans la sanction du droit de visite comme dans l'indemnité Pritchard, oh! ici, les expressions manquent pour rendre notre *admirable abaissement* devant les Anglais... Il faut se couvrir le

front et cacher sa rougeur jusqu'à ce qu'un autre soleil se lève à l'horizon...

II.

M. d'Haussonville insiste, et voici de quelle manière il pose la thèse de la politique générale en face du gouvernement du 24 février :

« La nouvelle république française aurait tort
« d'être plus dédaigneuse que ses devanciers et
« de rejeter en bloc l'héritage qui lui est échu.
« Il ne paraît pas d'ailleurs qu'elle y songe.
« Lors de son avènement, elle a trouvé résolues
« bien des affaires qui avaient eu dans le temps
« leurs difficultés. Les questions de Belgique,
« d'Égypte, du Maroc, du droit de visite, de
« Taïti et d'Espagne sont aujourd'hui réglées.
« Rien n'a jamais indiqué, de la part du gouver-
« nement de février, l'intention de les reprendre
« pour son propre compte. Excepté les héros de
« *Risquons-Tout*, personne n'a tenté, à notre
« connaissance, de réunir la Belgique à la France.
« Nous n'avons pas entendu dire que M. de
« Lamartine ou M. Ledru-Rollin lui-même aient
« eu la velléité de rendre la Syrie au vice-roi
« d'Égypte, ou de conquérir le Maroc. Notre
« ambassadeur à Londres n'a pas, que nous sa-
« chions, été chargé jusqu'à présent de dénon-

« cer les traités qui ont remplacé le droit de
« visite. Les journaux ne nous ont point appris
« qu'aucun vaisseau français soit parti de nos
« ports pour aller détrôner la reine Pomaré.
« On n'est point revenu sur l'indemnité Prit-
« chard. La république n'a pas, au vu de qui
« que ce soit, pris une attitude nouvelle en
« Europe, en Orient, au Maroc, sur la côte occi-
« dentale d'Afrique ou dans la mer Pacifique...
« La république *recueille les fruits de l'ancienne*
« *politique extérieure.* » (Ibid, t. I, *Introd.*,
p. 6 et 7.)

Voilà un défi cruellement proposé au gouver-
nement de février... Il me rappelle ce passage
du testament de Louis XIV, où il est dit :
« Quiconque acquiert de la gloire me vole ma
« gloire. » Prenons l'antithèse de cet orgueil-
leux sentiment, et nous aurons justement la
pensée des politiques de 1850, qui disent assez
explicitement : « Quiconque acquiert de la
« honte me vole ma honte ! » En effet, le ré-
gime de 1850 en a été assez riche pour pouvoir
être volé sans être dépouillé...

Si les hommes de février ont été aussi impuis-
sants que les *Anglais* de 1850, qu'est-ce que
cela prouve ? que le sentiment national n'était
pas pour eux, n'était pas avec eux.

M. d'Haussonville aurait-il osé en dire autant

des Bourbons de la branche aînée? C'est parce que ceux-ci ont conquis l'Algérie *malgré l'Angleterre*, c'est parce qu'ils allaient *briser les traités de 1815*, que les Anglais ont fait chez nous 1850, favorisé et soutenu l'usurpation de Louis-Philippe. — N'est-ce pas un Anglais qui, le 27 juillet, a tiré le premier coup de fusil sur la garde royale?...

Que la France ait un gouvernement *vraiment français*, et nous verrons la portée des paroles sarcastiques des *Anglais du dedans*...

III.

Savez-vous ce qui rend heureux M. d'Haussonville, ce qui fait bondir son cœur de joie, ce qui exalte son patriotisme ébréché?... C'est que l'indemnité Pritchard, proposée par le pouvoir, acceptée par les chambres, *n'a pas été payée* par le gouvernement de Louis-Philippe!

En d'autres termes, Louis-Philippe s'est mis à terre pour conserver *son influence* auprès des Anglais, mais il s'est fièrement *relevé* en volant Pritchard!!!

Eh bien! puisqu'il le faut, battons des mains avec M. d'Haussonville! *Pritchard* a déteint sur Louis-Philippe!!!... Bravo!

N° 3.

De la décadence de l'Angleterre, par M. Ledru-Rollin (1).

M. Ledru-Rollin a publié, en 1850, un ouvrage qui porte le titre que nous venons de rappeler. Cet auteur croit à la décadence de la Grande-Bretagne, et il cherche à l'établir par deux raisons générales : l'une tirée des pronostics lugubres qui annoncèrent la fin de Rome et de sa puissance, quoi qu'en ait écrit Tertullien, lorsqu'il disait : « On est sûr de trouver partout « un de nos navires, partout un peuple, un « État, partout la vie. Nous écrasons le monde « de notre poids! *Onerosi sumus mundo,* » paroles qu'il appuie de ce passage de Montes-

(1) En vente chez A. Labroue et C^e, 36, rue de la Fourche, à Bruxelles.

quieu : « La fortune des empires maritimes ne
« saurait être longue, car ils ne règnent que par
« l'oppression des peuples. Et tandis qu'ils s'é-
« tendent au dehors, ils se minent à l'intérieur; »
— l'autre, tirée de la Constitution anglaise elle-
même et de l'état économique où se trouvent
placés les regnicoles du royaume-uni.

Et, ajoute cet auteur, « Tertullien avait à
peine achevé sa phrase, que cette grandeur ma-
térielle, minée au cœur, s'affaissait sur elle-
même; on entendait dans le lointain les pas des
barbares... Les barbares, pour l'Angleterre, ce
sont ces tribus d'hommes qui élèvent vers le ciel
des bras décharnés, en demandant du pain;
c'est tout un peuple dont la vie dépend des
chances d'un marché universel qui se fermera
demain, soit par la paix, soit par la guerre : car
la guerre tue le commerce, et la paix élève des
fabriques rivales; c'est le salaire qui, comme le
dit Adam Smith, baisse et baissera sans cesse
jusqu'à ce qu'il ne reste plus, d'un côté, que des
monceaux d'argent, et, de l'autre, des mon-
ceaux de morts. Voilà les plaies béantes, invé-
térées, inguérissables de l'Angleterre, plaies
dont aucune nation n'offre à l'heure qu'il est un
plus lamentable tableau. »

Je déteste les Anglais, comme peuple, comme
nation, autant et plus que M. Ledru-Rollin;

mais ma haine, toute justifiée qu'elle est, ne me porte pas encore à juger de la situation de l'Angleterre aussi défavorablement qu'il le fait. Je voudrais que M. Ledru-Rollin eût raison, et que la décadence de ce peuple suivît, comme il le dit de Tertullien, *l'achèvement de sa phrase* ; mais les choses n'en sont pas là.

Les abus de l'aristocratie foncière, commerciale, politique, cléricale, universitaire et judiciaire existent depuis longtemps. Ils sont, pour la plupart, plus que regrettables : ils sont odieux. Mais ce ne sera jamais par ces côtés que l'Angleterre donnera des signes évidents de décadence. La décadence de l'Angleterre viendra *du dehors* et non *du dedans*, parce que, comme le dit magnifiquement Montesquieu, « les empires maritimes ne règnent que par l'oppression des peuples... »

M. Ledru-Rollin voit des signes plus évidents de décadence : 1° dans la misère, qu'il dépeint avec quelque exagération, des classes agricoles et manufacturières ; 2° dans les révélations contenues dans la lettre adressée, en juin 1849, par l'amiral Napier à lord John Russell ; 3° dans les résultats d'une enquête publiée par l'*Edinburgh-Magazine* sur la situation des propriétaires et des constructeurs de navires.

Sur le premier chef, je répondrai que M. Léon Faucher, dans ses *Études sur l'Angleterre*, nous

en a plus appris que M. Ledru, et qu'il a jugé la situation de la Grande-Bretagne avec plus de sagacité, plus de savoir et de lumières que M. Ledru. Et M. Faucher n'a pas vu de si près la décadence annoncée; je crois qu'il a raison.

Sur le second, je ne crois pas plus à l'amiral Napier, disant : « Les Français ont une marine à « vapeur bien plus puissante que la nôtre, » que je ne crois le prince de Joinville, disant : « La « France n'a qu'une marine à voile et à vapeur « qui n'en a que le nom. » — Exagération des deux côtés. L'Angleterre n'est pas, sous ce rapport, ce que dit l'amiral Napier; la France n'a pas l'infériorité désespérante signalée par Joinville. Il y a des chiffres officiels des deux côtés. L'une et l'autre de ces puissances sont mécontentes d'une position qu'elles dissimulent l'une et l'autre; voilà ce qui est vrai.

Sur le troisième grief, M. Ledru-Rollin est moins concluant que sur tous les autres. — Ce qu'il y a de certain, c'est que la marine marchande d'Angleterre comptait, au 1^{er} janvier 1848, *trente-trois mille six cent soixante et douze navires, manœuvrés par deux cent trente-six mille soixante-neuf hommes.* — Que quelques-uns de ces navires fussent en souffrance de travail ou de réparation, cela ne prouve rien. Ils y sont, donc ils travaillent. — Si nous ouvrons une

enquête sur le personnel et le matériel de la marine française, qui forme à peu près le quart de ce chiffre, *nous y lirions bien autre chose*. Nous devrions nous écrier alors, avec M. Raudot, que nous sommes en pleine décadence; mais nos alarmes ne doivent pas aller jusque-là. Notre décadence (si décadence il y a) n'est que relative; elle n'a aucun des symptômes qui annonçaient la ruine des peuples navigateurs qui ne sont plus. Nous ne sommes que malades, et nous pouvons guérir. Et nous guérirons.

M. Ledru-Rollin est plus vrai lorsque (p. 178 et suiv., t. 4), il trace la politique extérieure de l'Angleterre; il est incisif, émouvant, parce qu'il entre, là seulement, dans les entrailles de la question. Son chapitre V serait parfait si, cédant à de tristes préoccupations qui devraient avoir lassé son esprit, il ne disait pas, entre autres niaiseries sur lesquelles il y a *chose jugée* par l'histoire : « ... Sous la monarchie, les ministres de la France la vendaient à l'Angleterre... » Je lui pardonnerais de n'avoir attaché cette accusation qu'à *Dubois* ou à un d'Orléans; mais l'indiquer comme principe de conduite, ce n'est que de la passion, de l'aveuglement. — M. Ledru sait aussi bien que moi que l'Algérie a été conquise malgré les Anglais, — que les traités de 1815 allaient être brisés

malgré les Anglais. Il sait que la branche aînée n'aurait jamais accepté le droit de visite, qu'elle ne se serait jamais salie par l'indemnité Pritchard... Il sait que les Anglais ont toujours détesté la branche aînée, parce qu'elle n'a jamais consenti à passer sous les Fourches Caudines de l'Angleterre. Et ce n'est pas une des moindres raisons qui, avec beaucoup d'autres, nous font garder estime, affection et dévouement pour elle.

Oui, nous le répétons, nous sommes fiers de notre affection pour la maison de Bourbon, parce qu'elle est DÉTESTÉE des Anglais!...

Je conclus : Pour que le mal disparaisse, il faut l'écraser *dans son œuf*. Ce ne sont pas les Indes ou tout autre point étranger qu'il faut envahir; on ne nous le permettrait pas, nous ne le pourrions pas. C'est au *cœur* de la Grande-Bretagne qu'il faut s'avancer, c'est l'esprit anglais qu'il faut détruire *chez lui*. Alors la *décadence de l'Angleterre* sera une vérité. Dire et faire autre chose, c'est divaguer. Le temps des déclamations est passé; la parole ne doit plus être qu'à l'action et à l'action la plus grave et la plus décisive.



N° 4.

**Probabilités et conséquences d'une descente
en Angleterre.**

(Extrait de l'*Edinburgh Review*. — Novembre 1852.)

La marine britannique n'a pas seulement à protéger le cœur de l'empire britannique; l'Angleterre possède, dans toutes les parties du monde, des colonies et des établissements dont chacun a besoin d'être surveillé, non-seulement parce qu'un certain nombre de sujets anglais y résident, mais parce que chacune de ces colonies, chacun de ces établissements est un entrepôt pour le commerce anglais, offre à la marine commerciale anglaise un lieu de refuge et un point d'approvisionnement. Les relations politiques de l'Angleterre avec les autres États sont d'ailleurs

nombreuses et compliquées. Ainsi elle est engagée par des traités à protéger l'indépendance du Portugal, à coopérer avec la France et les États-Unis à la suppression de la traite, à maintenir l'intégrité du petit royaume de Grèce, à jeter son poids dans la balance, dans le cas où quelque'une des grandes puissances du continent se montrerait disposée à empiéter sur les droits de ses voisins, tels qu'ils ont été généralement reconnus.

Cependant, le commerce anglais expédie ses navires non-seulement dans tous les ports de l'Europe civilisée et de l'Amérique du Nord, mais en Turquie, en Égypte, dans les établissements hollandais et autres de l'archipel Indien, en Chine, dans les fleuves d'Afrique, dans les États de l'Amérique du Sud; il demande, et il en a parfaitement le droit, à être protégé, sur tous ces points, dans ses opérations légitimes. Or donc, parce qu'il paraît maintenant qu'il n'y a pas dans la Manche de forces suffisantes pour rendre impossible une descente en Angleterre, faut-il renoncer tout à coup à l'exécution des traités, retirer au commerce anglais, dans les contrées lointaines, la protection qui lui est due, abandonner, à qui voudra les prendre, des établissements qui ont coûté tant de sang et tant d'or? Il n'y a pas, en effet, d'illusion à se faire

à cet égard ; ces établissemens devront être considérés comme bien et dûment abandonnés, si, après une rupture avec la France, par exemple, ou avec la Russie, ou même avec toutes deux, il ne leur reste d'autre protection que celle des garnisons militaires insuffisantes qui les occupent actuellement. Un tel abandon serait à la fois impolitique et injuste ; il n'atteindrait pas d'ailleurs le but qu'on se propose : c'est cette action multiple et incessante, ce service dans toutes les mers et sous tous les climats, qui font de la marine britannique l'admirable instrument que nous voyons. Rappelez vos navires de guerre pour les entasser dans la Manche, où, à la moindre apparence de gros temps, ils chercheront un abri dans les ports d'Angleterre, et les matelots anglais ne tarderont pas à devenir ce que sont les matelots russes et français, des marins de beau temps, et pas autre chose. A part donc les considérations d'honneur national, et cette protection que l'État doit à tous ses citoyens, la position particulière de l'Angleterre, position qui exige qu'elle soit la première puissance maritime du monde, lui inspire l'obligation d'exercer ses vaisseaux et leurs équipages dans toutes les parties du globe. En examinant les grands et nombreux intérêts qui sont en jeu, nous ne saurions vraiment indiquer une seule station navale,

sans en excepter les côtes d'Afrique elles-mêmes, dont on pût dire avec raison qu'elle possède plus de bâtiments de guerre qu'il ne lui en faut.

En vain objectera-t-on que la guerre n'éclaterait pas assez soudainement pour que le gouvernement anglais n'eût pas le temps de concentrer dans la Manche des forces suffisantes pour empêcher une descente. On peut être, et il est même probable, qu'on sera assez longtemps sous le coup d'une menace de guerre, avant que les hostilités ne commencent. Mais il est déjà arrivé que la guerre a été imminente, comme dans les affaires de Taïti et de Saint-Jean-d'Acre, sans cependant éclater; et l'on est si disposé, en Angleterre, à révoquer en doute ce qu'on n'aime pas à croire, qu'on ne sera convaincu de la possibilité de la guerre que lorsqu'on entendra le canon de l'ennemi. Quel ministre oserait, avant que les hostilités aient commencé, mettre la main sur les paquebots à vapeur de l'Orient ou des Indes orientales, y embarquer des marins et des canons de l'État, et les envoyer croiser dans la Manche? Les propriétaires de ces beaux bâtiments, les actionnaires de toute autre compagnie de navigation à vapeur, se laisseraient-ils enlever leurs moyens d'existence? et les négociants anglais souffriraient-ils tranquillement cette interruption apportée à leurs opéra-

tions? Et si, après tout, les hostilités n'avaient pas lieu, comment le cabinet s'excuserait-il devant le parlement de s'être rendu ridicule aux yeux de l'Europe et d'avoir porté un énorme préjudice au commerce du pays? Ceux donc qui comptent sur la marine marchande à vapeur comme pouvant être appliquée à la défense du pays ne nous paraissent pas avoir bien compris la question. — La marine marchande à vapeur pourrait être fort utile pour arrêter les convois et les approvisionnements de l'ennemi, en interceptant les communications entre les côtes de France et celles d'Angleterre; mais, quant à être amenée en ligne assez à temps pour empêcher une descente, — si une descente devait être tentée, — c'est impossible.

Mais croyons-nous que Louis-Napoléon, quelques dispositions belliqueuses qu'on puisse lui supposer, soit en mesure de réunir dans les ports de France un nombre de bâtiments à vapeur et de soldats suffisant pour l'autoriser à risquer une descente en Angleterre, sans que ces préparatifs éveillent l'attention du gouvernement anglais, au point de provoquer une demande d'explications? Et, dans le cas où ces explications seraient refusées, ou ne seraient pas satisfaisantes, croyons-nous qu'on n'aurait pas tout le temps nécessaire pour armer des bâtiments à voile et à

vapeur en nombre suffisant pour exterminer la flotte ennemie? Nous croyons, et très-fermement, que tout cela est subordonné au hasard, — que c'est l'affaire d'un coup de dés. Nous ne croyons pas qu'il soit vraisemblable que ce coup se présente; il y a, selon nous, neuf chances contre une qu'il ne se présentera pas. Mais enfin la dixième chance peut l'amener, et les résultats en seraient si désastreux pour l'Angleterre, qu'on ne saurait les envisager sans effroi. Sur quoi se fonde-t-on d'ailleurs pour considérer une pareille chance comme impossible? Premièrement, sur ce que le chemin de fer de Paris à Cherbourg n'est pas encore fait; or, sans chemins de fer, il faudrait, dit-on, beaucoup plus de temps pour concentrer cinquante mille hommes sur la côte de France que pour couvrir la Manche de croiseurs anglais. En second lieu, sur ce que, du moment où Louis-Napoléon commencerait à diriger des troupes vers la côte, par chemin de fer ou autrement, le gouvernement anglais serait averti et prendrait ses mesures en conséquence. Enfin, sur ce que, dans la supposition où toutes les sources d'informations, y compris ambassadeurs, consuls et correspondance des journaux, viendraient à manquer à la fois, dans la supposition où Louis-Napoléon, sous prétexte, par exemple, de quelque grande revue

militaire et navale, parviendrait à mettre en défaut la vigilance des agents anglais et à réunir une armée avec des moyens de transport suffisants, dans ce cas, dit-on, il resterait encore à effectuer l'opération lente et difficile de l'embarquement, la traversée, et après tout, un débarquement tout aussi long et infiniment plus dangereux que l'embarquement. Le général Evans n'a-t-il pas affirmé, en plein parlement, que cinquante mille hommes, avec leur artillerie, leurs chevaux, leur matériel, ne pourraient, quelque favorable que fût le temps, être débarqués sur la côte de Kent en moins de dix jours? N'a-t-il pas cité, à l'appui de cette assertion, l'exemple du débarquement de l'armée anglaise dans la baie de Mondego, en 1807, sous sir Arthur Wellesley? L'exemple, il faut en convenir, était digne, à tous égards, des arguments à l'appui desquels on l'invoquait. Sir Arthur Wellesley arriva dans la baie de Mondego à la suite d'une violente tempête, et lorsque l'état de la mer était tel qu'il était impossible aux embarcations d'approcher du rivage. Il dut attendre que le temps se fût un peu adouci; puis, sans autres moyens de débarquement que les chaloupes de ses bâtiments, faire franchir à son armée, par de très-petits détachements, trois milles d'une mer encore agitée.

Si jamais une flotte française de bâtimens à vapeur est lancée sur l'Angleterre avec quarante ou cinquante mille hommes de débarquement, on peut être sûr qu'elle sera complètement pourvue de ponts volans, de bateaux plats, en un mot, de tout le matériel nécessaire pour jeter à terre son chargement vivant. A-t-on oublié qu'en 1806, l'armée française, dite d'Angleterre, et forte de cent mille hommes, était si admirablement organisée et exercée, qu'elle put être embarquée, à Boulogne, avec tout son matériel, en une heure, et mise à terre de nouveau en deux heures, après avoir tenu la mer pendant quelque temps? Le général Evans ne nous fera pas croire que les Français ont dégénéré au point de ne pouvoir renouveler, dans ce siècle de navigation à la vapeur et de perfectionnements de tout genre dans les sciences appliquées à l'art de la guerre, une opération exécutée par eux, il y a plus de quarante ans, à une époque où il n'existait pas de bâtimens à vapeur.

Mais, dit-on, tant qu'il n'y aura pas de chemins de fer de Paris à Cherbourg, il ne saurait être question de concentrer sur ce dernier point une armée assez forte pour autoriser le plus ambitieux, le plus hardi des aventuriers politiques à risquer une descente en Angleterre; et en admettant même que cette difficulté pût être

vaincue, la nouvelle d'un tel rassemblement de forces arriverait toujours assez tôt au gouvernement anglais pour qu'il eût tout le temps de prendre ses mesures. Il est incontestable que l'absence du chemin de fer entre Paris et Cherbourg rendrait l'établissement, sur ce point, d'une base d'opération, plus difficile que si ce moyen de communication existait. Mais combien de temps cet état de choses durera-t-il? La ligne qui doit relier Cherbourg à la capitale de la France est déjà tracée, concédée, probablement commencée, et, dans tous les cas, sera achevée dans un délai très-court. Et dût-il n'en pas être ainsi, ce ne serait pas une raison pour que le gouvernement anglais ne s'occupât pas dès à présent d'organiser un système de défense; rien ne garantit, en effet, que les chances de guerre ne se présenteront pas dans tout autre temps aussi bien qu'aujourd'hui, et Cherbourg n'est pas le seul port de France d'où puisse partir une flottille. Napoléon I^{er} avait choisi Boulogne pour quartier général et son point de rassemblement. Napoléon III peut réunir ses troupes à la fois à Boulogne, à Cherbourg, au Havre et sur plusieurs autres points avec lesquels il existe des communications au moyen des chemins de fer. Et si, comme le reconnaît le secrétaire actuel de l'amirauté, la marine à vapeur dont la France

peut disposer sur les mers étroites est supérieure à celle de l'Angleterre, qui empêcherait cette marine de commander la Manche pendant le temps nécessaire au passage d'autant de troupes que l'on pourrait en transporter sur les côtes d'Angleterre? Quarante-huit heures de supériorité maritime suffiraient pour cela, et l'histoire prouve qu'au commencement de nos guerres surtout, la France a, plus d'une fois, été maîtresse de la Manche pendant plus de quarante-huit heures.

Enfin, quant aux informations qu'on prétend devoir faire parvenir à temps au gouvernement anglais, nous ferons simplement observer que c'est là trancher toute la question. La garnison ordinaire de Paris n'est guère inférieure au chiffre de cinquante mille hommes, et elle est complètement pourvue d'artillerie, de cavalerie et de munitions. Pour la transporter jusqu'à la côte, au moyen d'une de ces violations arbitraires de la propriété privée que le gouvernement français peut se permettre impunément, mais auxquelles le gouvernement anglais n'oserait avoir recours, même dans un cas aussi grave, — il ne faudrait pas plus de quarante-huit heures; — six heures de plus, et tout serait embarqué; — les troupes, à mesure qu'elles descendraient des waggons, passant aussitôt sur

les bâtiments désignés pour les recevoir, — et le soir du troisième jour la nouvelle *armada* sera en mer. Nous ne prétendons pas que tout cela puisse se faire sans qu'on en sache rien à Londres; mais les informations qui arriveraient dans cette capitale seraient d'une nature vague et, suivant toute probabilité, arriveraient trop tard. On ne saurait douter, en effet, que le premier soin du gouvernement français, en pareil cas, ne fût d'interrompre, à Calais, les communications par le télégraphe électrique, et de faire mettre un embargo général sur toute espèce de navires et d'embarcations. Supposons, cependant, que le gouvernement anglais soit informé, vers l'époque où les troupes françaises seront déjà embarquées : quelles mesures, si rien n'est changé dans l'état actuel des choses sur terre et sur mer, quelles mesures pourra-t-il prendre, soit pour arrêter la flotte ennemie dans sa traversée, soit pour empêcher les Français de débarquer et de porter un coup fatal au crédit, à la puissance et à l'honneur de l'Angleterre? Nous ne nous chargeons pas de répondre à cette question. On va vous dire que Plymouth, Portsmouth et la Medway mettraient immédiatement en mer tout ce qui pourrait porter un canon et marcherait soit à la voile, soit à la vapeur; peut-être y aurait-il dans la Manche quelque engagement

avec l'une des escadres chargées de couvrir la marche de l'armée française ; mais quant à arrêter le mouvement et à détruire les bâtimens de transport, ce serait tout à fait impossible. Nous pourrions même aller plus loin. L'application de la vapeur à la navigation a réduit la Manche à peu près à ce qu'était, il y a cinquante ans, le Rhin ou tout autre fleuve large et profond. Une armée résolue à la franchir trouvera l'occasion de le faire en plus ou moins grande force, presque à toute époque d'une guerre. Avec les flottes à vapeur il n'y a plus de blocus possible : les navires à vapeur se meuvent d'ailleurs avec une telle vitesse, que l'agresseur, décidé à sacrifier, s'il le faut, un ou deux de ses navires de guerre, pourra toujours occuper l'escadre d'observation de l'ennemi, de manière à permettre à ses bâtimens de transport de passer à la faveur de la nuit et d'atteindre avant le jour la côte opposée. Nous le répétons, les chances contre une tentative de ce genre sont, selon nous, nombreuses ; mais ni la tentative elle-même, ni son succès, ne sont impossibles. Et qui peut songer sans effroi à l'état d'abaissement dans lequel tomberait l'Angleterre, si un maréchal de France, à la tête de cinquante mille hommes, entrait dans Londres, ou si un général français, à la tête de vingt mille hommes, ve-

nait brûler Portsmouth, Sheerness ou Chatham ?...

Nous voyons, du reste, avec plaisir qu'on s'occupe d'améliorer l'armement si défectueux des troupes anglaises, et que des ingénieurs sont chargés d'examiner les points du littoral qui sont susceptibles d'être fortifiés. Il serait à désirer qu'on prit une mesure semblable par rapport à la capitale, non pas assurément dans le but d'entourer Londres, comme Paris, d'une enceinte continue, mais afin de fixer à l'avance les points où l'on pourrait, en cas de besoin, élever des retranchements qui aidassent à sa défense.



N° 5.

**Du Droit des gens observé par les puissances
dans la guerre de terre; et du Droit des gens
observé par elles dans la guerre de mer. —
Des principes du Droit maritime des puis-
sances neutres.**

(Feuilleton du *Moniteur* du 18 octobre 1852.)

§ 1^{er}.

Le droit des gens, dans les siècles de barbarie, était le même sur terre que sur mer. Les individus des nations ennemies étaient faits prisonniers, soit qu'ils eussent été pris les armes à la main, soit qu'ils fussent de simples habitants, ils ne sortaient d'esclavage qu'en payant une rançon. Les propriétés mobilières, et même foncières, étaient confisquées en tout ou en partie.

La civilisation s'est fait sentir rapidement et a entièrement changé le droit des gens dans la guerre de terre, sans avoir eu le même effet dans celle de mer. De sorte que, comme s'il y avait deux raisons et deux justices, les choses sont réglées par deux droits différents. Le droit des gens, dans la guerre de terre, n'entraîne plus le dépouillement des particuliers, ni un changement dans l'état des personnes. La guerre n'a action que sur le gouvernement. Ainsi les propriétés ne changent pas de mains, les magasins de marchandises restent intacts, les personnes restent libres; sont seulement considérés comme prisonniers de guerre les individus pris les armes à la main, et faisant partie de corps militaires. Ce changement a beaucoup diminué les maux de la guerre; il a rendu la conquête d'une nation plus facile, la guerre moins sanglante et moins désastreuse. Une province conquise prête serment, et, si le vainqueur l'exige, donne des otages, rend les armes; les contributions se perçoivent au profit du vainqueur, qui, s'il le juge nécessaire, établit une contribution extraordinaire, soit pour pourvoir à l'entretien de son armée, soit pour s'indemniser lui-même des dépenses que lui a causées la guerre. Mais cette contribution n'a aucun rapport avec la valeur des marchandises en magasin; c'est seulement

une augmentation proportionnelle plus ou moins forte de la contribution ordinaire. Rarement cette contribution équivaut à une année de celles que perçoit le prince, et elle est imposée sur l'universalité de l'État, de sorte qu'elle n'entraîne jamais la ruine d'aucun particulier. Le droit des gens qui régit la guerre maritime est resté dans toute sa barbarie; les propriétés des particuliers sont confisquées, les individus non combattants sont faits prisonniers. Lorsque deux nations sont en guerre, tous les bâtimens de l'une ou de l'autre, naviguant sur les mers ou existant dans les ports, sont susceptibles d'être confisqués, et les individus, à bord de ces bâtimens, sont faits prisonniers de guerre. Ainsi, par une contradiction évidente, un bâtiment anglais (dans l'hypothèse d'une guerre entre la France et l'Angleterre), qui se trouvera dans le port de Nantes, par exemple, au moment de la déclaration de guerre, sera confisqué; les hommes à bord seront prisonniers de guerre, quoique non combattants et simples citoyens; tandis qu'un magasin de marchandises anglaises, appartenant à des Anglais existant dans la même ville, ne sera ni séquestré ni confisqué, et que les négociants anglais, voyageant en France, ne seront point prisonniers de guerre, et recevront leur itinéraire et les passe-ports nécessaires pour quitter le

territoire. Un bâtiment anglais, naviguant et saisi par un vaisseau français, sera confisqué, quoique sa cargaison appartienne à des particuliers; les individus trouvés à bord de ce bâtiment seront prisonniers de guerre, quoique non combattants; et un convoi de cent charrettes de marchandises, appartenant à des Anglais et traversant la France, au moment de la rupture entre les deux puissances, ne sera pas saisi.

Dans la guerre de terre, les propriétés, même territoriales, que possèdent des sujets étrangers, ne sont point soumises à confiscation : elles le sont tout au plus au séquestre. Les lois qui régissent la guerre de terre sont donc plus conformes à la civilisation et au bien-être des particuliers; et il est à désirer qu'un temps vienne où les mêmes idées libérales s'étendent sur la guerre de mer, et que les armées navales de deux puissances puissent se battre sans donner lieu à la confiscation des navires marchands, et sans faire constituer prisonniers de guerre les simples matelots du commerce ou les passagers non militaires. Le commerce se ferait alors, sur mer, entre les nations belligérantes, comme il se fait sur terre, au milieu des batailles que se livrent les armées.

§ II.

La mer est le domaine de toutes les nations ; elle s'étend sur les trois quarts du globe, et établit un lien entre les divers peuples. Un bâtiment chargé de marchandises, naviguant sur les mers, est soumis aux lois civiles et criminelles de son souverain, comme s'il était dans l'intérieur de ses États. Un bâtiment qui navigue peut être considéré comme une colonie flottante, dans ce sens que toutes les nations sont également souveraines sur les mers ; si les navires de commerce des puissances en guerre pouvaient naviguer librement, il n'y aurait, à plus forte raison, aucune enquête à exercer sur les neutres.

Mais comme il est passé en principe que les bâtiments de commerce des puissances belligérantes sont susceptibles d'être confisqués, il a dû en résulter le droit pour tous les bâtiments de guerre belligérants, de s'assurer du pavillon du bâtiment neutre qu'ils rencontrent ; car s'il était ennemi, ils auraient le droit de le confisquer. De là le droit de visite que toutes les puissances ont reconnu par les divers traités ; de là, pour les bâtiments belligérants, celui d'envoyer leurs chaloupes à bord des bâtiments neutres de com-

merce pour demander à voir leurs papiers et s'assurer ainsi de leur pavillon. Tous les traités ont voulu que ce droit s'exerçât avec tous les égards possibles, que le bâtiment armé se tint hors de la portée de canon, et que deux ou trois hommes seulement pussent débarquer sur le navire visité, afin que rien n'eût l'air de la force et de la violence. Il a été reconnu qu'un bâtiment appartient à la puissance dont il porte le pavillon, lorsqu'il est muni de passe-ports et d'expéditions en règle, et lorsque le capitaine et la moitié de l'équipage sont des nationaux. Toutes les puissances se sont engagées par les divers traités à défendre à leurs sujets neutres de faire, avec les puissances en guerre, le commerce de contrebande; et elles ont désigné, sous ce nom, le commerce des munitions de guerre, telles que poudre, boulets, bombes, fusils, selles, brides, cuirasses, etc. Tout bâtiment ayant de ces objets à bord, est censé avoir transgressé les ordres de son souverain, puisque ce dernier s'est engagé à défendre ce commerce à ses sujets; et ces objets de contrebande sont confisqués.

La visite faite par les bâtiments croiseurs ne fut donc plus une simple visite pour s'assurer du pavillon, et le croiseur exerça, au nom même du souverain dont le pavillon couvrait le bâtiment visité, un nouveau droit de visite, pour s'assurer

si ce bâtiment ne contenait pas des effets de contrebande. Les hommes de la nation ennemie, mais seulement les hommes de guerre, furent assimilés aux objets de contrebande. Ainsi cette inspection ne fut pas une dérogation au principe que le pavillon couvre la marchandise.

Bientôt il s'offrit un troisième cas. Des bâtiments neutres se présentèrent pour entrer dans des places assiégées, et qui étaient bloquées par des escadres ennemies. Ces bâtiments neutres ne portaient pas des munitions de guerre, mais des vivres, des bois, des vins et d'autres marchandises qui pouvaient être utiles à la place assiégée et prolonger sa défense. Après de longues discussions entre les puissances, elles sont convenues, par divers traités, que, dans le cas où une place serait réellement bloquée, de manière qu'il y eût danger évident pour un bâtiment de tenter d'y entrer, le commandant du blocus pourrait interdire au bâtiment neutre l'entrée dans cette place et le confisquer si, malgré cette défense, il employait la force ou la ruse pour s'y introduire.

Ainsi les lois maritimes sont basées sur ces principes : 1° le pavillon couvre la marchandise ; 2° un bâtiment neutre peut être visité par un bâtiment belligérant pour s'assurer de son pavillon et de son chargement dans ce sens qu'il

n'a pas de contrebande; 3° la contrebande est restreinte aux munitions de guerre; 4° des bâtimens neutres peuvent être empêchés d'entrer dans une place si elle est assiégée, pourvu que le blocus soit réel et qu'il y ait danger évident en y entrant. Ces principes forment le droit maritime des neutres, parce que les différens gouvernemens se sont librement, et par des traités, engagés à les observer et à les faire observer par leurs sujets. Les diverses puissances maritimes, la Hollande, le Portugal, l'Espagne, la France, l'Angleterre, le Danemark et la Russie, ont, à plusieurs époques et successivement, contracté l'une avec l'autre ces engagements qui ont été proclamés aux traités généraux de pacification, tels que ceux de Westphalie, en 1646, etc.

§ III.

L'Angleterre, dans la guerre d'Amérique, en 1778, prétendit: 1° que les marchandises propres à construire les vaisseaux, telles que bois, chanvre, goudron, etc., étaient de contrebande; qu'un bâtiment neutre avait bien le droit d'aller d'un port ami dans un port ennemi, mais qu'il ne pouvait pas trafiquer d'un port ennemi à un port ami; 2° que les bâtimens neutres ne pouvaient pas naviguer de la colonie à la métropole

ennemie ; 5° que les puissances neutres n'avaient pas le droit de faire convoier, par des bâtimens de guerre, leurs bâtimens de commerce, ou que, dans ce cas, ils n'étaient pas affranchis de la visite.

Aucune puissance indépendante ne voulut reconnaître ces injustes prétentions. En effet, la mer étant le domaine de toutes les nations, aucune n'a le droit de régler la législation de ce qui s'y passe. Si les visites sont permises sur un bâtiment qui arbore un pavillon neutre, c'est parce que le souverain l'a permis lui-même par ses traités. Si les marchandises de guerre sont contrebandes, c'est parce que les traités l'ont réglé ainsi. Si les puissances belligérantes peuvent les saisir, c'est parce que le souverain, dont le pavillon est arboré sur un bâtiment neutre, s'est lui-même engagé à ne point autoriser ce genre de commerce ; mais vous ne pouvez pas étendre la liste des objets de contrebande à votre volonté, disait-on aux Anglais, et aucune puissance neutre ne s'est engagée à défendre le commerce des munitions navales, telles que bois, chanvre, goudron, etc.

Quant à la deuxième prétention, elle est contraire, ajoutait-on, à l'usage reçu. Vous ne devez vous ingérer dans les opérations de commerce des neutres, que pour vous assurer du

pavillon, et qu'il n'y a pas de contrebande. Vous n'avez pas le droit de savoir ce que fait un bâtiment neutre, parce qu'en pleine mer ce bâtiment est chez lui, et, en droit, hors de votre puissance. Il n'est pas couvert que par les batteries de son pays, mais il l'est par la puissance morale de son souverain.

La troisième prétention n'est pas plus fondée. L'état de guerre ne peut avoir aucune influence sur les neutres; ils doivent donc faire, en guerre, ce qu'ils peuvent faire pendant la paix. Si, dans l'état de paix, vous n'avez pas le droit d'empêcher, et vous ne trouveriez pas mauvais qu'ils fissent le commerce des colonies avec la métropole, il doit en être de même dans l'état de guerre. Si les bâtiments étrangers sont empêchés de faire ce commerce, ils ne le sont pas d'après le droit des gens, mais par une loi municipale; et, toutes les fois qu'une puissance a voulu permettre à des étrangers le commerce de ses colonies, personne n'a eu le droit de s'y opposer.

Quant à la quatrième prétention, on répondait que, comme le droit de visite n'existait que pour s'assurer du pavillon et de la contrebande, un bâtiment armé, commissionné par le souverain, constatait bien mieux le pavillon et la cargaison des bâtiments marchands de son convoi, ainsi que les réglemens relatifs à la contrebande,

arrêtés par son maître, que ne le faisait la visite des papiers d'un navire marchand; qu'il résulterait de la prétention dont il s'agit, qu'un convoi, escorté par une flotte de huit ou dix vaisseaux de 74, d'une puissance neutre, serait soumis à la visite d'un brick ou d'un corsaire d'une puissance belligérante.

Lors de la guerre d'Amérique (1778), M. de Castries, ministre de la marine de France, fit adopter un règlement relatif au commerce des neutres. Ce règlement fut dressé d'après l'esprit des traités d'Utrecht et des droits des neutres. On y proclama les quatre principes ci-dessus énoncés, et on y déclara qu'il aurait son exécution pendant six mois, après lesquels il cesserait d'avoir lieu envers les nations neutres qui n'auraient pas fait reconnaître leurs droits par l'Angleterre.

Cette conduite était juste et politique; elle satisfit toutes les puissances neutres, et jeta un nouveau jour sur cette question. Les Hollandais, qui faisaient alors le plus grand commerce, chicanés par les croiseurs anglais et les décisions de l'amirauté de Londres, firent escorter leurs convois par des bâtimens de guerre. L'Angleterre avança cet étrange principe, que les neutres ne pouvaient escorter leurs convois marchands, ou que du moins cela ne les pouvait

dispenser d'être visités. Un convoi escorté par plusieurs bâtimens de guerre hollandais fut attaqué, pris et conduit dans un port anglais. Cet événement remplit la Hollande d'indignation, et, peu de temps après, elle se joignit à la France et à l'Espagne, et déclara la guerre à l'Angleterre.

Catherine, impératrice de Russie, prit fait et cause dans ces grandes questions. La dignité de son pavillon, l'intérêt de son empire, dont le commerce consistait principalement en marchandises propres à des constructions navales, lui firent prendre la résolution de se constituer, avec la Suède et le Danemark, en neutralité armée. Ces puissances déclarèrent qu'elles feraient la guerre à la puissance belligérante qui violerait ces principes : 1^o Que le pavillon couvre la marchandise (la contrebande exceptée) ; 2^o que la visite d'un bâtiment neutre par un bâtiment de guerre doit se faire avec tous les égards possibles ; 3^o que les munitions de guerre, canons, poudres, boulets, etc., seulement, sont objets de contrebande ; 4^o que chaque puissance a le droit de convoier les bâtimens marchands, et que, dans ce cas, la déclaration du commandant du bâtiment de guerre est suffisante pour justifier le pavillon et la cargaison des bâtimens convoyés ; 5^o enfin, qu'un port n'est bloqué par

une escadre que lorsqu'il y a danger évident d'y entrer, mais qu'un bâtiment neutre ne pourrait être empêché d'entrer dans un port précédemment bloqué par une force qui ne serait plus présente devant le port au moment où le bâtiment se présenterait, quelle que fût la cause de l'éloignement de la force qui bloquait, soit qu'elle provînt des vents ou du besoin de se réapprovisionner.

Cette neutralité du Nord fut signifiée aux puissances belligérantes le 15 août 1780. La France et l'Espagne, dont elle consacrait les principes, s'empressèrent d'y adhérer. L'Angleterre en témoigna son extrême déplaisir ; mais n'osant pas braver la nouvelle confédération, elle se contenta de se relâcher dans l'exécution de toutes ses prétentions et ne donna lieu à aucune plainte de la part des puissances neutres confédérées. Ainsi, par cette non-mise à exécution de ses principes, elle y renonça réellement. Quinze mois après, la paix de 1785 mit fin à la guerre maritime.



NOTES DIVERSES.

I.

Les peuples les plus puissants de l'antiquité sont ceux dont la navigation a été le plus développée. Exemples : Les Génois, les Vénitiens, les Phocéens, les Massiliens, les Hollandais, les Portugais, la ligue hanséatique, les Assyriens, Égyptiens, Rhodiens, Carthaginois, Athéniens, les habitants de la Thrace, du Bosphore, du Pont, de l'Égypte, de l'Asie Mineure, des côtes de l'Adriatique, de la Sicile.

II.

« L'échange des produits de l'industrie est
« devenu aussi indispensable que celui des fruits
« de l'agriculture. » (PARDESSUS, t. 1^{er}, p. 4.
Lois maritimes.)

L'agriculture a donné naissance à l'industrie, et celle-ci, manquant de débouchés, a ruiné l'agriculture.

L'agriculture ne redeviendra prospère, à son tour, qu'avec la liberté générale du commerce.

III.

« Pendant le douzième et le treizième siècle,

le commerce de l'Orient est presque entièrement entre les mains des villes maritimes du midi de l'Europe. Le nord, les îles Britanniques, les côtes occidentales de la France et de l'Espagne n'y participent que d'une manière médiate et indirecte. » (PARDESSUS, t. 1^{er}, p. 1. *Introduction.*)

« Pendant le quatorzième et le quinzième siècle, le mouvement est général dans l'Europe : la ligue hanséatique... atteint son plus haut degré de prospérité... Les États du Nord commencent à comprendre leurs intérêts ; l'Angleterre jette les fondements de sa puissance maritime ; la France... prend place parmi les nations commerçantes et industrieuses... » (Page 2.)

« La Méditerranée présente le plus d'importance sous les rapports commerciaux, puisqu'elle était le seul moyen de communication avec l'Asie et le nord de l'Afrique. Dans un temps où l'on ne connaissait ni l'Amérique, ni le moyen d'arriver dans l'Inde par le cap de Bonne-Espérance, l'Océan ne pouvait servir qu'à l'extension du commerce de l'Europe. » (Page 3.)

IV.

« ... Carthage portait la jalousie commerciale jusqu'au point d'interdire aux peuples qui lui contestaient la suprématie de la mer, la faculté d'aborder dans les lieux de sa domination ;

on prétend même qu'elle faisait couler bas tous les navires que les sicns rencontraient se dirigeant vers la Sardaigne et vers le détroit qui porte le nom de Gibraltar. » (STRAB., lib. XVII, cap. 1, § 9.)

V.

Les Vénitiens, dès le neuvième siècle, se distinguaient sur les mers.

Dans le onzième, le commerce de toutes les méditerranées (mers Égée, Propontide, Pont-Euxin, Palus-Méotides), leur appartenait.

Jusqu'au onzième siècle, les Sarrasins avaient exercé les plus affreux ravages dans l'autre partie de la Méditerranée et principalement sur les côtes d'Italie et de France. Les Génois avaient conquis sur eux la Corse, — les Génois et les Pisans, la Sardaigne; — les Normands, la Sicile et la Basse-Italie.

Les villes les plus importantes du commerce étaient Venise, Amalfi, Pise, Gènes et Marseille.

L'Angleterre doit sa puissance maritime aux chartes de commerce de 1581 et 1590, qui ne permirent d'exporter les marchandises anglaises que sur des navires nationaux, en fixant un fret équitable. (V. *loc. cit.*, t. 5. — *Introduction*, page cxxv.)

FIN.